العقيدة الواسطية

مذكرة على العقيدة الواسطية

Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah

de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah

suivi de

L'explication de Al'Aqîdah Al-Wâsitiyyah

de

Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn



العقيدة الواسطية

de *Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah*

Al-‘Aqîdah Al-Wâsitiyyah

King Fahd National Library Cataloging-in-Publication Data

Al-Othaimeen, Muhammad bin Salih Muhmmad, 1347-1421 H.
Al-Aqidah Al-Wasitiyyah. / Muhammad bin Salih Muhmmad, 1347-1421 H. Al-Othaimeen. - Riyadh, 2012
175 p.; 14x21 cm
ISBN: 978-603-500-183-0 (French Language)
1-Faith (Islam) 2- Islamic theology I - Title
240 dc 1433/9173

Legal Deposit no. 1433/9173
ISBN: 978-603-500-183-0

العقيدة الواسطية

Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah

de *Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah*

Suivi de

مذكرة على العقيدة الواسطية

L'explication de
Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah
de

Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn (رحمه الله)



DARUSSALAM
GLOBAL LEADER IN ISLAMIC BOOKS
Riyadh, Jeddah, Sharjah, Lahore
London, Houston, New York

First Edition: November 2012

Supervised by:

ABDUL MALIK MUJAHID

Headquarters:

P.O. Box: 22743, Riyadh 11416, KSA
Tel: 00966-1-4033962/4043432
Fax: 00966-1-4021659
E-mail: darussalam@awalnet.net.sa
Website: www.dar-us-salam.com
Bookshop: Tel: 00966-1-4614483
Fax: 00966-1-4644945

Branches & Agents:

K.S.A. Darussalam Showrooms Riyadh

- Olyah branch: Tel 00966-1-4614483 Fax: 4644945
- Malaz branch: Tel 4735220 Fax: 4735221
- Jeddah: Tel & Fax: 00966-2-6807752
- Al-Khobar: Tel: 00966-3-8692900 Fax: 00966-3-8691551

U.A.E.

- Tel: 00971-6-5632623 Fax: 5632624

PAKISTAN

- Lower Mall, Lahore
  50-Lower Mall, Lahore
  Tel: 0092-42-7240024 Fax: 7354072
- Rahman Market, Ghazni Street
  Urdu Bazar, Lahore
  Tel: 0092-42-7120054 Fax: 7320703

U. S. A.

- Houston: P.O. Box: 79194 Tx 77279
  Tel: 001-713-722 0419
  Fax: 001-713-722 0431
  E-mail: sales @ dar-us-salam.com
  Website: http:// www.dar-us-salam.com
- New York: 572 Atlantic Ave, Brooklyn
  New York-11217
  Tel: 001-718-625 5925

AUSTRALIA

- Lakemba NSW: ICIS: Ground Floor 165-171, Haldon St. Tel & Fax: (61-2) 9758 4040, 9758 4030

U.K.

- London: Darussalam International Publications Ltd., 226 High Street, Walthamstow, London E17 7JH U.K.
  Tel: 0044-208 520 2666
  Mobile: 0044-794 730 6706
  Fax: 0044-208 521 7645
- Darussalam International Publications Limited, Regent Park Mosque,
  146 Park Road, London NW8 7RG,
  Tel: 0044-207 724 3363

FRANCE

- Editions & Libairie Essalam
  135, Bd de Menilmontant 75011
  Paris (France)
  Tel: 01 43 381956/4483 - Fax 01 43 574431
  Website: http: www.Essalam.com
  E-mail: essalam@essalam.com

MALAYSIA

- E&D BOOKS SDN. BHD. - 321 B 3rd Floor, Suria Klcc Kuala Lumpur City Center 50088
  Tel & Fax: 00603-21663433, 459 2032

SINGAPORE

- Muslim Converts Association of Singapore Singapore- 424484 Tel: 440 6924, 348 8344
  Fax: 440 6724

SRILANKA

- Darul Kitab 6, Nirmal Road, Colombo-4
  Tel: 0094-1-589 038 Fax: 0094-74 722433

KUWAIT

- Islam Presentation Committee
  Enlightenment Book Shop, P.O. Box: 1613 Safat 13017 Kuwait
  Tel: 00965-244 7526 Fax: 240 0057

INDIA

- Islamic Dimensions 56/58 Tandel Street (North) Dongri, Mumbai 4000 009, India
  Tel: 0091-22-3736875, Fax: 3730689

Table des matières





Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah qui a envoyé [aux hommes] Son Messager porteur de la bonne direction et de la religion de vérité afin de la faire triompher de tous les autres cultes. Et Allah suffit comme témoin.

Je témoigne qu'il n'y a de divinité [digne d'être adorée] qu'Allah, Unique et sans associés, j'atteste donc de Son unicité, et je témoigne que Mouhammad est Son serviteur et Messager, que la paix et les éloges d'Allah le couvrent, ainsi que sa famille et ses compagnons.

Voici donc la croyance professée par les membres du groupe sauvé, (*Al-Firqah An-Nâjiyah*) groupe qui sera assisté jusqu'à l'avènement de l'Heure: **les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle** **(***Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*)[1] . Cette croyance consiste à avoir foi en **Allah**, **Ses anges**, **Ses Livres**, **Ses Messagers**, **la Résurrection après la mort**, mais aussi à croire au **destin**, que ses conséquences soient bonnes ou mauvaises

[1] Apparaissent en gras dans cette traduction d'*Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah*, de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah, les notions, termes et versets qui seront expliqués par Cheikh Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn dans son explication, dans la deuxième partie de cet ouvrage [NDT].

[d'un point de vue humain].

Fait partie de la foi en Allah de croire en la description qu'Il a donnée de Lui-même dans Son Livre et à celle qu'a faite de Lui Son Messager Mouhammad (ﷺ), sans falsifier les textes ou leur sens (*Tahrîf*), sans renier ces textes ou leur sens (*Ta'tîl*), sans préciser le comment de la chose (*Takyîf*) et sans établir une analogie entre Allah et Ses créatures (*Tamthîl*).

Bien au contraire, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) croient qu'Allah, pureté à Lui, correspond à ces paroles:

(Il n'y a rien qui Lui ressemble. Et Il entend tout et voit tout)[2] .

Ils ne renient donc pas la description qu'Allah a faite de Lui-même, ne dénaturent pas le sens des Textes, ne renient pas Ses Noms, Ses signes et Ses versets (*Ilhâd*). En outre, ils ne cherchent pas le comment de la chose, et ne comparent pas les attributs d'Allah à ceux de Ses créatures. En effet, rien ni personne ne ressemble à Allah, pureté à Lui. Aucune analogie ne peut donc être établie entre Allah le Très Haut, pureté à Lui, et Ses créatures. De plus, Allah, pureté à Lui, Se connaît mieux que quiconque, de même qu'Il connaît mieux que quiconque Ses créatures. En outre, Il est plus véridique dans Ses paroles que Ses créatures, et Ses paroles sont plus éloquentes que les leurs.

En outre, Ses Messagers sont véridiques et dignes de foi, à l'inverse de ceux qui parlent d'Allah sans connaissance de cause. C'est pourquoi, Il a dit:

(Gloire et pureté à ton Seigneur, Maître de la Toute-

[2] Sourate *Ach-Chourâ*, verset 11.

puissance, Il est bien au-dessus de la description qu'ils font de Lui! Que le salut soit sur les Messagers! Et louange à Allah, Seigneur des mondes)[3] .

Allah affirme ici qu'Il est bien au-dessus de la description que font de Lui ceux qui se détournent de la voie des Messagers. Puis, Il salue (*sallama*) les Messagers, car leurs paroles furent exemptes (*salâmah*) de toute imperfection et défaut.

Dans la description qu'Il a faite de Lui-même, et dans les Noms qu'Il S'est donné à Lui-même, Allah, pureté à Lui, a associé la **négation** à l'**affirmation**. Par conséquent, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) ne peuvent dévier de la voie empruntée par les Messagers. En effet, cette voie est le droit chemin, le chemin de ceux qu'Allah a comblés de Ses grâces, parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux.

C'est ainsi qu'Allah S'est décrit Lui-même dans la sourate ***Al-Ikhlâs***, qui équivaut au tiers du Coran, où Il dit:

﴿قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ○ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ○ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ
○ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ﴾

(Dis : « Il est Allah, l'Unique. Allah, le Maître absolu (As-Samad). Il n'a pas engendré, ni n'a été engendré. Et nul ne Lui est égal)[4] .

C'est ainsi qu'Il S'est également décrit dans le plus important des versets de Son Livre, dans lequel Il dit:

[3] Sourate *As-Sâffât*, versets 180-182.
[4] Sourate *Al-Ikhlâs*, versets 1-4.

﴿ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡحَيُّ ٱلۡقَيُّومُۚ لَا تَأۡخُذُهُۥ سِنَةٞ وَلَا نَوۡمٞۚ لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ مَن ذَا ٱلَّذِي يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦۚ يَعۡلَمُ مَا بَيۡنَ أَيۡدِيهِمۡ وَمَا خَلۡفَهُمۡۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيۡءٖ مِّنۡ عِلۡمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَۚ وَسِعَ كُرۡسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَۖ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفۡظُهُمَاۚ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡعَظِيمُ﴾

(Allah! Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Lui, le Vivant (*Al-Hayy*), Celui qui subsiste par Lui-même et dont dépend toute la Création (*Al-Qayyoum*). Il n'est jamais pris de somnolence ou de sommeil. Tout ce qui est dans les cieux et sur terre Lui appartient. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît ce qui est devant eux et ce qui se trouve derrière eux. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son *Koursi* dépasse les cieux et la terre, qu'Il préserve sans aucune peine. Et Il est le Très Haut (*Al-'Ali*), le Très Grand (*Al-'Adhîm*))[5] .

Aussi, quiconque lit ce verset au cours de la nuit ne cessera d'être sous la protection d'Allah et aucun démon ne l'approchera jusqu'au matin.

Allah, pureté à Lui, dit également:

﴿هُوَ ٱلۡأَوَّلُ وَٱلۡأٓخِرُ وَٱلظَّٰهِرُ وَٱلۡبَاطِنُۖ وَهُوَ بِكُلِّ شَيۡءٍ عَلِيمٌ﴾

(C'est Lui le Premier (*Al-Awwal*) et le Dernier (*Al-Âkhir*), *Adh-Dhâhir* et *Al-Bâtin*[6] , et Il est Omnis-

[5] Sourate *Al-Baqarah*, verset 255.
[6] Le Messager d'Allah (ﷺ) a lui-même clarifié le sens de ces deux termes arabes dans ce hadith rapporté par Abou

cient)[7] .

Allah, pureté à Lui, dit par ailleurs:

(Et remets t'en au Vivant (*Al-Hayy*) qui ne peut mourir)[8] .

Il dit par ailleurs:

﴿وَهُوَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ﴾

(Et Il est l'Omniscient (*Al-'Alîm*), le Sage (*Al-Hakîm*))[9] .

Il dit de même:

﴿ٱلْعَلِيمُ ٱلْخَبِيرُ﴾

(Et c'est Lui le Sage (*Al-Hakîm*), Celui qui est parfaitement informé (*Al-Khabîr*))[10] .

Il dit encore:

(Il sait ce qui pénètre en terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte)[11] .

(Lui Seul détient **les clefs du mystère**. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît tout ce qui se trouve sur terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Pas

---

Hourayrah, selon qui le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de prononcer ces paroles avant de dormir: « *Tu es le Premier, et rien n'est avant Toi, Tu es le Dernier, et rien ne vient après Toi. Tu es Adh-dhâhir, et rien n'est au-dessus de Toi, Tu est Al-bâtin, et rien ne T'échappe.* » [NDT]

[7] Sourate *Al-Hadîd*, verset 3.

[8] Sourate *Al-Fourqân*, verset 58.

[9] Sourate *At-Tahrîm*, verset 2.

[10] Sourate *At-Tahrîm*, verset 3.

[11] Sourate *Saba'*, verset 2.

une graine dans les ténèbres de la terre, rien de vert ou de desséché, qui ne soit consigné dans un livre explicite)[12] .

Il dit par ailleurs:

> (Nulle femelle ne porte ni ne met bas sans qu'Il ne le sache)[13] .

En outre, Il dit:

> (...afin que vous sachiez qu'Allah a pouvoir sur toute chose et qu'Allah embrasse toute chose de Sa science)[14] .

﴿إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلرَّزَّاقُ ذُو ٱلْقُوَّةِ ٱلْمَتِينُ﴾

> (En vérité, c'est Allah qui est le Grand pourvoyeur (*Ar-Razâq*), Celui qui détient la force, le Puissant (*Al-Matîn*))[15] .

Il dit aussi:

> (Rien ne Lui ressemble, et Il est Celui qui entend tout (*As-Samî'*) et Celui qui voit tout (*Al-Basîr*))[16] .

Il dit également:

> (Quelle belle exhortation que celle qu'Allah vous fait! Allah, en vérité, entend tout et voit tout)[17] .

Il dit:

> (Pourquoi, en entrant dans ton jardin, n'as-tu pas dit: « Telle est la volonté d'Allah! Il n'y a de force que par

[12] Sourate *Al-An'âm*, verset 59.
[13] Sourate *Fâtir*, verset 11.
[14] Sourate *At-Talâq*, verset 12.
[15] Sourate *Adh-Dhâriyât*, verset 58.
[16] Sourate *Ach-Chourâ*, verset 11.
[17] Sourate *An-Nisâ'*, verset 58.

Allah »)[18] .

Il dit par ailleurs:

(Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués, mais Allah fait ce qu'Il veut)[19] .

Il dit aussi:

(Vous sont permis les bestiaux, sauf ce qui sera énuméré. Mais ne vous permettez pas la chasse alors que vous êtes en état de sacralisation. Allah, en vérité, décrète ce qu'Il veut)[20] .

Et Il dit:

(Celui qu'Allah veut guider, Il ouvre sa poitrine à l'islam. Et celui qu'Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et serrée, comme s'il tentait de monter au ciel)[21] .

Il dit par ailleurs:

(Et faites le bien, car Allah aime ceux qui font le bien)[22] .

(Soyez équitables, car Allah aime les gens équitables)[23] .

(Tant qu'ils seront fidèles à leurs engagements, soyez fidèles aux vôtres, car Allah aime ceux qui Le craignent)[24] .

---

[18] Sourate *Al-Kahf*, verset 39.
[19] Sourate *Al-Baqarah*, verset 253.
[20] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 1.
[21] Sourate *Al-An'âm*, verset 125.
[22] Sourate *Al-Baqarah*, verset 195.
[23] Sourate *Al-Houjourât*, verset 9.
[24] Sourate *At-Tawbah*, verset 7.

(Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui s'appliquent à se purifier)[25] .

Il dit de même:

(Dis: « Si vraiment vous aimez Allah, alors suivez-moi, Allah vous aimera »)[26] .

Il dit encore:

(Allah fera venir des hommes qu'Il aime et qui L'aiment)[27] .

Il dit de même:

(En vérité, Allah aime ceux qui combattent pour Sa cause, en rangs serrés, tels un édifice compact)[28] .

Il dit par ailleurs:

(Il est Celui qui pardonne (*Al-Ghafour*), et qui est plein d'affection (*Al-Wadoud*))[29] .

Il dit aussi:

(Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux (*Ar-Rahmân*), le Très Miséricordieux (*Ar-Rahîm*))[30] .

Il dit également:

(Seigneur! Tu embrasses toute chose par Ta miséricorde et Ta science)[31] .

Il dit de même:

[25] Sourate *Al-Baqarah*, verset 222.
[26] Sourate *Al 'Imrân*, verset 31.
[27] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 54.
[28] Sourate *As-Saff*, verset 4.
[29] Sourate *Al-Bourouj*, verset 14.
[30] Sourate *An-Naml*, verset 30.
[31] Sourate *Ghâfir*, verset 7.

(Il est, envers les croyants, Très Miséricordieux)[32] .

Et Il dit:

(Ma miséricorde embrasse toute chose)[33] .

Et Il dit:

(Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde)[34] .

Et Il dit:

(Et Il est Celui qui pardonne (*Al-Ghafour*), le Très Miséricordieux (*Ar-Rahîm*))[35] .

Et Il dit:

(Allah est le meilleur gardien, et Il est le plus miséricordieux des miséricordieux!)[36] .

Il dit par ailleurs:

(Allah est **satisfait** d'eux, et ils sont satisfaits de Lui)[37] .

Il dit également:

(Et quiconque tue intentionnellement un croyant aura pour rétribution l'Enfer où il demeurera éternellement. En outre, la colère et la malédiction d'Allah le poursuivront)[38] .

Mentionnons également les paroles d'Allah:

---

[32] Sourate *Al-Ahzâb*, verset 43.
[33] Sourate *Al-A'râf*, verset 156.
[34] Sourate *Al-An'âm*, verset 54.
[35] Sourate *Younous*, verset 107.
[36] Sourate *Yousouf*, verset 64.
[37] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 119.
[38] Sourate *An-Nisâ'*, verset 93.

(Cela, parce qu’ils ont suivi ce qui provoque le courroux d’Allah et pris en aversion ce qu’Il agrée)[39] .

Et Ses paroles:

(Lorsqu’ils ont suscité Notre **colère**, nous avons tiré vengeance d’eux)[40] .

Et Ses paroles:

(Mais leur sortie **répugna** à Allah si bien qu’Il les a laissés traîner)[41] .

Et Ses paroles:

(C’est une chose **haïssable** pour Allah que vous ne fassiez pas ce que vous dites)[42] .

Et Ses paroles:

(Qu’attendent-ils sinon qu’**Allah leur vienne** à l’ombre des nuées, de même que les anges, et que leur sort soit réglé? Et c’est à Allah que tout fera retour)[43] .

Et Ses paroles:

(Qu’attendent-ils sinon que les anges leur viennent, ou **que vienne ton Seigneur**, ou **que viennent certains signes de ton Seigneur?**)[44] .

Et Ses paroles:

---

[39] Sourate *Mouhammad*, verset 28.
[40] Sourate *Az-Zoukhrouf*, verset 55.
[41] Sourate *At-Tawbah*, verset 46.
[42] Sourate *As-Saff*, verset 3.
[43] Sourate *Al-Baqarah*, verset 210.
[44] Sourate *Al-An’âm*, verset 158.

(Mais non! Quand la terre sera complètement pulvérisée, **quand ton Seigneur viendra**, de même que les anges par rangées successives...)[45] .

Et Ses paroles:

(Le Jour où le ciel sera déchiré par les nuages et qu'on fera descendre les anges)[46] .

Et Ses paroles:

(Seul demeurera **le Visage** de ton Seigneur, plein de gloire et de générosité)[47] .

Et Ses paroles:

(Tout doit périr sauf **Son Visage**)[48] .

Et Ses paroles:

(Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de **Mes Mains**?)[49] .

Et Ses paroles:

(Les juifs disent: « **La Main** d'Allah est fermée! » Que leurs propres mains soient enchaînées, et qu'ils soient maudits pour leurs paroles. Ses deux Mains sont, au contraire, largement ouvertes: Il dispense Ses bienfaits comme bon Lui semble. »)[50] .

Et Ses paroles:

(Accepte patiemment le décret de ton Seigneur! Car,

[45] Sourate *Al-Fajr*, versets 21-22.
[46] Sourate *Al-Fourqân*, verset 25.
[47] Sourate *Ar-Rahmân*, verset 27.
[48] Sourate *Al-Qasas*, verset 88.
[49] Sourate *Sâd*, verset 75.
[50] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 64.

en vérité, tu es sous **Nos yeux**)[51] .

Et les paroles du Très Haut:

(Nous le transportâmes sur une embarcation faite de planches et de clous, voguant sous **Nos yeux**: récompense pour celui qui avait été renié)[52] .

Et les paroles:

(Et J'ai inspiré [à Mes serviteurs] de l'affection pour toi, afin que tu sois élevé sous **Mon Œil**)[53] .

Et Ses paroles:

(Allah a bien entendu les paroles de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Allah entendait votre conversation, car Allah **entend tout** et **voit tout**)[54] .

Et Ses paroles:

(Allah a certainement entendu les paroles de ceux qui ont dit: « Allah est pauvre et nous sommes riches.»)[55] .

Et Ses paroles:

(Pensent-ils que Nous n'entendons pas leurs secrets et leurs confidences? Que si! Nos émissaires, placés auprès d'eux, consignent tout par écrit)[56] .

Et Ses paroles:

---

[51] Sourate *At-Tour*, verset 48.
[52] Sourate *Al-Qamar*, versets 13-14.
[53] Sourate *Ta-Ha*, verset 39.
[54] Sourate *Al-Moujâdalah*, verset 1.
[55] Sourate *Al 'Imrân*, verset 181.
[56] Sourate *Az-Zoukhrouf*, verset 80.

(Je Suis avec vous, J'entends et Je vois)[57] .

Et Ses paroles:

(Ne sait-il donc pas qu'Allah le **voit**)[58] .

Et Ses paroles:

(Celui qui te **voit** quand tu te lèves, et tes gestes parmi ceux qui se prosternent. Il est vraiment Celui qui entend tout (***As-Samî'***) et sait tout (***Al-'Alîm***)[59] .

Et Ses paroles:

(Et dis: « Agissez, Allah verra vos œuvres, de même que Son Messager et les croyants. »)[60] .

Et Ses paroles:

(Ses **ruses** sont redoutables)[61] .

Et Ses paroles:

(Ils se mirent à ruser. Mais Allah a rusé également. Or, nul ne ruse comme Allah)[62] .

Et Ses paroles:

(Ils ont ourdi une ruse, et Nous avons ourdi une ruse, sans qu'ils s'en rendent compte)[63] .

Et Ses paroles:

(Ils emploient des ruses, et J'emploie des ruses)[64] .

---

[57] Sourate *Ta-Ha*, verset 46.
[58] Sourate *Al-'Alaq*, verset 14.
[59] Sourate *Ach-Chou'arâ'*, versets 218-220.
[60] Sourate *At-Tawbah*, verset 105.
[61] Sourate *Ar-Ra'd*, verset 13.
[62] Sourate *Al 'Imrân*, verset 54.
[63] Sourate *An- Naml*, verset 50.
[64] Sourate *At-Târiq*, versets 15-16.

Et Ses paroles:

(Que vous fassiez un bien, ouvertement ou secrètement, ou bien que vous pardonniez un tort subi, sachez qu'Allah pardonne, et qu'Il a pouvoir sur toute chose)[65] .

Et Ses paroles:

(Qu'ils les traitent avec indulgence et clémence. Ne désirez-vous pas vous-mêmes qu'Allah vous accorde Son pardon? Allah pardonne et Il est miséricordieux)[66] .

Et Ses paroles:

(C'est à Allah qu'appartient la puissance, ainsi qu'à Son Messager et aux croyants)[67] .

Et les paroles de Satan, rapportées dans le Coran:

(Par Ta puissance! Je les égarerai assurément tous)[68] .

Et les paroles d'Allah:

(Béni soit le nom de ton Seigneur, plein de gloire et de noblesse)[69] .

Et Ses paroles:

(Adore-Le donc, et sois constant dans Son adoration. Connais-tu quelqu'un qui Lui est semblable?)[70] .

---

[65] Sourate *An-Nisâ'*, verset 149.
[66] Sourate *An-Nour*, verset 22.
[67] Sourate *Al-Mounâfiqoun*, verset 8.
[68] Sourate *Sâd*, verset 82.
[69] Sourate *Ar-Rahmân*, verset 78.
[70] Sourate *Mariam*, verset 65.

Et Ses paroles:

(Et nul ne Lui est égal)[71] .

Et Ses paroles:

(Ne donnez pas d'égaux à Allah, alors que vous savez)[72] .

Et Ses paroles:

(Il est des hommes qui donnent des égaux à Allah, en les aimant comme Allah Seul doit être aimé)[73] .

Et Ses paroles:

(Et dis: « Louange à Allah qui n'a pas pris d'enfant, qui n'a pas d'associé dans Sa royauté, et qui n'a nul besoin d'allié contre l'humiliation. » Et proclame hautement Sa grandeur)[74] .

Et les paroles du Très Haut:

(Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur terre célèbrent la pureté d'Allah. A Lui la royauté et à Lui la louange. Et Il a pouvoir sur toute chose)[75] .

Et Ses paroles:

(Béni soit Celui qui a fait descendre le Livre du discernement sur Son serviteur, afin qu'il avertisse les gens. Celui à qui appartient le royaume des cieux et de la terre, qui n'a pas pris d'enfant, qui n'a pas d'associé dans l'exercice de Son pouvoir et qui a créé

[71] Sourate *Al-Ikhlâs*, verset 4.
[72] Sourate *Al-Baqarah*, verset 22.
[73] Sourate *Al-Baqarah*, verset 165.
[74] Sourate *Al-Isrâ'*, verset 111.
[75] Sourate *At-Taghâboun*, verset 1.

toute chose selon une juste mesure)[76] .

Et Ses paroles:

(Allah ne S'est pas attribué d'enfant, et il n'y a pas de divinité avec Lui. Sinon, chaque divinité aurait autorité sur ce qu'elle a créé, et chacune chercherait à dominer les autres. Pureté à Allah! Il est bien au-dessus de la description qu'ils font [de Lui]. Il connaît toute chose cachée et apparente! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent!)[77] .

Et Ses paroles:

(N'attribuez donc pas à Allah de semblables. Allah sait, tandis que vous ne savez pas)[78] .

Et Ses paroles:

(Dis: « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes, tant apparentes que cachées, de même que le péché, l'agression sans droit, d'associer à Allah ce sur quoi Il n'a fait descendre aucun argument, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas)[79] .

Et les paroles:

(Le Tout Miséricordieux sur le Trône S'est élevé (***Istawâ***)), répétées à sept endroits différents [dans le Coran].

D'abord dans la sourate ***Al-A'râf***:

(Votre Seigneur est, en vérité, Allah qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé sur le

[76] Sourate *Al-Fourqân*, versets 1-2.
[77] Sourate *Al-Mou'minoun*, versets 91-92.
[78] Sourate *An-Nahl*, verset 74.
[79] Sourate *Al-A'râf*, verset 33.

Trône)[80] .

Et Il dit dans la sourate *Younous*:

(Votre Seigneur est Allah qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé sur le Trône)[81] .

Et, dans la sourate *Ar-Ra'd*, Il dit:

(Allah est Celui qui a élevé les cieux, sans piliers visibles. Puis, Il S'est élevé sur le Trône)[82] .

Et, dans la sourate *Ta-Ha*, Il dit:

(Le Tout Miséricordieux sur le Trône S'est élevé)[83] .

Et Il dit dans la sourate *Al-Fourqân*:

(Puis Il S'est élevé sur le Trône, le Tout Miséricordieux)[84] .

Et, dans la sourate *As-Sajdah*, Il dit:

(Allah qui a créé, en six jours, les cieux et la terre, et ce qui se trouve entre eux, puis S'est élevé sur le Trône)[85] .

Il dit enfin dans la sourate *Al-Hadîd*:

(C'est Lui qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé sur le Trône)[86] .

Et Ses paroles:

(Jésus, Je vais reprendre ton âme et t'élever auprès de

[80] Sourate *Al-A'râf*, verset 54.
[81] Sourate *Younous*, verset 3.
[82] Sourate *Ar-Ra'd*, verset 2.
[83] Sourate *Ta-Ha*, verset 5.
[84] Sourate *Al-Fourqân*, verset 59.
[85] Sourate *As-Sajdah*, verset 4.
[86] Sourate *Al-Hadîd*, verset 4.

Moi)[87] .

Et Ses paroles:

(Mais Allah l'a élevé auprès de Lui)[88] .

Et Ses paroles:

(Vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action)[89] .

Et Ses paroles:

(Hâmân, fais-moi construire une tour. Peut-être pourrai-je ainsi accéder aux voies, les voies des cieux, et voir le Dieu de Moïse. Mais je soupçonne celui-ci d'être un menteur)[90] .

Et Ses paroles:

(Etes-vous sûrs que Celui qui est au ciel ne vous fera pas engloutir par la terre? Et voici qu'elle tremble! Ou êtes-vous sûrs que Celui qui est au ciel n'enverra pas contre vous un ouragan de pierres? Vous saurez alors les conséquences de Mes avertissements)[91] .

Et Ses paroles:

(C'est Lui qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé sur le Trône. Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites)[92] .

---

[87] Sourate *Al 'Imrân*, verset 55.
[88] Sourate *An-Nisâ'*, verset 158.
[89] Sourate *Fâtir*, verset 10.
[90] Sourate *Ghâfir*, versets 36-37.
[91] Sourate *Al-Moulk*, versets 16-17.
[92] Sourate *Al-Hadîd*, verset 4.

Et Ses paroles:

(Il n'est pas de conversation secrète entre trois personnes sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Puis Il les informera, le Jour de la résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Allah est Omniscient)[93] .

Et Ses paroles:

(Ne t'afflige pas, car Allah est **avec** nous)[94] .

Et Ses paroles:

(Je suis avec vous, J'entends et Je vois)[95] .

Et Ses paroles:

(Allah est avec ceux qui Le craignent et ceux qui font le bien)[96] .

Et Ses paroles:

(Soyez endurants, car Allah est avec ceux qui sont endurants)[97] .

Et Ses paroles:

(Que de fois, par la permission d'Allah, une troupe peu nombreuse a vaincu une troupe nombreuse. Allah est avec ceux qui sont endurants)[98] .

Et Ses paroles:

[93] Sourate *Al-Moujâdalah*, verset 7.
[94] Sourate *At-Tawbah*, verset 40.
[95] Sourate *Ta-Ha*, verset 46.
[96] Sourate *An-Nahl*, verset 128.
[97] Sourate *Al-Anfâl*, verset 46.
[98] Sourate *Al-Baqarah*, verset 249.

(Et qui est plus véridique qu’Allah dans Son propos?)[99] .

(Et qui est plus véridique qu’Allah dans Ses paroles?)[100] .

Et Ses paroles:

(Et lorsque Allah dit: « Jésus, fils de Marie... »)[101] .

Et Ses paroles:

(La parole de ton Seigneur s’est accomplie, en toute vérité et en toute justice)[102] .

Et Ses paroles:

(Et Allah a effectivement **parlé** à Moïse)[103] .

Et Ses paroles:

(Allah a parlé à certains d’entre eux [les prophètes])[104] .

Et Ses paroles:

(Lorsque Moïse se présenta à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé)[105] .

Et Ses paroles:

(Nous l’appelâmes de la partie du Mont [Sinaï] qui se trouvait sur sa droite, et Nous en fîmes un proche confident)[106] .

[99] Sourate *An-Nisâ’*, verset 87.
[100] Sourate *An-Nisâ’*, verset 122.
[101] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 116.
[102] Sourate *Al-An’âm*, verset 115.
[103] Sourate *An-Nisâ’*, verset 164.
[104] Sourate *Al-Baqarah*, verset 253.
[105] Sourate *Al-A’râf*, verset 143.
[106] Sourate *Mariam*, verset 52.

Et Ses paroles:

(Et lorsque ton Seigneur appela Moïse: « Rends-toi auprès du peuple injuste. »)[107] .

Et Ses paroles:

(Leur Seigneur les appela alors : « Ne vous ai-je pas défendu à tous deux cet arbre? »)[108] .

Et Ses paroles:

(Le jour où Il les appellera et leur dira: « Qu'avez-vous répondu aux Messagers? »)[109] .

Et Ses paroles:

(Si l'un des polythéistes te demande ta protection, accorde-la lui afin qu'il entende la **parole d'Allah**)[110] .

Et Ses paroles:

(...alors qu'une partie d'entre eux, après avoir écouté et compris la parole d'Allah, l'ont falsifiée sciemment)[111] .

Et Ses paroles:

(Ils voudraient modifier la parole d'Allah. Dis: « Jamais vous ne nous suivrez. Allah en a déjà décidé ainsi. »)[112] .

Et Ses paroles:

---

[107] Sourate *Ach-Chou'arâ'*, verset 10.
[108] Sourate *Al-A'râf*, verset 22.
[109] Sourate *Al-Qasas*, verset 65.
[110] Sourate *At-Tawbah*, verset 6.
[111] Sourate *Al-Baqarah*, verset 75.
[112] Sourate *Al-Fat'h*, verset 15.

(Récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Ses paroles ne peuvent être modifiées)[113] .

Et Ses paroles:

(En vérité, le **Coran** que voici expose aux fils d'Israël la plupart de leurs sujets de controverses)[114] .

Et Ses paroles:

(Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre)[115] .

Et Ses paroles:

(Si Nous avions fait descendre le Coran que voici sur une montagne, tu l'aurais vu s'humilier et se fissurer par crainte d'Allah)[116] .

Et Ses paroles:

(Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux que quiconque ce qu'il fait descendre -, ils disent: « Tu n'es qu'un imposteur! » Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. Dis: « C'est le Saint-Esprit qui l'a fait descendre de la part de ton Seigneur, en toute vérité, afin de raffermir ceux qui croient, et comme un guide et une bonne nouvelle pour les musulmans. Nous savons parfaitement qu'ils disent: « Ce n'est qu'un être humain qui le lui enseigne. » Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère, alors que ce Livre est en langue arabe parfaitement claire)[117] .

---

[113] Sourate *Al-Kahf*, verset 27.
[114] Sourate *An-Naml*, verset 76.
[115] Sourate *An-An'âm* verset 155.
[116] Sourate *Al-Hachr*, verset 21.
[117] Sourate *Al-Nahl*, versets 101-103.

Et Ses paroles:

(Certains visages seront, ce jour-là, rayonnants, **regardant leur Seigneur**)[118] .

Et Ses paroles:

(Sur les lits d'apparat, ils regarderont)[119] .

Et Ses paroles:

(A ceux qui accomplissent de belles œuvres, la plus belle récompense, et plus encore)[120] .

Et Ses paroles:

(Ils y auront tout ce qu'ils désireront, et plus encore auprès de Nous)[121] .

Ce genre de versets, dans le Livre d'Allah, sont nombreux. Et quiconque médite le Coran, avec l'intention d'être guidé par lui, distinguera clairement la voie de la vérité.

La Sounnah du Messager d'Allah (ﷺ)

La Sounnah clarifie le Coran et en précise le sens. Elle indique et exprime ce qui est voulu dans le Coran. Et croire à la description du Seigneur tout-puissant, faite par le Messager (ﷺ) à travers les hadiths authentiques, ceux acceptés par les gens versés dans cette science, est également une obligation pour chaque musulman.

Parmi ces hadiths, les paroles du Prophète (ﷺ):

«Notre seigneur **descend (yanzilou)** chaque nuit au ciel de ce monde, dans le dernier tiers de la nuit. Il dit

[118] Sourate *Al-Qiyâmah*, verset 22-23.
[119] Sourate *Al-Moutaffifoun*, versets 35.
[120] Sourate *Younous*, verset 26.
[121] Sourate *Qâf*, verset 35.

alors: "Qui veut M'invoquer afin que J'exauce sa prière? Qui veut Me demander afin que Je lui accorde? Qui veut implorer Mon pardon afin que Je lui pardonne?". »

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Ainsi que ses paroles:

«Allah **se réjouit (farahan)** plus du repentir de Son serviteur que l'un d'entre vous qui se trouve avec sa monture... »[122] .

Le hadith est également rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Mais aussi les paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

«Allah rit (yad'hakou) au sujet de deux hommes, l'un ayant tué l'autre mais tous deux entrant au Paradis...»[123]

[122] Voici la version complète de ce hadith, rapportée par Mouslim: « Allah le Très Haut se réjouit plus du repentir de Son serviteur, lorsque celui-ci se repent à Lui, que l'un d'entre vous qui se trouve avec sa monture dans le désert. Celle-ci lui échappe alors, emportant avec elle ses provisions de nourriture et d'eau. Perdant tout espoir, il s'allonge à l'ombre d'un arbre. Alors qu'il désespère de retrouver sa monture, voilà qu'elle réapparaît, debout face à lui. Il la saisit alors par les rênes et dit, sous l'effet de son immense joie: "Ô Allah! Tu es mon serviteur et je suis Ton seigneur", s'embrouillant tellement il est heureux. » [NDT].

[123] Voici la version complète de ce hadith, selon le récit d'Abou Hourayrah: « Allah, glorifié et exalté soit-Il, rit au sujet de deux hommes, l'un ayant tué l'autre, mais tous deux entrant au Paradis: l'un est tué par l'autre au djihad, puis Allah accepte le repentir de ce dernier qui devient musulman et meurt à son tour en martyr. » [NDT].

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Et ses paroles:

> «Notre Seigneur **s'étonne (*'ajaba*)** du désespoir qui s'empare de Ses serviteurs alors qu'Il peut rapidement modifier leur situation. Allah vous regarde désemparés, désespérés, et ne cesse de rire, puisqu'Il sait que la délivrance est proche.»

Hadith *Hasan*.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit également:

> «On ne cessa de jeter [les damnés] dans la Géhenne qui dira: "Y en a-t-il encore?" Jusqu'au moment où le Maître de la puissance y mettra **Son Pied (*rijlahou*)** - dans une autre version: mettra Son Pied (qadamahou) sur elle. Elle se contractera alors et dira: "Assez! Assez!" »

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Le Prophète (ﷺ) a dit par ailleurs:

> «Allah le Très Haut dira: "Adam!" Adam dira: "Je réponds à Ton appel, en implorant Ton aide". Allah l'interpellera (younâdi) alors de vive voix (sawt): "Allah t'ordonne d'extraire de ta descendance ceux qui sont voués à l'Enfer".»

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

On peut également mentionner ces paroles du Messager (ﷺ):

> «Il n'est personne parmi vous auquel son Seigneur ne **parlera** (youkallimou) sans qu'il y ait besoin d'un traducteur entre Allah et lui.»[124]

[124] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

Ainsi que ces paroles du Prophète (ﷺ) qu'il prononçait pour la guérison du malade (*Rouqyah*):

> «Notre Seigneur est Allah qui est **au ciel**! Que Ton nom soit sanctifié. Tes décrets [sont exécutés] au ciel et sur terre. De même que Ta miséricorde se trouve au ciel, qu'elle soit également sur terre! Pardonne-nous nos grands péchés, comme les petits. Tu es le Seigneur des êtres purs. Fais descendre Ta miséricorde et Ta guérison sur ce malade, de sorte qu'il guérisse. »

Hadith *Hasan*, rapporté notamment par Abou Dâwoud.

Citons également ses paroles:

> «Ne me faites-vous pas confiance alors que je suis l'homme de confiance de Celui qui est au ciel.»[125]

Ainsi que ses paroles:

> «Le Trône est sur l'eau et Allah est **sur le Trône**. Pourtant, Il sait tout ce qui vous concerne. »

Hadith *Hasan*, rapporté notamment par Abou Dâwoud.

Par ailleurs, le Messager d'Allah (ﷺ) a demandé à une esclave:

- *Où se trouve Allah?*

- Au ciel, répondit-elle.

- *Qui suis-je?* Poursuivit-il.

- Tu es le Messager d'Allah, répondit-elle.

- *Affranchis-la, car elle est croyante*, conclut le Prophète (ﷺ).

Rapporté par Mouslim.

---

[125] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

Par ailleurs, il a dit:

> *«La foi la plus parfaite consiste à savoir qu' Allah est avec toi où que tu sois.»*

Il a dit également:

> *«Lorsque l'un d'entre vous est debout en prière, qu'il ne crache ni devant lui, ni sur sa droite, car Allah se trouve devant lui, mais qu'il crache sur sa gauche ou sous ses pieds.»*

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Il a dit par ailleurs:

> «Ô Allah! Seigneur des sept cieux et de la terre, et Seigneur du Trône immense! Notre Seigneur et Seigneur de toute chose! Toi qui fends le grain et le noyau! Toi qui as fait descendre la Thora, l'Evangile et le Coran! Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal de mon âme et contre le mal de tout animal sous Ton pouvoir. Tu es le Premier, rien n'est avant Toi. Tu es le Dernier, rien ne vient après Toi. Tu es *Adh-Dhâhir*, rien n'est au-dessus de Toi. Tu est *Al-Bâtin*, rien ne T'échappe. Efface mes dettes et préserve-moi de la pauvreté.»

Rapporté par Mouslim.

Et, lorsque ses compagnons ont invoqué Allah (*Dhikr*) à haute voix, il a dit:

> «Ô gens! Allez-y doucement, car vous n'invoquez ni un sourd, ni un absent. Au contraire, Celui que vous invoquez entend tout. Celui que vous invoquez est plus **proche** de l'un de vous que l'encolure de sa monture.»

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Il a dit par ailleurs:

> «Vous verrez assurément votre Seigneur [le Jour de la résurrection] comme vous voyez la lune, une nuit de pleine lune, sans aucune difficulté et sans vous gêner les uns les autres. S’il vous est possible donc de ne pas manquer la prière située avant le lever du soleil et celle avant son coucher, alors faites-le.»

Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

On pourrait citer d’autres hadiths de ce genre, par lesquels le Messager d’Allah (ﷺ) nous informe sur son Seigneur. Le groupe sauvé, les gens qui s’attachent à la Sounnah et se réunissent autour d’elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ’ah*) croient en tous ces hadiths, de même qu’ils croient en ce dont Allah nous informe dans Son Livre, sans falsifier les textes ou leur sens (*Tahrîf*), sans renier ces textes ou leur sens (*Ta’tîl*), sans chercher le comment de la chose (*Takyîf*) et sans anthropomorphisme (*Tamthîl*).



[La voie du juste milieu]

Les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle représentent **le juste milieu** par rapport aux sectes de l'islam, de même que la nation musulmane représente le juste milieu par rapport aux autres nations.

Ils suivent, en effet, la voie du juste milieu s'agissant des attributs (*Sifât*) d'Allah le Très Haut, pureté à Lui, entre les gens qui renient ces attributs (*Ta'tîl*), qui sont les *Jahmiyyah*, et ceux qui les comparent à ceux de Ses créatures (*Tamthîl*).

Ils gardent également le juste milieu au sujet des actes d'Allah, entre les *Jabriyyah* et les *Qadariyyah*.

[Ils tiennent de même le juste milieu] s'agissant des menaces d'Allah [adressées à ceux qui commettent les grands péchés], entre les *Mourjiah* et ceux, à l'image notamment des *Qadariyyah*, qui considèrent que les musulmans qui commettent de grands péchés sont voués à l'Enfer éternel.

[Ils suivent aussi la voie du juste milieu] au sujet de la foi [ou non de celui qui commet de grands péchés], entre les *Harouriyyah* et les *Mou'tazilah*, d'une part, et les *Mourjiah* et les *Jahmiyyah*, d'autre part.

[Ils tiennent de même le juste milieu] en ce qui concerne les **compagnons** du Messager d'Allah (ﷺ), entre les *Râfidâh* et les *Khawârij*.

[Où se trouve Allah?]

Fait partie de la foi en Allah et Ses attributs - mentionnée précédemment - de croire qu'Allah, pureté à Lui, est au-dessus de Ses cieux, sur Son Trône, élevé au-dessus de Sa création, et qu'Il est avec (***ma'a***) eux où qu'ils se trouvent, et qu'Il sait tout ce qu'ils font, comme Allah nous en informe dans Son Livre, et comme cela fut rapporté du Messager d'Allah (ﷺ) à travers de multiples chaînes de narrateurs (*tawâtara*)[126] , sachant que les musulmans des premières générations professent unanimement cette croyance.

Il a d'ailleurs réuni ces deux attributs[127] dans Ses paroles:

> (C'est Lui qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé sur le Trône. Il sait ce qui pénètre en terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Allah voit parfaitement ce que vous faites)[128] .

Or, les paroles: (et Il est avec vous) ne signifient pas qu'Il est mêlé à la Création. D'ailleurs [le terme « ***ma'a*** » dans] la langue arabe n'implique aucunement cela. En outre, cette compréhension s'oppose au consensus des musulmans des premières générations et à la nature selon laquelle Allah a

[126] Les hadiths « *Moutawâtirah* » sont ceux, rapportés de source sûre par un si grand nombre de narrateurs qu'il est impensable qu'ils se soient accordés pour mentir [NDT].

[127] C'est-à-dire, le fait d'être élevé sur Son Trône et d'être avec Ses créatures [NDT].

[128] Sourate *Al-Hadîd*, verset 4.

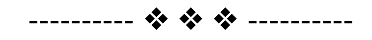
créé les hommes.

D'ailleurs, la lune, l'un des signes d'Allah et l'un des plus petits éléments de Sa création, est placée dans le ciel, mais accompagne le voyageur, entre autres, où qu'il se trouve.

Allah, pureté à Lui, est également au-dessus de Son Trône, observant Ses créatures, les soumettant à Son autorité, les regardant. Et Sa Seigneurie (*Rouboubiyyah*) implique bien d'autres choses.

Toutes les paroles par lesquelles Allah affirme qu'Il est à la fois sur le Trône et avec nous sont véridiques et réelles, et n'ont pas besoin d'être falsifiées.

Néanmoins, il convient de se préserver, au sujet de ces paroles, de toutes pensées fausses, comme celle consistant à croire que le sens apparent des mots (au ciel)[129] implique que le ciel supporte Allah ou se trouve au-dessus de Lui. Or, cette compréhension est fausse, de l'avis unanime des savants de l'islam et des croyants. En effet, (Son ***Koursi*** dépasse les cieux et la terre)[130] et c'est Lui qui (maintient les cieux et la terre à leur place)[131] . Et (Il retient le ciel, l'empêchant de tomber sur la terre sans Sa permission)[132] . (Un autre signe [de Sa puissance] est que le ciel et la terre sont maintenus par Son ordre)[133] .



[129] Sourate *Al-Moulk*, verset 17.
[130] Sourate *Al-Baqarah*, verset 255.
[131] Sourate *Fâtir*, verset 41.
[132] Sourate *Hajj*, verset 65.
[133] Sourate *Ar-Roum*, verset 25.

[Allah est proche et répond aux invocations]

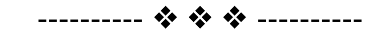
Fait aussi partie de la foi en Allah et Ses attributs de croire qu'Allah est proche [de Ses serviteurs] auxquels Il répond [lorsqu'ils L'invoquent]. Allah a d'ailleurs rassemblé ces deux attributs dans Ses paroles:

(Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je Suis proche et que J'exauce l'appel de celui qui M'invoque, lorsqu'il M'invoque)[134] .

De même, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit:

> «Celui que vous invoquez est plus proche de l'un de vous que l'encolure de sa monture.»[135]

Or, ce qui, dans le Livre d'Allah et la Sounnah, indique qu'Allah est « proche » (*Qourb*) de Ses serviteurs et « avec eux » (*Ma'iyyah*) ne s'oppose pas à ce qui indique qu'Il est « élevé » (*'Oulouw*) et « au-dessus » (*Fawqiyyah*). En effet, rien ne ressemble à Allah, pureté à Lui, dans chacun de Ses attributs, Il est donc élevé tout en étant proche, proche tout en étant élevé.



[134] Sourate *Al-Baqarah*, verset 186.
[135] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

[Le Coran est la parole d'Allah]

Fait également partie de la foi en Allah et en Ses Livres de croire que le Coran est la **parole d'Allah**, qu'il est descendu [de la part d'Allah], qu'**il n'est pas créé**, qu'il procède d'Allah Auquel il retournera.

Cette foi implique également de croire qu'Allah a réellement prononcé (*takallama*) les paroles qui s'y trouvent, et que le Coran qui est descendu sur Mouhammad (ﷺ) est réellement la parole d'Allah, non la parole d'un autre que Lui.

Il n'est donc pas permis d'affirmer, d'une manière absolue, que le Coran est la reproduction ou l'écho (*Hikâyah*) de la parole d'Allah ou l'expression (*'Ibârah*) de cette parole.

Mieux, même lorsque les hommes lisent le Coran ou le mettent par écrit, il n'en demeure pas moins réellement la parole d'Allah le Très Haut. En effet, la parole doit être, en réalité, attribuée à celui qui en est à l'origine, non à celui qui l'a prononcée pour la transmettre.

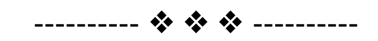
Le Coran, à la fois ses lettres et ses significations, est donc la parole d'Allah. Il n'est pas la parole d'Allah dans ses lettres seulement, sans leurs significations, ni dans ses significations uniquement, sans les lettres.



[La vision d’Allah le Jour de la résurrection]

Fait également partie de la foi en Allah, en Ses Livres, en Ses anges et en Ses Messagers - que nous avons évoquée - de croire que **les croyants verront Allah**, de leurs yeux, le Jour de la résurrection, tout comme ils peuvent voir le soleil qui n’est pas voilé par les nuages, ou la lune une nuit de pleine lune, sans aucune difficulté et sans se gêner les uns les autres.

Ils verront Allah, pureté à Lui, alors qu’ils se trouveront sur les lieux du Grand Rassemblement, le Jour de la résurrection, puis ils Le verront après leur entrée au Paradis, comme Allah le Très Haut le voudra.



[La croyance au Jour dernier]

Fait partie de la croyance au **Jour dernier** de croire en tout ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) s'agissant de ce qui aura lieu après la mort. ***Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*** croient donc aux épreuves (*Fitnah*) de la tombe, mais aussi aux tourments et aux délices de la tombe.

En ce qui concerne les épreuves de la tombe, les gens sont mis à l'épreuve dans leurs tombes. Là, il est dit à l'homme: «Qui est ton Seigneur? Quelle est ta religion? Qui est ton prophète?» (Allah raffermit les croyants si bien qu'ils prononcent les paroles de vérité ici-bas et dans l'au-delà)[136] . Le croyant dit: «Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'islam et mon prophète est Mouhammad (ﷺ).»

Quant à celui qui, de son vivant, était plein de doutes, il dit: «Euh! Euh! Je ne sais pas. J'ai entendu les gens dire des choses que j'ai répétées.» Il est alors frappé à l'aide d'un marteau et pousse un cri que tout le monde entend, excepté les hommes. Si les hommes l'entendaient, ils tomberaient foudroyés.

Puis, après cette épreuve, les hommes connaîtront soit les délices soit les tourments, jusqu'au Jour de la résurrection, le jour où les âmes regagneront les corps et où les hommes seront ressuscités, comme Allah nous en a informés dans Son Livre et par la bouche de Son Messager (ﷺ), et comme le professent unanimement les musulmans.

---

[136] Sourate *Ibrâhîm*, verset 27.

Les hommes, répondant à l'appel de leur Seigneur, se lèveront alors de leurs tombes, **pieds-nus, dénudés et incirconcis**.

Le soleil se rapprochera d'eux si bien que [certains] hommes baigneront dans leur sueur jusqu'à la bouche[137] .

Seront alors dressées les **Balances** où seront pesées les œuvres des serviteurs d'Allah. (Ceux dont les œuvres pèseront lourd dans la Balance, ceux-là auront réussi. Et ceux dont les œuvres ne pèseront rien dans la Balance, ceux-là se seront perdus eux-mêmes, ils demeureront éternellement dans la Géhenne)[138] .

Et les **Registres**, qui consignent les œuvres des hommes, seront déployés. Certains prendront leurs registres de la main droite, alors que d'autres les prendront de la main gauche, ou de derrière le dos, comme le dit Allah le Très Haut, pureté à Lui:

> (Au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et le Jour de la résurrection, Nous lui remettrons un registre qu'il trouvera déployé: «Lis ton registre. Tu suffis, aujourd'hui, pour dresser le bilan de tes œuvres.»)[139] .

Allah jugera alors Ses créatures. Il restera Seul avec Son

---

[137] Allusion à ce hadith rapporté notamment par Mouslim: « *Le Jour de la résurrection, le soleil s'approchera des hommes jusqu'à n'être plus qu'à un ou deux milles d'eux. Les gens, affectés par l'intensité du soleil, baigneront dans leur sueur selon leurs œuvres : certains jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres encore à hauteur de la taille et certains autres au niveau de la bouche.* » [NDT]

[138] Sourate *Al-Mou'minoun*, versets 102-103.

[139] Sourate *Al-Isrâ'*, versets 13-14.

Serviteur croyant auquel Il fera avouer ses péchés, comme cela est décrit dans le Livre d'Allah et la Sounnah.

Quant aux mécréants, ils ne seront pas jugés comme ceux dont on pèsera les bonnes et les mauvaises actions, puisqu'ils n'auront pas la moindre bonne action à leur actif, mais leurs œuvres seront recensées et comptées, puis elles leur seront présentées. Ils reconnaitront alors ces œuvres qui provoqueront leur affliction.

Sur les lieux du Grand Rassemblement se trouve le **Bassin** (***Hawd***) du Prophète (ﷺ) où s'abreuveront [les musulmans]. Son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel. Ses récipients sont aussi nombreux que les étoiles dans le ciel. Il faudrait un mois[140] pour le parcourir dans la longueur et autant dans la largeur[141] . Et quiconque boit de son eau ne connaîtra plus jamais la soif.

Les gens[142] traverseront le *Sirât* qui enjambe la Géhenne - et qui est ce pont qui se trouve entre le Paradis et l'Enfer - chacun à une allure qui dépendra de ses œuvres: certains en un clin d'œil, d'autres à la vitesse de l'éclair, d'autres à la vitesse du vent, d'autres encore à la vitesse d'un cheval rapide, d'autres à la vitesse d'un chameau, d'autres en courant, d'autres en marchant, et d'autres en rampant. Certains, parmi eux, seront saisis violemment [par des crochets] puis jetés au Feu. En effet, sur le Pont se trouveront des crochets qui saisiront les gens selon leurs

---

[140] A dos de chameau se déplaçant à vitesse moyenne [NDT].

[141] Cette formulation, typiquement arabe, indiquerait que le Bassin est carré, mais Allah en est mieux informé que quiconque [NDT].

[142] C'est-à-dire, ici, les croyants puisque les mécréants auront déjà été conduits en Enfer [NDT].

œuvres.

Quiconque passera sur le *Sirât* entrera au Paradis. Lorsqu'ils auront traversé le *Sirât*, ils s'arrêteront sur un ponceau (*Qantrah*) situé entre le Paradis et l'Enfer. Là, on rendra justice aux uns pour les torts qu'ils auront subis de la part des autres. Et c'est seulement lorsqu'ils auront été purifiés qu'ils obtiendront l'autorisation d'entrer au Paradis.

Le premier à frapper à la porte du Paradis sera Mouhammad (ﷺ) et la première des nations à entrer au Paradis sera sa nation.

Le Messager (ﷺ) disposera, le Jour de la résurrection, de trois types d'**intercession**.

Le premier consistera à intercéder [auprès d'Allah] en faveur des hommes afin que soit procédé à leur jugement, intercession qu'auront auparavant refusé d'assumer les autres prophètes: Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus, fils de Marie, si bien qu'elle lui reviendra.

Quant au second type d'intercession, il consistera à intercéder en faveur des gens destinés au Paradis, afin qu'ils y entrent.

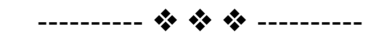
Ces deux types d'intercession sont réservés au Prophète (ﷺ) [à l'exclusion de tout autre que lui].

Quant au troisième type d'intercession, il consistera à intercéder en faveur de ceux qui auront mérité d'entrer en Enfer. Le Messager d'Allah (ﷺ) partagera cette intercession avec les autres prophètes, les véridiques, et d'autres encore. Il intercédera donc en faveur de ceux qui auront mérité d'entrer en Enfer afin qu'ils n'y entrent pas et en faveur de ceux qui y seront déjà entrés afin qu'ils en sortent.

De plus, Allah fera sortir de l'Enfer des gens sans

l'intercession de quiconque, mais uniquement par un effet de Sa grâce et de Sa miséricorde. Alors que tous les êtres de ce monde destinés au Paradis y seront entrés, il y restera de la place si bien qu'Allah créera, pour combler ce vide, des gens qu'Il fera entrer au Paradis.

Les différentes réalités de l'au-delà, comme le Jugement (***Hisâb***), la récompense, la punition, le Paradis ou l'Enfer, sont suffisamment décrites en détail dans les Livres célestes révélés, ainsi que dans les enseignements rapportés des prophètes, et ceux hérités de Mouhammad (ﷺ), pour que celui qui cherche à les connaître les trouve.



[La foi en la prédestination (*Qadar*)]

En outre, le groupe sauvé, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle, croient au destin, [que ses conséquences soient] bonnes ou mauvaises [d'un point de vue humain].

Or, la foi en la prédestination se situe à deux niveaux, chaque niveau comprenant deux choses différentes.

Le premier niveau consiste à croire qu'Allah le Très Haut a su (***'alima***) ce que Ses créatures feraient, et ce grâce à Sa science éternelle, dont Il fut de tout temps doté et qu'Il détiendra à jamais. Il a su tout ce qui les concernerait, qu'il s'agisse de leurs actes d'obéissance, de leurs péchés, des dons qu'ils obtiendraient au cours de leur vie (***Rizq***) ou du terme de celle-ci.

Puis, Allah a écrit (*kataba*) dans la Table préservée (*Al-Lawh Al-Mahfoudh*) le destin de chaque créature. «*La première chose qu'Allah créa fut le calame. Il lui dit : "Ecris". "Que dois-je écrire?" Dit-il. Il répondit : "Ecris tout ce qui aura lieu jusqu'au Jour de la résurrection".*»[143]

Par conséquent, tout ce qui atteint l'homme ne pouvait le manquer, et tout ce qui le manque ne pouvait l'atteindre. Les calames ont séché et les parchemins ont été repliés. Ainsi, le Très Haut dit:

(Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se trouve dans le ciel et sur terre? Tout ceci est consigné dans un Livre. Cela est si

[143] Le hadith est notamment rapporté par l'imam Ahmad dans son *Mousnad* [NDT].

facile pour Allah)[144] .

Et Il dit par ailleurs:

(Nul malheur ne s'abat sur terre, ou ne vous touche vous-mêmes, qui ne soit consigné dans un Livre avant que Nous ne le produisions. Cela est, pour Allah, chose vraiment aisée)[145] .

Ce destin, qui appartient à la science d'Allah, pureté à Lui, est écrit à différents moments, de manière détaillée ou générale.

Allah a donc écrit dans la Table préservée ce qu'Il a voulu.

En outre, lorsque Allah crée le corps du fœtus, avant que son âme ne lui soit insufflée, Il lui envoie un ange avec ordre d'écrire quatre choses. Il lui est dit: "Ecris ce qui lui est destiné comme dons et subsistance, la durée de sa vie, ses œuvres et s'il sera parmi les damnés ou les bienheureux.

Et le destin est écrit à d'autres moments.

Cet aspect de la prédestination [la science et l'écriture] était anciennement réfuté par les *Qadariyyah*[146] extrémistes. Mais, peu nombreux sont ceux qui le renient aujourd'hui.

Quant au second niveau, il consiste à croire que la volonté d'Allah (*Machîah*) est toujours exécutée et que Son pouvoir (*Qoudrah*) est absolu. Il s'agit donc de croire que ce qu'Allah veut se produit et que ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu, de croire que rien ne se déplace ou ne reste immobile dans les cieux ou sur terre que par la volonté d'Allah, pureté à Lui. Il ne peut donc se produire dans Son royaume que ce qu'Il veut. Allah, pureté à Lui, est capable d'agir sur tout ce qui

[144] Sourate *Al-Hajj*, verset 70.
[145] Sourate *Al-Hadîd*, verset 22.
[146] Les adeptes du libre arbitre [NDT].

existe et tout ce qui n'existe pas. Nulle créature sur terre ou dans le ciel dont Allah, pureté à Lui, ne soit le Créateur. Il n'y a pas d'autre créateur que Lui, ni de seigneur en dehors de Lui.

Pourtant, Allah a ordonné à Ses serviteurs de Lui obéir et d'obéir à Ses Messagers, et Il leur a interdit de Lui désobéir. En outre, Allah, pureté à Lui, aime les hommes et les femmes qui Le craignent, ceux qui font le bien et ceux qui se montrent justes. Il est satisfait de ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, mais n'aime pas les mécréants, et n'agrée pas ceux qui Lui désobéissent (***Fâsiqoun***). En outre, Allah n'incite pas les hommes à commettre des turpitudes et n'agrée pas pour Ses serviteurs la mécréance, de même qu'Il n'aime pas le désordre et la corruption.

Ses serviteurs agissent réellement, bien qu'Allah soit le créateur de leurs actes. Le terme « serviteur d'Allah (***'Abd***) » englobe le croyant et le mécréant, l'être vertueux et le pécheur, celui qui prie et celui qui jeûne. Les serviteurs d'Allah disposent d'une capacité à agir et d'une volonté, mais c'est Allah qui est leur Créateur, de même qu'Il est le Créateur de leur capacité et de leur volonté. Ainsi, le Très Haut dit:

> (...pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne voudrez que si Allah, Seigneur des mondes, veut)[147] .

Cet aspect de la prédestination [la volonté et la création] est réfuté par la plupart des ***Qadariyyah***, que le Prophète (ﷺ) a d'ailleurs appelés: «les mazdéens de cette nation».

[147] Sourate *At-Takwîr*, versets 28-29.

A l’inverse, d’autres ont exagéré dans l’affirmation de cet aspect de la prédestination[148] au point de retirer au serviteur d’Allah toute capacité à agir et tout choix, et de retirer aux actes d’Allah et à Ses jugements toute sagesse et tout intérêt.

[La réalité de la foi]

Parmi les principes des gens qui s’attachent à la Sounnah et se réunissent autour d’elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ’ah*), l’affirmation que la religion et la foi sont fondées à la fois sur des paroles et des actes: les paroles du cœur et ceux de la bouche, et les actes du cœur, de la bouche et des membres. Ils professent également que la foi augmente grâce aux actes d’adoration et diminue à cause des péchés.

Pourtant, ils ne considèrent pas comme mécréants les musulmans simplement parce qu’ils commettent des péchés ou des péchés capitaux, comme le font les *Khawârij*. Ils considèrent, au contraire, que les musulmans qui commettent des péchés restent pour eux des frères dans la foi. Ainsi, Allah, pureté à Lui, dit dans le verset relatif à la loi du talion (*Qisâs*):

> (Cependant, celui qui est pardonné par son frère en quoi que ce soit doit être sollicité de manière conforme aux usages)[149] .

Et Il dit par ailleurs:

> (Si deux groupes de croyants entrent en conflit, alors réconciliez-les! Puis, si l’un d’eux agresse l’autre, combattez les agresseurs jusqu’à ce qu’ils se confor-

[148] Les adeptes du fatalisme, selon lesquels le serviteur d’Allah n’est pas libre d’agir comme il le veut [NDT].

[149] Sourate *Al-Baqarah*, verset 178.

ment au commandement d'Allah. S'ils s'y conforment, alors rétablissez entre eux une paix juste, et soyez équitables, car Allah aime les gens équitables. Les croyants sont des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin que miséricorde vous soit faite)[150] .

Ils n'excluent pas totalement de l'islam celui, parmi les musulmans, qui désobéit à Allah (*Fâsiq*), ni n'affirment qu'il sera en Enfer pour l'éternité, comme le font les *Mou'tazilah*. Au contraire, la notion de «foi», dans l'absolu, inclut parfois celui qui désobéit à Allah (*Fâsiq*), comme dans les paroles du Très Haut:

(qu'un esclave croyant soit affranchi)[151] .

Néanmoins, parfois cette notion, dans l'absolu, n'inclut par le *Fâsiq*, comme dans les paroles du Très Haut:

(Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand Allah est mentionné, et dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités. Et c'est à leur Seigneur qu'ils s'en remettent)[152] .

Par ailleurs, le Prophète (ﷺ) a dit:

«Le fornicateur ne commet pas la fornication en étant croyant au moment où il fornique. De même, le voleur ne vol pas en étant croyant au moment où il commet son vol. De la même manière, nul ne boit de l'alcool en étant croyant au moment où il le boit. Et nul ne s'empare d'un bien de valeur aux yeux des gens en étant croyant au moment où il s'en

[150] Sourate *Al-Houjourât*, versets 9-10.
[151] Sourate *An-Nisâ'*, verset 92.
[152] Sourate *Al-Anfâl*, verset 2.

empare.»[153]

Nous disons donc [au sujet du *Fâsiq*] qu'il est un croyant dont la foi est imparfaite, ou qu'il est croyant par sa foi, et *Fâsiq* par le grand péché qu'il commet. Il ne doit donc pas être décrit comme un croyant parfait, ni se voir refuser le nom de croyant.

[Les compagnons et la famille du Messager (ﷺ)]

Un autre principe des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) est que leurs cœurs sont préservés de tout mauvais sentiment, et leurs bouches de toute mauvaise parole, au sujet des compagnons du Messager d'Allah (ﷺ), comme les décrit [les gens de la Sounnah] Allah le Très Haut dans Ses paroles:

> ([Le butin est aussi destiné] à ceux qui sont venus après eux en disant: « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont devancés dans la foi, et ne place dans nos cœurs aucune rancœur contre ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Indulgent et Très Miséricordieux.»)[154] .

En outre, ils obéissent au Prophète (ﷺ) qui a dit:

«N'insultez pas mes compagnons, car, par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, si l'un d'entre vous dépensait dans le bien l'équivalent du mont Ouhoud en or, *cela n'atteindrait pas [en mérite] le Moudd*[155] *- pas même la moitié d'un Moudd - dépensé par l'un d'entre eux*.»[156]

[153] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

[154] Sourate *Al-Hachr*, verset 10.

[155] Le « *Moudd* » est une mesure de grain équivalant à environ un demi kilo [NDT].

[156] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

De plus, ils acceptent ce qui, dans le Livre d'Allah, la Sounnah, ou par le consensus des musulmans (*Ijmâ'*), établit les mérites des compagnons et leurs rangs.

Et ils reconnaissent la prééminence de ceux, parmi les compagnons, qui ont dépensé leurs biens pour la cause d'Allah et ont combattu avant la victoire (*Al-Fat'h*) - qui n'est autre que le traité de Houdaybiyyah - sur ceux, parmi eux, qui ont dépensé leurs biens pour la cause d'Allah et ont combattu après cela.

En outre, ils reconnaissent la prééminence des *Mouhâjiroun* sur les Ansars, et qu'Allah a dit à ceux - un peu plus de trois cent dix hommes - qui ont participé à la bataille de Badr: « Faites ce que vous voulez, car Je vous ai pardonné ». Ils reconnaissent également que nul, parmi ceux qui ont fait allégeance [au Messager (ﷺ)] sous l'arbre - ils étaient plus de mille quatre cents - n'entrera en Enfer, comme nous en a informés le Prophète (ﷺ), mais qu'au contraire Allah les a agréés et qu'eux-mêmes L'ont agréé.

Par ailleurs, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle attestent qu'entreront au Paradis ceux dont le Messager d'Allah (ﷺ) a lui-même attesté qu'ils font partie des élus du Paradis, comme les dix hommes promis au Paradis ou Thâbit ibn Qays ibn Chammâs[157] ,

---

[157] L'imam Ahmad rapporte ce récit d'Anas ibn Mâlik: « Lorsque fut révélé ce verset: (Ô vous qui croyez! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète...), Thâbit ibn Qays ibn Ach-Chammâs, qui avait l'habitude d'élever la voix, dit: "Je suis celui qui élevait la voix au-dessus de celle du Messager d'Allah. Je fais donc partie des gens du Feu, mes œuvres sont vaines". Il demeura chez lui, envahi par la tristesse. Puis, le Messager d'Allah (ﷺ) s'aperçut de son

ou d'autres parmi les compagnons.

Ils reconnaissent ce qui est rapporté à travers de multiples chaînes de narrateurs (*tawâtara*), d'après notamment l'émir des croyants, 'Ali ibn Abi Tâlib, qu'Allah l'agrée, que le meilleur musulman, après le Prophète (ﷺ), fut Abou Bakr, suivi de 'Oumar. Puis, ils placent 'Outhmân en troisième position, puis 'Ali en quatrième, qu'Allah les agrée, comme l'indiquent les récits, et comme le prouve le choix des compagnons qui, unanimement, firent allégeance à 'Outhmân [pour le désigner à la tête des musulmans plutôt que 'Ali].

Pourtant, si leur avis fut unanime s'agissant de la prééminence d'Abou Bakr et de 'Oumar, les gens attachés à la Sounnah avaient émis des avis divergents sur 'Outhmân et 'Ali, s'agissant de la supériorité de l'un par rapport à l'autre. Ainsi, certains ont placé 'Outhmân au troisième rang sans mentionner 'Ali après lui, alors que d'autres citèrent 'Ali au quatrième rang. D'autres encore firent passer 'Ali devant 'Outhmân. D'autres enfin refusèrent de se prononcer sur la supériorité de l'un par rapport à l'autre.

Néanmoins, l'avis qui s'est ancré chez les gens attachés à la Sounnah est que 'Outhmân vient avant 'Ali, bien que cette question - celle relative à 'Outhmân et 'Ali - ne fasse pas

---

absence. Des hommes se rendirent alors chez lui et lui dirent : "Le Messager d'Allah s'est aperçu de ton absence, que se passe-t-il?" Thâbit répondit: "Je suis celui qui élève sa voix au-dessus de celle du Prophète et hausse le ton en lui parlant. Mes œuvres sont vaines et je fais partie des habitants de l'Enfer". De retour auprès du Prophète (ﷺ), les hommes lui répétèrent les paroles de Thâbit. Le Prophète (ﷺ) dit alors: « *Non, au contraire il fait partie des habitants du Paradis*. » [NDT].

partie des fondements de la religion. Celui qui émettrait un avis différent sur cette question ne peut donc pas être considéré comme un égaré, selon la majorité des savants. Seul est considéré comme égaré celui qui s'oppose aux gens de la Sounnah au sujet du khalifat. En effet, ces derniers reconnaissent que le premier calife, après le Messager d'Allah (ﷺ), fut Abou Bakr, puis 'Oumar, puis 'Outhmân et enfin 'Ali. Et quiconque critique le khlifat de l'un de ses hommes est plus égaré que l'âne de sa famille.

En outre, les gens attachés à la Sounnah aiment la famille (*Ahl Al-Bayt*) du Messager d'Allah (ﷺ) dont les membres sont pour eux des alliés. Ils respectent à leur sujet les recommandations du Messager d'Allah (ﷺ) qui, le jour de Ghadîra Khamm[158] , a dit:

> «Je vous recommande, devant Allah, les membres de ma famille.»[159]

En outre, à son oncle paternel, Al-'Abbâs, qui se plaignait que certains membres de la tribu Qouraych traitaient mal les Bani Hâchim[160] , le Prophète (ﷺ) répondit:

> «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main! Ils ne croiront vraiment que lorsqu'ils vous aimeront en vue d'Allah et en raison nos liens familiaux.»[161]

Par ailleurs, il a dit:

---

[158] C'est-à-dire, le dix-huitième jour du mois de Dhou Al-Hijjah, et ce, entre la Mecque et Médine, alors qu'il était de retour du pèlerinage d'adieu [NDT].

[159] Rapporté par Mouslim [NDT].

[160] Rappelons que le Prophète (ﷺ) appartient au clan des Bani Hâchim [NDT].

[161] Rapporté par l'imam Ahmad [NDT].

> «En vérité, Allah a élu les descendants d'Ismaël[162] , et Il a élu Kinânah parmi les descendants d'Ismaël. Il a ensuite élu la tribu Qouraych parmi Kinânah, puis Il a élu le clan des Bani Hâchim parmi la tribu Qouraych. Et enfin Il m'a élu parmi les Bani Hâchim.»[163]

En outre, ils sont les alliés des épouses du Messager d'Allah (ﷺ), qui sont les «mères des croyants», et croient que celles-ci seront également ses épouses dans l'au-delà, en particulier Khadîjah, qu'Allah l'agrée, qui fut la mère de la plupart de ses enfants, mais aussi la première personne à croire en lui, et celle qui l'a soutenu dans sa mission. Elle occupait donc un rang élevé auprès de lui. Tout comme la véridique, fille du véridique[164] , qu'Allah l'agrée, dont le Prophète (ﷺ) a dit:

> «La supériorité de 'Aïchah sur les autres femmes est à l'image de la supériorité du Tharîd[165] sur les autres plats.»[166]

Les gens attachés à la Sounnah désavouent donc la voie suivie par les *Rawâfid*[167] qui nourrissent une haine profonde contre les compagnons qu'ils n'hésitent pas à insulter, de même qu'ils désavouent la voie des *Nawâsib* qui, par leurs paroles ou leurs actes, portent atteinte à la famille du Prophète (ﷺ).

---

[162] C'est-à-dire, les Arabes [NDT].
[163] Rapporté par Mouslim [NDT].
[164] C'est-à-dire, 'Aïchah, fille d'Abou Bakr [NDT].
[165] Pain coupé en petits morceaux puis imbibé de bouillon. Repas très apprécié à cette époque [NDT].
[166] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[167] L'une des sectes chiites (duodécimains) [NDT].

Aussi, les gens attachés à la Sounnah se refusent à aborder les discordes qui ont éclaté entre les compagnons, affirmant que certains des récits rapportés au sujet d'éventuelles fautes de leur part sont tout simplement mensongers, tandis que d'autres ont été modifiés, certains événements ayant été inventés, d'autres passés sous silence.

Et dans le cas des événements qui ont réellement impliqué les compagnons, ceux-ci sont excusables. En effet, certains, après un effort d'interprétation, furent dans le vrai, alors que d'autres, eux aussi après un effort d'interprétation, furent dans le faux.

Pour autant, les gens attachés à la Sounnah ne croient pas que chaque compagnon était préservé des grands ou des petits péchés. Ils croient, au contraire, que l'un ou l'autre d'entre eux pouvait commettre des péchés. Néanmoins, leur antériorité et leurs mérites impliquent le pardon de ce qui a pu émaner d'eux. De sorte qu'il fut pardonné aux compagnons des mauvaises actions qui ne le furent pas dans les générations suivantes. En effet, ils ont à leur actif des bonnes œuvres, celles qui effacent les mauvaises actions, que n'ont pas les musulmans qui vécurent après eux.

D'ailleurs, il est rapporté de source sûre que le Messager d'Allah (ﷺ) a affirmé que leur génération était la meilleure des générations, et que le *Moudd* donné en aumône par l'un d'entre eux était plus méritoire que l'équivalent en or du mont Ouhoud donné en aumône par un autre qu'eux, parmi ceux qui viendront après eux.

De plus, si l'un d'entre eux a pu être l'auteur d'un péché, il s'en est forcément repenti, ou a nécessairement accompli des bonnes actions qui l'ont effacé, ou s'est vu pardonner en raison de son antériorité et de sa prééminence, ou par

l’intercession de Mouhammad (ﷺ) - les compagnons étant les plus dignes de bénéficier de son intercession -, ou alors il a subi une épreuve sur terre qui a expié son péché.

Si tel est le cas des péchés qu’ils ont réellement commis, alors que dire des actes dont ils ont été à l’origine après un effort d’interprétation? En effet, dans ce dernier cas, s’ils étaient dans le vrai, ils ont obtenu une double récompense, et s’ils étaient fautifs, une seule récompense ajoutée au pardon de leur faute.

Par ailleurs, le nombre d’actes condamnables émanant de certains d’entre eux est limité, et éclipsé par le nombre de leurs mérites et de leurs vertus: leur foi en Allah et en Son Messager, leur combat pour la cause d’Allah, leur émigration, leur soutien [au Prophète (ﷺ)], leur savoir utile et leurs œuvres vertueuses.

Et quiconque, possédant un tant soi peu de science, étudie avec clairvoyance la vie de ces hommes, et les mérites dont Allah les a gratifiés, sera convaincu qu’ils furent les meilleures créatures après les prophètes - nul n’a atteint, et nul n’atteindra leur rang - et que leur génération est la plus noble de toutes les générations de la nation musulmane, nation qui elle-même est la meilleure et la plus noble des nations pour Allah tout-puissant.



[Les prodiges des croyants vertueux]

Autre principe des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*): ils croient aux **prodiges** (***Karâmât***) des croyants vertueux (*Awliyâ'*), ces actes extraordinaires qu'Allah leur permet de réaliser grâce à un pouvoir particulier, ou ce savoir qu'Il leur accorde si bien qu'ils peuvent découvrir des réalités cachées ou avoir une influence sur les choses. C'est le cas des prodiges rapportés des nations précédentes, comme dans la sourate *Al-Kahf* ou des musulmans des premières générations, les compagnons et leurs successeurs, mais aussi des autres musulmans. Et ces prodiges continueront à se produire dans cette nation jusqu'au Jour de la résurrection.



[La voie des gens attachés à la Sounnah]

La voie des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle consiste également à suivre les pas du Messager d'Allah (ﷺ), dans la croyance (*Bâtinan*) comme dans les actes (*Dhâhiran*), et à suivre le chemin des premiers musulmans, parmi les *Mouhâjiroun* et les Ansars, conformément aux recommandations du Messager d'Allah (ﷺ) qui a dit:

> «Je vous recommande ma Sounnah et la Sounnah des califes bien guidés qui me succéderont. Accrochez-vous y fermement, et méfiez-vous des choses nouvelles en religion, car toute innovation religieuse (Bid'ah) conduit à l'égarement. »[168]

Par ailleurs, ils savent que les paroles les plus véridiques sont les paroles d'Allah, et que la voie la plus droite est celle de Mouhammad (ﷺ). Aussi, ils accordent la prééminence aux paroles d'Allah sur toute autre parole, parmi les paroles humaines, et à la voie de Mouhammad (ﷺ) sur la voie de quiconque. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, ils furent appelés *Ahl Al-Kitâb wa As-Sounnah*, ou *Ahl Al-Jamâ'ah*, car le terme [arabe] *Jamâ'ah* désigne le fait de se rassembler, de s'unir (*Ijtimâ'*), qui est le contraire de la division, et ce, même si le terme *Jamâ'ah* désigne aujourd'hui un groupe de gens rassemblés.

Par ailleurs, le consensus (*Al-Ijmâ'*) est le troisième

[168] Rapporté par Abou Dâwoud et At-Tirmidhi [NDT].

fondement sur lequel les musulmans se basent dans la science religieuse et la religion.

Les gens de la Sounnah jugent donc à l'aune de ces trois fondements[169] tout ce qui, en matière de religion, émane des gens, qu'il s'agisse de paroles ou d'actes, apparents ou cachés.

Et le seul consensus (*Ijmâ'*) pouvant être établi précisément est celui de nos vertueux prédécesseurs (*As-Salaf As-Sâlih*), puisque, après eux, se sont multipliées les divergences et se sont éparpillés les musulmans.



[169] Que sont le Livre d'Allah, la Sounnah de son Messager (ﷺ) et le consensus [NDT].

[L'incitation à la vertu et la condamnation du vice]

En plus des principes mentionnés précédemment, les gens attachés à la Sounnah incitent les autres à la vertu (*Ma'rouf*) et condamnent le vice (*Mounkar*), selon ce qu'impose la religion.

Par ailleurs, ils considèrent que les musulmans peuvent accomplir le hadj, le djihad, les prières du vendredi, et celles de l'aïd, aux côtés des gouvernants, que ces derniers soient vertueux ou pécheurs. Et ils accomplissent assidument les cinq prières en commun.

En outre, ils considèrent que se comporter sincèrement et loyalement avec les musulmans fait partie intégrante de la religion, et admettent que les paroles du Prophète (ﷺ) suivantes sont justes:

> «Les croyants sont, entre eux, semblables à l'édifice dont les parties se soutiennent les unes les autres.»

Puis, le Messager (ﷺ) entrelaça les doigts de ses mains[170] .

De même que ces paroles:

> «Les croyants sont, dans leur affection, leur clémence et leur amitié réciproques, semblables à un seul corps: lorsque l'un de ses membres se plaint, c'est tout le corps qui lui répond par la fièvre et l'insomnie.»[171]

Ils incitent également les musulmans à supporter patiem-

[170] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[171] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

ment les épreuves qu'ils sont amenés à subir, à remercier Allah pour le bien-être qu'ils éprouvent, et à accepter les décrets divins qui seraient douloureux pour eux.

De même, ils incitent les gens à la noblesse de caractère, à réunir en eux les plus belles qualités, à avoir le meilleur comportement et à accomplir les œuvres les plus méritoires.

Ils croient donc à la justesse des paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

> «Les croyants dont la foi est la plus parfaite sont ceux dont le caractère est le plus noble.»[172]

Par ailleurs, ils incitent le musulman à maintenir les liens de parenté même avec ceux de ses proches qui les aurait rompus, à donner même à celui qui l'aurait privé, et à pardonner à celui qui l'aurait traité injustement.

De même, ils incitent les musulmans à la piété filiale et à maintenir les liens du sang, à être de bons voisins, à bien traiter les orphelins, les pauvres et les voyageurs dans le besoin, et à la bienveillance avec les esclaves.

A l'inverse, ils condamnent la fierté, l'orgueil, l'injustice, et l'agression, par représailles ou non.

Ils incitent donc les gens à réunir en eux les plus nobles qualités tout en se préservant des qualités les plus viles.

Et, dans tout ce qu'ils font ou disent, ils suivent le Livre d'Allah et la Sounnah, leur unique voie étant la religion musulmane avec laquelle Allah a suscité Mouhammad (ﷺ) aux hommes.

Cependant, le Prophète (ﷺ) a annoncé que sa nation se diviserait en soixante-treize groupes, tous en Enfer à

[172] Rapporté par Ahmad, Abou Dâwoud et At-Tirmidhi [NDT].

l'exception d'un seul, qui est *Al-Jamâ'ah*, dont il a dit:

> «Il s'agit de ceux qui suivront la voie qui est la mienne aujourd'hui, et qui est celle de mes compagnons.»[173]

Aussi, ceux qui s'attachent fermement à l'islam dans sa pureté originelle, l'islam qui est préservé de toute innovation religieuse, sont *Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*. Parmi eux se trouvent les véridiques (As-*Siddîqoun*), les martyrs (*Ach-Chouhadâ'*), et les vertueux (*As-Sâlihoun*), mais aussi les hommes qui guident et éclairent les musulmans, ceux dont les mérites sont vantés. Parmi eux se trouvent les «**Abdâl** » et les savants de référence, que les musulmans considèrent unanimement comme bien guidés.

Ils constituent le groupe victorieux (*At-Tâïfah Al-Mansourah*) dont le Prophète (ﷺ) a dit:

> «Un groupe de ma nation sera toujours victorieux, et sur la voie de la vérité. Ceux qui l'abandonneront ne lui feront aucun tort, pas plus que ceux qui s'opposeront à lui, et ce, jusqu'au Jour de la résurrection.»[174]

Nous implorons donc Allah de nous placer parmi eux et de ne pas faire dévier nos cœurs après qu'Il nous eut guidés. Nous Lui demandons de nous faire don de Sa miséricorde, car Il est l'infiniment généreux.

Et Allah est mieux informé que quiconque.

Que la paix et les éloges d'Allah couvrent Mouhammad, ainsi que sa famille et ses compagnons.

---

[173] Rapporté par At-Tirmidhi [NDT].
[174] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

L'explication de

Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah

de

Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn

Au nom d’Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Et que la paix et les éloges d’Allah couvrent notre Prophète Mouhammad, ainsi que sa famille et l’ensemble de ses compagnons.

Voici donc l’essentiel de ce que doivent retenir et connaître les élèves de première des lycées d’enseignement islamique [d’Arabie Saoudite] sur *Al-’Aqîdah Al-Wâsitiyyah*, de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah, au programme de leur cours de *Tawhîd*.

Nous implorons Allah d’en faire profiter les musulmans, de même qu’Il a rendu utile l’œuvre originale. Il est plein de générosité.



La vie de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah

Cheikh Al-Islam, de son vrai nom Taqiyy Ad-Dîn Ahmad ibn ’Abd Al-Halîm ibn ’Abd As-Salâm ibn Taymiyyah, naquit à Harân, le 10 du mois de Rabî’ Al-Awwal, de l’an 661 de l’hégire. Puis, sa famille s’installa à Damas qui devint sa patrie.

Il fut, qu’Allah lui fasse miséricorde, un grand savant de l’islam qui éclaira les gens, connu pour ses combats. Il lutta pour la cause d’Allah avec sa raison, ses idées, sa science, et même physiquement.

Ses arguments étaient tranchants si bien que nul ne pouvait lui tenir tête dans la discussion. En outre, il ne craignait les reproches de personne lorsqu’il s’agissait de défendre la religion d’Allah et de proclamer ce qui lui paraissait être la vérité. Aussi, il fut persécuté par ceux qui détenaient le pouvoir et ceux qui jouissaient d’un certain rang dans la société. Il fut donc emprisonné à plusieurs reprises au point qu’il s’éteignit le 20 du mois de Chawwâl de l’an 728 de l’hégire, alors qu’il était emprisonné dans la citadelle de Damas.



Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah

Il s'agit d'un ouvrage qui résume, de manière succincte, la croyance des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) au sujet des noms (*Asmâ'*) et attributs (*Sifât*) d'Allah, de la foi en Allah et au Jour dernier, et d'autres questions liées à la voie des gens de la Sounnah s'agissant des œuvres.

A l'origine de ce livre, certains juges de la ville de Wâsit qui se plaignirent à Cheikh Al-Islam des innovations (*Bida'*) introduites dans la religion et de l'égarement des gens. Ils lui demandèrent donc d'écrire un ouvrage présentant de manière concise la croyance et la voie de *Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah* au sujet des noms et attributs d'Allah et d'autres questions qui sont abordées dans ce livre. Ce credo fut donc appelé: *Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah*[175] .



[175] En référence donc à la ville de Wâsit [NDT].

Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah et leur croyance

[Qui sont *Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*?]

Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah sont ceux qui suivent la même voie que le Prophète (ﷺ) et ses compagnons, dans leur croyance, dans leurs paroles, et dans leurs actes. Ils doivent ce nom à leur attachement à la Sounnah autour de laquelle ils se rassemblent (*Ijtimâ'*).

La croyance de *Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*

La croyance des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle, *Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*, consiste à avoir foi en **Allah**, Ses **anges**, Ses **Livres**, Ses **Messagers**, le **Jour dernier**, mais aussi à croire au **destin**, que ses conséquences soient bonnes ou mauvaises [d'un point de vue humain].

- ❖ Fait partie de la foi en Allah de croire en Son existence, qu'Il est le Seul Seigneur, le Seul Dieu [digne d'être adoré], et qu'Il possède les noms et les attributs les plus parfaits.
- ❖ Fait partie de la foi en Ses anges de croire en leur existence, aux noms portés par ceux dont on connaît le nom, comme Gabriel, à la description de ceux dont la description est connue, comme Gabriel également. Elle implique également de croire en leurs actes, et en leur fonction, comme Gabriel, chargé de faire descendre la Révélation ou Mâlik, le gardien de l'Enfer.
- ❖ Fait partie de la foi en Ses Livres de croire qu'ils

provienneut d'Allah, de croire en leur contenu, de croire aux noms portés par ceux dont on connaît le nom, comme la Thora, et de croire, de manière générale, en l'existence de ceux dont les noms sont inconnus. La foi en Ses Livres implique également de se conformer à leurs préceptes et leurs lois, si ceux-ci n'ont pas été abrogés.

❖ Fait partie de la foi en Ses Messagers de croire qu'ils furent véridiques dans leur mission, de croire aux noms portés par ceux dont le nom est connu, et de croire, de manière générale, à ceux dont le nom ne nous est pas parvenu, de croire à ce dont ils nous ont informés, de se conformer aux lois de leurs législations qui n'ont pas été abrogées. Or, toutes les législations précédentes ont été abrogées par la législation apportée par Mouhammad (ﷺ).

❖ Fait partie de la foi au Jour dernier de croire en tout ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) et qui se situe après la mort.

❖ Fait partie de la foi au destin (*Qadar*) de croire que tout se produit selon le décret d'Allah.



La voie des gens de la Sounnah s'agissant des noms et attributs d'Allah

Leur voie consiste à affirmer ce qu'Allah a affirmé au sujet de Lui-même dans Son Livre ou par la bouche de Son Messager (ﷺ), sans tomber dans le *Tahrîf*, le *Ta'tîl*, le *Takyîf*, et le *Tamthîl*.

❖ Le terme *Tahrîf* désigne, étymologiquement, le changement. Dans le domaine religieux, il désigne la modification des textes ou de leur sens.

Exemple de modification d'un texte:

La modification des paroles du Très Haut:

﴿وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكۡلِيمٗا﴾

(Et Allah a effectivement parlé à Moïse (wa kallama allahou mousa taklîman))[176] .

La falsification a lieu en lisant le verset (*wa kallama allaha mousa taklîman*)[177] de façon à faire croire que c'est Moïse et non Allah qui a parlé.

Exemple de modification du sens d'un texte:

La modification du sens du mot «*Istiwâ'*», dans l'expression

[176] Sourate *An-Nisâ'*, verset 164.

[177] En modifiant simplement l'accent qui, dans la langue arabe, se trouve sur la dernière lettre du mot « Allah », le verset prend ce sens: (Et Moïse a effectivement parlé à Allah). En effet, certaines sectes renient qu'Allah, pureté à Lui, puisse parler [NDT].

«*Istawâ 'alâ al-'arch*», qui désigne le fait qu'Allah «S'est élevé » ou «S'est installé » sur Son Trône. Certains donnent en effet à ce terme le sens de «prendre le pouvoir» ou «détenir le pouvoir» afin de nier la réalité de «l'élévation» ou de «l'installation» d'Allah sur Son Trône.

❖ Le terme *Ta'tîl* désigne, étymologiquement, le fait de renoncer et de se retirer. Dans le domaine religieux, il signifie: renier les noms et attributs qui doivent être attribués à Allah. Ce *Ta'tîl* peut être soit total, comme celui des *Jahmiyyah*, soit partiel, comme celui des *Ach'ariyyah* qui ne reconnaissent à Allah que sept attributs, rassemblés dans ces paroles:

Vivant (*Hayy*), Omniscient (*'Alîm*), Omnipotent (*Qadîr*), et Il est capable de parler (*Kalâm*), mais aussi la volonté (*Irâdah*), l'ouïe (*Sam'*) et la vue (*Basar*).

La différence entre les notions de *Takyîf* et de *Tamthîl*:

La notion de *Takyîf* consiste à préciser [sans preuves] le comment de l'attribut, à dire par exemple: «Allah S'est élevé sur Son Trône de telle et telle manière.»

La notion de *Tamthîl*, quant à elle, consiste à comparer l'attribut d'Allah à quelque chose, à dire par exemple: la Main d'Allah ressemble à la main de l'homme.

La différence entre ces deux notions est donc que le *Tamthîl* consiste à mentionner l'attribut en établissant une ressemblance, alors que le *Takyîf* consiste à mentionner l'attribut sans comparaison.

Or, le *Tahrîf*, le *Ta'tîl*, le *Takyîf* et le *Tamthîl* sont illicites, certaines de ces quatre attitudes représentant même une forme de mécréance ou de *Chirk*. Par conséquent, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle

(*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) les désavouent toutes.

La position qu'il faut adopter par rapport aux Textes relatifs aux noms et attributs?

Le musulman est tenu d'appréhender ces Textes selon leur sens apparent, et d'attribuer à Allah ce que renferment réellement les Textes relatifs aux noms et attributs, de la manière qui Lui sied. Et ceci, pour deux raisons:

Premièrement: détourner ces Textes de leur sens apparent s'oppose à la manière d'agir du Prophète (ﷺ) et de ses compagnons.

Deuxièmement: leur donner un sens symbolique revient à parler sur Allah sans connaissance, et cela est interdit.

S'agissant des noms et attributs d'Allah, il convient de s'en remettre strictement aux textes (*Tawqîfiyah*). Autrement dit: ils doivent être établis ou réfutés en se fondant sur le Livre d'Allah et la Sounnah. Nul n'est donc autorisé à attribuer un nom ou un attribut à Allah, ou à le Lui dénier, sans preuves tirées de l'une de ces deux sources. Il n'y a donc aucune place à la raison dans ce domaine, car il s'agit de réalités que la raison ne peut appréhender et saisir.

Par ailleurs, certains des noms et attributs divins sont sans équivoques (*Mouhkam*) dans leur signification, qui est bien connue, alors que d'autres sont ambigus (*Moutachâbih*)[178] ,

[178] Référence à ce verset de la sourate *Al 'Imrân*: (C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre où se trouvent des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets ambigus. Ceux dont les cœurs sont enclins à l'égarement suivent les versets ambigus, cherchant à égarer les gens, en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Et ceux qui sont

puisque Seul Allah connaît leur réalité. Le terme arabe «*Mouhkam*» désigne ce qui est clair, et le terme «*Moutachâbih*» est son contraire.

Les noms d'Allah le Très Haut ne sont pas limités en nombre

Les noms d'Allah ne sont pas limités à un nombre particulier, comme le prouve cette invocation rapportée du Prophète (ﷺ):

«أسألك اللهم بكل اسم هو لك سميت به نفسك، أو أنزلته في كتابك، أو علمته أحد من خلقك، أو استأثرت به في علم الغيب عندك»

« Je T'implore, ô Allah, par chaque nom que Tu possèdes et que Tu T'es attribué à Toi-même, ou que Tu as fait descendre dans Ton Livre, ou que Tu as enseigné à l'une de Tes créatures, ou que Tu T'es réservé à Toi-même dans la science, inconnue des hommes, que Tu détiens... »[179]

Or, ce qu'Allah S'est réservé à Lui-même, et que Lui Seul connaît, ne peut être dénombré et cerné.

Pourtant, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit également:

«لله تسعة وتسعين اسما من أحصاها دخل الجنة»

«En vérité, Allah possède quatre-vingt-dix-neuf noms, quiconque réussit à les dénombrer entrera au Paradis.»[180]

---

versés dans la science disent: « Nous y croyons: tout ceci provient de notre Seigneur! ») [NDT].

[179] Rapporté notamment par l'imam Ahmad [NDT].

[180] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

Il est possible de concilier ces deux textes en affirmant que le second hadith signifie que parmi les noms d'Allah, quatre-vingt-dix-neuf ont un mérite particulier: quiconque parvient à les dénombrer entrera au Paradis. Le hadith n'interdit pas qu'Allah puisse avoir d'autres noms que ceux-ci. C'est comme si quelqu'un disait: «J'ai cinquante cuirasses que j'ai préparées pour le djihad». Ces paroles ne signifient pas qu'il ne possède pas d'autres cuirasses.

«Dénombrer» les noms d'Allah signifie: les connaître ainsi que leur signification, et adorer Allah par ce que ces noms impliquent.

Comment se concrétise la foi en ces noms?

❖ Si le nom est *Mouta'addi*[181] , alors la foi en lui n'est complète que si l'on croit en l'existence de ce nom, en la réalité de l'attribut qu'il renferme, et aux effets induits par ce nom. Exemple: le Très Miséricordieux (*Ar-Rahîm*). Il convient de croire en l'existence de ce nom qui est *Ar-Rahîm*, en la réalité de l'attribut qu'il implique, qui est la miséricorde (*Ar-Rahmah*), et aux effets induits par ce nom qui sont qu'Allah, pureté à Lui, fait miséricorde à Ses créatures par cette miséricorde.

❖ Si le nom est inhérent (*Lâzim*)[182] , alors la foi en lui n'est complète que si l'on croit en l'existence de ce nom et en la réalité de l'attribut qu'il renferme. Exemple: le Vivant (*Al-Hayy*). Il convient de croire en l'existence de ce nom qui est *Al-Hayy*, et en la réalité de l'attribut qu'il renferme qui est la vie (*Al-Hayât*).

[181] C'est-à-dire, dans Son rapport à Sa création [NDT].
[182] C'est-à-dire, inhérent à Lui-même [NDT].

Par conséquent, tout nom renferme un attribut, l'inverse n'étant pas vrai.

Les attributs d'Allah en terme d'affirmation ou de négation

Les attributs d'Allah sont de deux catégories:

- ❖ Affirmés (*Thouboutiyyah*): il s'agit des attributs qu'Allah S'est attribué à Lui-même, comme la vie (*Al-Hayât*) et la science (*Al-'Ilm*).
- ❖ Niés (*Salbiyyah*): ce sont les attributs dont Allah S'est déclaré exempt, comme l'impuissance ou l'injustice (*Adh-Dhoulm*).

S'agissant des attributs niés, il est obligatoire de croire qu'Allah en est effectivement exempt, mais aussi qu'Il Se caractérise par ce qui lui est opposé. Ainsi, s'agissant des paroles: (Et ton Seigneur n'est injuste envers personne)[183] , le musulman est tenu de croire qu'Allah est préservé de toute injustice, et qu'Il Se caractérise par ce qui lui est opposé, c'est-à-dire, la justice exempte de toute iniquité.

[183] Sourate *Al-Kahf*, verset 49.

Les attributs d'Allah dans leur relation au temps

Les attributs d'Allah sont de deux catégories:

- Les attributs éternels (***Dâïmah***): Allah n'a jamais cessé et ne cessera jamais de Se caractériser par ces attributs, comme la science ou le pouvoir (***Al-Qoudrah***). Ces attributs sont également appelés: «essentiels» (***Dhâtiyyah***).
- Les attributs liés à la volonté (***Machîah***): si Allah le veut, Il Se caractérise par cet attribut, et s'Il ne le veut pas, Il ne Se caractérise pas par lui, comme la « descente » (***Nouzoul***) d'Allah au ciel de ce monde. Ces attributs sont encore appelés: « attributs d'action » (***Fi'liyyah***).

Il arrive qu'un attribut soit à la fois «essentiel» et «d'action», selon le point de vue où l'on se place, comme l'attribut de la parole qui est, à la base, un attribut «essentiel», car Allah n'a jamais cessé et ne cessera jamais de parler. Mais, si l'on se place du point de vue des paroles qu'Il prononce l'une après l'autre, il s'agit d'un «attribut d'action», car cet attribut est lié à Sa volonté.

La déviation (*Ilhâd*)

Le terme «*Ilhâd*» désigne, étymologiquement, le fait de s'écarter, de dévier.

Dans le domaine religieux, il signifie: s'écarter, dévier de la croyance ou des actes obligatoires.

Cette déviation peut être dans les noms d'Allah, comme l'indiquent les paroles du Très Haut:

﴿وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَـٰٓئِهِۦ﴾

(Laissez ceux qui, au sujet de Ses noms, dévient de la voie

droite)[184] .

Elle peut également être dans les versets et signes d'Allah, comme l'indiquent les paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِيٓ ءَايَٰتِنَا لَا يَخْفَوْنَ عَلَيْنَآ﴾

(Ceux qui, au sujet de Nos signes et de Nos versets, dévient de la voie droite, n'échappent pas à Notre observation)[185] .

Les types de déviation dans les noms d'Allah

1. Renier une partie de ces noms ou une partie des attributs que renferment ces noms, comme le firent les *Jahmiyyah*.
2. Attribuer à Allah des noms qu'Il ne S'est pas attribué à Lui-même. Ainsi, les chrétiens L'appellent: « père ».
3. Donner une telle signification à ces noms que cela revient à croire qu'Allah ressemble à Ses créatures, comme le font les anthropomorphistes (*Mouchabbihah*).
4. Tirer de ces noms les noms d'idoles. Ainsi, les polythéistes ont tiré le nom Al-'Ouzzâ[186] du nom d'Allah Al-'Azîz.

Les types de déviation dans les signes et versets d'Allah

1. Dévier de la voie droite au sujet des signes et des preuves cosmologiques (*Kawniyah*) que sont Sa création

[184] Sourate *Al-A'râf*, verset 180.
[185] Sourate *Foussilat*, verset 40.
[186] Nom de l'une des principales idoles des polythéistes arabes avant l'islam [NDT].

et Ses créatures. Cette déviation consiste à nier qu'Allah Seul est à l'origine de cette création, de croire qu'un autre est à l'origine de cette création ou d'une partie de celle-ci, et que d'autres que Lui sont associés à la Création, ou l'assistent en cela.

2. Dévier de la voie droite au sujet des signes et des preuves scripturaires (*Char'iyyah*) que sont les révélations faites aux prophètes. Cette déviation consiste à falsifier les textes ou leur sens (*Tahrîf*), à les renier, ou à les transgresser.

Les attributs d'Allah dans le Coran et la Sounnah: entre le général et le particulier.

La méthodologie du Coran et de la Sounnah, au sujet des attributs d'Allah est la suivante: le plus souvent, les attributs «niés» le sont de manière générale, alors que les attributs «affirmés» le sont de manière précise. En effet, nier les attributs de manière générale, plutôt que précise et détaillée, indique mieux en quoi Allah est exempt de ces attributs.

A l'inverse, affirmer les attributs divins de manière détaillée, plutôt que générale, indique plus fortement en quoi Allah mérite d'être loué pour ces attributs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les attributs « affirmés » (*Thouboutiyyah*) sont fréquents dans le Livre d'Allah et la Sounnah, comme dans les noms d'Allah *As-Samî'* (Celui qui entend), *Al-Basîr* (Celui qui voit), *Al-'Alîm* (l'Omniscient), *Al-Qadîr* (l'Omnipotent), *Al-Ghafour* (Celui qui pardonne) ou *Ar-Rahîm* (le Très Miséricordieux).

Quant aux attributs «niés» (*Salbiyyah*), comme l'injustice, la fatigue, l'insouciance, l'enfantement, la ressemblance, ils sont rares.

La sourate *Al-Ikhlâs*

﴿قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ۝ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ۝ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ۝ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ﴾

(Dis : « Il est Allah, l'Unique. Allah, le Maître absolu (As-Samad). Il n'a pas engendré, ni n'a été engendré. Et nul ne Lui est égal)[187] .

Cette sourate fut appelée *Al-Ikhlâs* (l'exclusivité), car Allah l'a réservée exclusivement (*akhlasa*) à Lui-même. En effet, n'y est mentionné que ce qui est lié à Ses noms et attributs. Elle porte également ce nom car elle prémunit (*toukhallis*) celui qui la lit contre le polythéisme (*Chirk*) et le reniement des noms et attributs d'Allah (*Ta'tîl*).

Par ailleurs, cette sourate fut révélée car les idolâtres dirent au Prophète (ﷺ): «Indique-nous quelles sont les origines de ton Seigneur? D'où vient-Il?»

En outre, il est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit que la sourate *Al-Ikhlâs* équivalait au tiers du Coran[188] . En effet, le Coran est constitué de trois choses différentes: des informations sur Allah, des informations sur Sa création et Ses créatures, et des préceptes qui sont les commandements et les interdits. Or, la sourate *Al-Ikhlâs* renferme la première de ces catégories d'enseignements: les informations sur Allah.

De plus, s'y trouvent les noms divins: *Allah*, *Al-Ahad* (l'Unique) et *As-Samad* (le Maître absolu).

Allah désigne Celui qui est adoré avec amour et vénération.

Al-Ahad désigne Celui qui est le Seul [digne d'être adoré],

[187] Sourate *Al-Ikhlâs*, versets 1-4.
[188] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

sans aucun associé et sans qu'aucune ressemblance ne puisse être établie entre lui et un autre que Lui.

As-Samad est Celui dont les attributs sont parfaits et dont dépendent toutes les créatures.

Cette sourate englobe les attributs divins qui suivent, qui découlent des noms qui viennent d'être mentionnés:

1. La divinité (*Oulouhiyyah*)
2. L'Unicité (*Ahadiyyah*)
3. La perfection (*Samadiyyah*)
4. Allah nie qu'Il puisse avoir un enfant, car Il peut Se passer d'enfants et que rien ni personne ne Lui ressemble.
5. Allah nie qu'Il puisse être enfanté, car Il est le Créateur de toute chose, et qu'Il est le premier que rien ni personne n'a précédé.
6. Allah nie qu'Il puisse avoir un égal, c'est-à-dire, quelqu'un ou quelque chose dont les attributs sont comparables aux Siens, car rien ne Lui ressemble, compte tenu de la perfection de Ses attributs.

Le verset du *Koursi*

Il s'agit de ces paroles du Très Haut:

﴿ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡحَيُّ ٱلۡقَيُّومُۚ لَا تَأۡخُذُهُۥ سِنَةٞ وَلَا نَوۡمٞۚ لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ مَن ذَا ٱلَّذِي يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦۚ يَعۡلَمُ مَا بَيۡنَ أَيۡدِيهِمۡ وَمَا خَلۡفَهُمۡۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيۡءٖ مِّنۡ عِلۡمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَۚ وَسِعَ كُرۡسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَۖ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفۡظُهُمَاۚ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡعَظِيمُ﴾

(Allah! Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Lui, le Vivant (*Al-Hayy)*, Celui qui subsiste par Lui-

même et dont dépend toute la Création (*Al-Qayyoum*). Il n'est jamais pris de somnolence ou de sommeil. Tout ce qui est dans les cieux et sur terre Lui appartient. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît ce qui est devant eux et ce qui se trouve derrière eux. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son *Koursi* dépasse les cieux et la terre, qu'Il préserve sans aucune peine. Et Il est le Très Haut (*Al-'Ali*), le Très Grand (*Al-'Adhîm*))[189] .

Ce verset est surnommé le verset du *Koursi*, car ce dernier y est mentionné. Il s'agit du plus sublime verset du Livre d'Allah. Quiconque lit ce verset au cours de la nuit ne cessera d'être sous la protection d'Allah et aucun démon ne l'approchera jusqu'au matin.

Dans ce verset sont mentionnés les noms d'Allah suivants: Allah, dont le sens a déjà été précisé, mais aussi *Al-Hayy* (le Vivant), *Al-Qayyoum* (Celui qui subsiste par Lui-même et dont dépend toute la Création), *Al-'Ali* (le Très Haut) et *Al-'Adhîm* (le Très Grand).

- *Al-Hayy* est Celui dont la vie est parfaite - et ce nom renferme les attributs les plus parfaits - vie qui ne fut pas précédée de la non-existence et qui ne disparaîtra jamais.
- *Al-Qayyoum* est Celui qui subsiste par Lui-même et dont dépend toute la Création. Il peut donc Se passer de toute chose, alors que toute chose a besoin de Lui.
- *Al-'Ali*: Il est l'Etre sublime par Son essence, au-dessus de toute chose, mais aussi par Ses attributs, qui sont

[189] Sourate *Al-Baqarah*, verset 255.

parfaits, si bien qu’Il est exempt de tout défaut, pur de toute imperfection.

- *Al-’Adhîm* est Celui qui se caractérise par la grandeur, c’est-à-dire, la majesté (*Al-Jalâl*) et la gloire (*Al-Kibriyâ’*).

Ce verset renferme des attributs divins qui découlent des noms qui viennent d’être cités:

1. L’Unicité d’Allah dans Sa divinité (*Oulouhiyyah*): Il est le Seul digne d’être adoré.
2. La négation, dans le cas d’Allah, du sommeil et de la somnolence, puisqu’Il est parfaitement vivant, et qu’Il subsiste par Lui-même tandis que dépend de Lui toute la Création.
3. Sa royauté (*Moulk*) est exclusive et absolue, comme l’indiquent les paroles: (Tout ce qui est dans les cieux et sur terre Lui appartient).
4. Sa grandeur (*’Adhamah*) est parfaite et Sa souveraineté (*Soultân*) absolue, dans la mesure où nul ne peut intercéder auprès de Lui sans Son autorisation.
5. Sa science est parfaite et s’étend à toute chose, comme le prouvent les paroles: (Il connaît ce qui se trouve devant eux), c’est-à-dire, le présent et l’avenir, et (ce qui se trouve derrière eux), c’est-à-dire, le passé.
6. La volonté divine (*Al-Machîah*).
7. Son pouvoir (*Qoudrah*) est absolu sur Son immense création, comme le montrent les paroles: (Son *Koursi* dépasse les cieux et la terre).
8. Sa science, Son pouvoir, Sa protection (*Hifdh*) et Sa miséricorde sont parfaits. Pour preuve, les paroles: (qu’Il préserve sans aucune peine), c’est-à-dire, sans Lui peser et sans qu’Il en soit incapable.

Le *Koursi*

Le *Koursi* est l'endroit où sont posés les deux Pieds du Tout Miséricordieux, pureté à Lui. Il est l'un des plus immenses éléments de la Création, comme l'indique ce hadith:

> «Les sept cieux et les sept terres ne sont, en comparaison du Koursi, que comme un anneau que l'on aurait jeté dans le désert. En outre, l'immensité du Trône ('Arch) par rapport au Koursi est à l'image de l'immensité du désert par rapport à l'anneau en question.»[190]

Ce hadith indique la grandeur du Créateur de ces choses, pureté à Lui.

Il faut savoir que le *Koursi* n'est pas le Trône[191] . En effet, le *Koursi* est l'endroit où sont posés les deux Pieds, alors

---

[190] Rapporté par Ibn Abi Chaybah, Ibn Jarîr et Al-Bayhaqi [NDT].

[191] Pourtant, les différentes traductions du Coran auxquelles nous avons pu avoir accès - y compris la toute dernière traduction, au demeurant excellente, du complexe du roi Fahd à Médine - proposent comme traduction du terme «*Koursi*»: le Trône! Cette méprise, qui a fini par s'ancrer dans l'esprit du lecteur francophone pour lequel donc le *Koursi* n'est rien d'autre que le Trône, est probablement due à l'un des sens, dans la langue arabe, du terme *Koursi* qui signifie notamment: « chaise » ou «siège». Or, le trône désigne, dans la langue française, le siège élevé sur lequel prend place un souverain. Néanmoins, le terme arabe *Koursi* est formé sur la racine *Karasa* qui signifie, entre autres, «poser». D'ailleurs, dans le *Tafsîr* d'Ibn Kathîr, Wakî' rapporte ces paroles d'Ibn 'Abbâs qui coupent court à toute divergence : «Le «*Koursi*» est l'endroit où sont posés les deux Pieds. Quant au Trône (*Al-'Arch*), nul ne peut l'estimer à sa juste valeur.» [NDT].

que le Trône est l’endroit sur lequel S’est élevé Allah. D’ailleurs, les textes indiquent que le premier n’est pas le second.

[La science d’Allah]

Que signifient les paroles du Très Haut:

﴿هُوَ ٱلْأَوَّلُ وَٱلْآخِرُ وَٱلظَّٰهِرُ وَٱلْبَاطِنُ ۖ وَهُوَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ﴾

(C’est Lui le Premier (Al-Awwal) et le Dernier (Al-Âkhir), Adh-Dhâhir et Al-Bâtin, et Il est Omniscient)[192] ?

Ces quatre noms ont été expliqués par le Prophète (ﷺ) lui-même qui a dit: *Al-Awwal*, rien n’est avant Lui, *Al-Âkhir*: rien n’est après Lui, *Adh-Dhâhir*, rien n’est au-dessus de Lui, *Al-Bâtin*, rien ne Lui échappe.

Quant aux Paroles: (et Il est Omniscient), elles signifient que Sa science embrasse toute chose, de manière globale et détaillée.

La science (*’Ilm*) d’Allah

Le terme arabe «*’Ilm*» signifie: saisir la réalité d’une chose. Or, la science d’Allah le Très Haut est parfaite et infinie, puisqu’elle englobe toute chose, globalement (*Joumlatan*) et dans le détail (*Tafsîlan*).

Parmi les Textes qui indiquent le caractère global de cette science, les paroles du Très Haut:

(Et Allah est omniscient (*’Alîm*))[193] .

Et, parmi les Textes qui prouvent qu’Allah connaît les moindres détails de Sa création, les paroles du Très Haut:

[192] Sourate *Al-Hadîd*, verset 3.
[193] Sourate *An-Nisâ’*, verset 176.

﴿وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلۡغَيۡبِ لَا يَعۡلَمُهَآ إِلَّا هُوَۚ وَيَعۡلَمُ مَا فِي ٱلۡبَرِّ وَٱلۡبَحۡرِۚ وَمَا تَسۡقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلَّا يَعۡلَمُهَا وَلَا حَبَّةٖ فِي ظُلُمَٰتِ ٱلۡأَرۡضِ وَلَا رَطۡبٖ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِي كِتَٰبٖ مُّبِينٖ﴾

(Lui Seul détient les clefs du mystère. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît tout ce qui se trouve sur terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de vert ou de desséché, qui ne soit consigné dans un livre explicite)[194] .

Et, parmi les textes qui indiquent qu'Allah connaît chaque situation dans laquelle se trouvent Ses créatures, les paroles du Très Haut:

﴿وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ عَلِيمٞ﴾

(Et Allah sait parfaitement tout ce que vous faites)[195] .

Ainsi que Ses paroles:

﴿وَمَا مِن دَآبَّةٖ فِي ٱلۡأَرۡضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزۡقُهَا وَيَعۡلَمُ مُسۡتَقَرَّهَا وَمُسۡتَوۡدَعَهَاۚ كُلّٞ فِي كِتَٰبٖ مُّبِينٖ﴾

(Il n'est pas d'animal sur terre dont la subsistance ne soit assurée par Allah, qui en connaît la retraite et la dernière demeure. Tout est inscrit dans un Livre explicite)[196] .

Les clefs (*Mafâtih*) du mystère (*Al-Ghayb*)

Le terme «*Mafâtih*» peut avoir deux significations: «les clefs» de ce mystère [comme il fut traduit ici] ou ses trésors. Les clefs du mystère sont celles mentionnées dans les

[194] Sourate *Al-An'âm*, verset 59.
[195] Sourate *Al-Baqarah*, verset 283.
[196] Sourate *Houd*, verset 6.

paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥ عِلْمُ ٱلسَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ ٱلْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِى ٱلْأَرْحَامِ ۖ وَمَا تَدْرِى نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا ۖ وَمَا تَدْرِى نَفْسٌۢ بِأَىِّ أَرْضٍ تَمُوتُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌۢ﴾

(Allah Seul détient la connaissance de l'Heure. C'est Lui qui fait tomber la pluie, et qui sait ce qui se trouve dans les matrices. Nul ne sait ce qu'il accomplira demain, ni en quelle terre il mourra. En vérité, Allah est Omniscient et parfaitement informé (Khabîr))[197] .

Le «*Khabîr*» *est celui qui connaît le fond des choses.*

[Le pouvoir (*Al-Qoudrah*) et la force (*Al-Qouwwah*)]

Le pouvoir

Le pouvoir (*Al-Qoudrah*) est la capacité à agir sans être impuissant à le faire. Or, le pouvoir d'Allah est absolu, comme le montrent les paroles du Très Haut:

﴿وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ﴾

(Et Allah a pouvoir (Qadîr) sur toute chose)[198] .

La force

La force (*Al-Qouwwah*) est la capacité à agir sans faiblesse. Cet attribut divin apparaît dans ces paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلرَّزَّاقُ ذُو ٱلْقُوَّةِ ٱلْمَتِينُ﴾

(En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur (Ar-

[197] Sourate *Louqmân*, verset 34.
[198] Sourate *Al-Baqarah*, verset 284.

Razzâq), Celui qui détient la force, le Puissant (Al-Matîn))[199] .

Le terme arabe «*Al-Matîn*» décrit celui dont la force est terrible.

Les notions de force (*Qouwwah*) et de pouvoir (*Qoudrah*) sont différentes. La notion de pouvoir est, d'un certain point de vue, plus limitée que la notion de force, et d'un autre point de vue, plus large. En effet, dans le cas des êtres doués d'esprit, la notion de force est plus restreinte que celle de pouvoir, car elle ne renferme pas seulement la notion de pouvoir, mais plus encore. En revanche, la notion de pouvoir s'applique uniquement aux êtres doués d'esprit. La notion de force est donc, de ce point de vue, plus large, puisqu'elle s'applique aux êtres doués d'esprit et aux objets inertes ou aux matières. Ainsi, on parle de solidité ou de force du fer, mais on ne peut parler, dans le cas de ce métal, de pouvoir.

La sagesse (*Al-Hikmah*) et le Sage (*Al-Hakîm*)

La sagesse (*Al-Hikmah*) consiste à mettre chaque chose à la place qui est la sienne et de manière ordonnée. La sagesse est un attribut d'Allah comme le prouvent les paroles du Très Haut:

﴿وَهُوَ ٱلۡعَلِيمُ ٱلۡحَكِيمُ﴾

(Et Il est l'Omniscient (Al-'Alîm), le Sage (Al-Hakîm))[200] .

Quant au nom *Al-Hakîm*, il a deux sens:

<u>Le premier:</u> le Sage, Celui qui est plein de sagesse, si bien

[199] Sourate *Adh-Dhâriyât*, verset 11.
[200] Sourate *At-Tahrîm*, verset 2.

qu'Il ne peut donner un ordre qui ne soit empreint de sagesse, ni créer quelque chose sans une raison pleine de sagesse, ni interdire une chose sans une sagesse sous-jacente.

Le second: le Juge, Celui qui juge comme bon Lui semble, et dont le jugement (*Houkm*) est sans appel.

Les types de sagesse

Il y a deux types de sagesse (*Hikmah*):

La première se rapporte à la religion (*Char'iyyah*). Il s'agit de l'ensemble des révélations apportées par les Messagers. Toutes ces révélations sont, en effet, parfaitement ordonnées et vont dans l'intérêt des créatures d'Allah.

La seconde se rapporte à la Création (*Kawniyyah*). En effet, tout ce qu'Allah a créé est parfaitement ordonné et va dans l'intérêt de Ses créatures.

Les types de jugement

Il y a deux types de jugement (*Houkm*):

Le premier est Kawni: il s'agit de tout ce qu'Allah décrète et décide dans Sa création. Ce premier type de jugement apparaît dans ces paroles prononcées par l'un des frères de Joseph:

﴿فَلَنْ أَبْرَحَ ٱلْأَرْضَ حَتَّىٰ يَأْذَنَ لِيٓ أَبِيٓ أَوْ يَحْكُمَ ٱللَّهُ لِيۖ﴾

(Je ne quitterai pas cette terre avant que mon père ne m'y autorise, ou qu'Allah ne décide d'une issue en ma faveur)[201] .

Le second est *Char'i*: il s'agit de ce qu'Allah prescrit dans la

[201] Sourate *Yousouf*, verset 80.

religion. Ce second type de jugement apparaît dans les paroles du Très Haut:.

﴿ذَٰلِكُمۡ حُكۡمُ ٱللَّهِ يَحۡكُمُ بَيۡنَكُمۡۚ﴾

(Tel est le jugement d'Allah par lequel Il juge entre vous)[202] .

Les bienfaits divins (*Rizq*)

Le terme arabe «*Rizq*» désigne le fait de donner à quelqu'un ce qui lui est bénéfique et utile. Cette notion apparaît dans les paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلرَّزَّاقُ﴾

(En vérité, c'est Allah qui est le grand pourvoyeur (Ar-Razzâq))[203] .

Et dans ces paroles:

﴿وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِي ٱلۡأَرۡضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزۡقُهَا﴾

(Il n'est pas d'animal sur terre dont la subsistance (Rizq) ne soit assurée par Allah)[204] .

Le *Rizq* est de deux types:

Le premier est général: il s'agit de tout ce qui est nécessaire au corps, comme la nourriture. Ce type de *Rizq* est dispensé à toutes les créatures d'Allah.

Le second est particulier: il s'agit de ce qui rend le cœur vertueux, comme la foi, la science religieuse, et les bonnes œuvres.

---

[202] Sourate *Al-Moumtahanah*, verset 10.
[203] Sourate *Adh-Dhâriyât*, verset 58.
[204] Sourate *Houd*, verset 6.

La volonté divine (*Irâdah*)

La *Machîah*, ou volonté «*Kawniyyah*», s'applique à tous les actes d'Allah et à tous ceux de Ses serviteurs [qui dépendent donc tous de la volonté divine]. S'agissant des actes d'Allah, mentionnons ce verset:

﴿وَلَوْ شِئْنَا لَآتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدَاهَا﴾

(Si Nous l'avions voulu, Nous aurions guidé toute âme)[205] .

En ce qui concerne les actes de Ses serviteurs, citons ces paroles du Très Haut:

﴿وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا فَعَلُوهُ﴾

(Si Allah l'avait voulu, ils ne l'auraient pas fait)[206] .

La volonté divine (*Irâdah*) est l'un de Ses attributs, et elle est de deux types:

Le premier: la volonté dite «*Kawniyyah*», qui est liée à la «*Machîah*» [et qui vient d'être évoquée].

Le second: la volonté dite «*Char'iyyah*», qui est liée à la «*Mahabbah*» (l'amour).

Comme preuve de la volonté (*Kawniyyah*), ces paroles du Très Haut:

﴿فَمَن يُرِدِ اللَّهُ أَن يَهْدِيَهُ يَشْرَحْ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ﴾

(Celui qu'Allah veut guider, Il ouvre sa poitrine à l'islam)[207] .

---

[205] Sourate As-Sajdah, verset 13.
[206] Sourate *Al-An'âm*, verset 137.
[207] Sourate *Al-An'âm*, verset 125.

Et comme preuve de la volonté *Char'iyyah*, ces paroles du Très Haut:

﴿وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ﴾

(Et Allah veut accueillir votre repentir)[208] .

La différence entre les volontés *Kawniyyah* et *Char'iyyah*

La différence entre ces deux volontés est que la volonté *Kawniyyah* s'accomplit forcément, que ce qui est voulu soit aimé d'Allah ou pas. En revanche, la volonté *Char'iyyah*, elle, ne s'accomplit pas nécessairement, mais ce qui est voulu est forcément aimé d'Allah.

L'amour (*Al-Mahabbah*) d'Allah

L'amour d'Allah est l'un des «attributs d'action» (*Fi'liyyah*). Pour preuve qu'il s'agit d'un attribut d'Allah, ces paroles du Très Haut:

﴿فَسَوْفَ يَأْتِي ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ﴾

(Allah fera venir des hommes qu'Il aime et qui L'aiment)[209] .

Mais aussi ces paroles:

﴿وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلْوَدُودُ﴾

(Il est Celui qui pardonne (Al-Ghafour) et qui est plein d'affection (*Al-Wadoud*))[210] .

Le terme arabe «*Wadd*» [traduit ici par « affection »] désigne le pur amour.

[208] Sourate *An-Nisâ'*, verset 27.
[209] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 54.
[210] Sourate *Al-Bourouj*, verset 14.

Par ailleurs, il n'est pas permis d'interpréter l'amour d'Allah comme étant la récompense divine, car une telle explication s'oppose au sens apparent des termes employés et au consensus des musulmans des premières générations (*Salaf*). En outre, il n'existe aucune preuve (*Dalîl*) dans les textes qui puisse confirmer cette interprétation du terme «*Mahabbah*».

Le pardon (*Al-Maghfirah*) et la miséricorde (*Ar-Rahmah*)

Le pardon (*Al-Maghfirah*) et la miséricorde (*Ar-Rahmah*) sont deux attributs d'Allah comme le prouvent ces paroles du Très Haut:

﴿وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا﴾

(Allah pardonne (Ghafour) et Il est miséricordieux (Rahîm))[211] .

La «*Maghfirah*» désigne le fait de dissimuler le péché et de le pardonner.

Quant à la «*Rahmah*», il s'agit d'un attribut qui implique la bonté (*Ihsân*) et de dispenser des bienfaits (*In'âm*). La miséricorde divine est de deux catégories:

La première, générale, englobe toutes les créatures d'Allah. Elle apparaît dans les paroles du Très Haut:

﴿وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ﴾

(Ma miséricorde embrasse toute chose)[212] .

﴿رَبَّنَا وَسِعْتَ كُلَّ شَيْءٍ رَّحْمَةً وَعِلْمًا﴾

(Seigneur! Tu embrasses toute chose par Ta miséricorde et

[211] Sourate *An-Nisâ'*, verset 96.
[212] Sourate *Al-A'râf*, verset 156.

Ta science)[213] .

La seconde, particulière, est réservée aux croyants, comme l'indique ce verset:

﴿وَكَانَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا﴾

(Il est, envers les croyants, miséricordieux)[214] .

De même, il n'est pas juste d'interpréter la miséricorde (*Rahmah*) comme étant la bonté (*Ihsân*), car, là aussi, cette compréhension s'oppose au sens apparent des termes employés et au consensus des musulmans des premières générations. De plus, il n'existe aucune preuve, dans les textes, qui puisse appuyer cette interprétation du terme «*Rahmah*».

La satisfaction, la colère, la répugnance, la haine, *Al-Asaf*

La satisfaction (*Ar-Ridâ*) est un attribut d'Allah qui implique l'amour d'Allah envers celui dont Il est satisfait et Sa bonté envers lui. Preuve qu'il s'agit d'un attribut divin, ces paroles du Très Haut:

﴿رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ﴾

(Allah est satisfait d'eux, et ils sont satisfaits de Lui)[215] .

La colère (*Al-Ghadab*) est un attribut d'Allah qui implique d'éprouver une répugnance envers celui contre qui se manifeste la colère et d'exercer sa vengeance contre lui. Proche de cet attribut, le courroux (*As-Soukht*) qui est un autre attribut divin, comme le prouvent les paroles du Très Haut:

---

[213] Sourate *Ghâfir*, verset 7.
[214] Sourate *Al-Ahzâb*, verset 43.
[215] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 119.

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمُ ٱتَّبَعُوا۟ مَآ أَسْخَطَ ٱللَّهَ وَكَرِهُوا۟ رِضْوَٰنَهُۥ فَأَحْبَطَ أَعْمَٰلَهُمْ﴾

(Cela, parce qu'ils ont suivi ce qui provoque le courroux (askhata) d'Allah et pris en aversion ce qu'Il agrée)[216] .

S'agissant de la colère (*Al-Ghadab*), elle est mentionnée dans les paroles suivantes:

﴿وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُۥ﴾

(La colère et la malédiction d'Allah le poursuivront)[217] .

La répugnance (*Al-Karâhah*) est l'un des «attributs d'action» (*Fi'liyyah*) d'Allah qui implique d'éloigner de soi celui pour lequel est ressentie cette répugnance et de concevoir de l'inimitié à son égard. Preuve qu'il s'agit d'un attribut d'Allah, ces paroles du Très Haut:

﴿وَلَٰكِن كَرِهَ ٱللَّهُ ٱنۢبِعَاثَهُمْ﴾

(Mais leur sortie répugna à Allah si bien qu'Il les a laissés traîner)[218] .

La haine (*Al-Maqt*) représente le plus haut degré de l'aversion (*Al-Boughd*), l'aversion étant elle-même poche de la répugnance. *Al-Maqt* est un attribut divin comme l'indiquent les paroles du Très Haut:

﴿كَبُرَ مَقْتًا عِندَ ٱللَّهِ أَن تَقُولُوا۟ مَا لَا تَفْعَلُونَ﴾

(C'est une chose haïssable pour Allah que vous ne fassiez pas ce que vous dites)[219] .

[216] Sourate *Mouhammad*, verset 28.
[217] Sourate *An-Nisâ'*, verset 93.
[218] Sourate *At-Tawbah*, verset 46.
[219] Sourate *As-Saff*, verset 3.

Quant au terme «*Asaf*», il revêt deux significations différentes dans la langue arabe:

La première: la colère (*Al-Ghadab*) qu'il est permis [d'attribuer] à Allah, comme dans les paroles du Très Haut:

﴿فَلَمَّآ ءَاسَفُونَا ٱنتَقَمۡنَا مِنۡهُمۡ﴾

(Lorsqu'ils ont provoqué Notre colère, Nous nous sommes vengé d'eux)[220] .

La seconde: la tristesse, qu'il n'est pas permis [d'attribuer] à Allah. En effet, la tristesse (*Al-Houzn*) est un attribut imparfait. Or, Allah est exempt de toute imperfection.

Et il n'est pas permis d'interpréter la satisfaction comme étant la récompense, la colère comme étant la vengeance, et la répugnance et la haine comme étant la punition, car une telle interprétation de ces termes s'oppose à leur sens apparent et au consensus des savants. En outre, elle ne repose sur aucune preuve.

***Al-Majî'* et *Al-Ityân* (la venue)[221] .**

Al-Majî' et *Al-Ityân* sont deux «attributs d'action» (*Fi'liyyah*) d'Allah par lesquels Il Se caractérise, de la manière qui Lui sied. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿وَجَآءَ رَبُّكَ وَٱلۡمَلَكُ صَفّٗا صَفّٗا﴾

(Quand ton Seigneur viendra (jâa), de même que les anges par rangées successives)[222] .

---

[220] Sourate *Az-Zoukhrouf*, verset 55.

[221] *Al-Majî'* et *Al-Ityân* sont deux termes arabes qui signifient tous deux « la venue », d'où la traduction, identique pour ces deux mots, proposée ici [NDT].

[222] Sourate *Al-Fajr*, verset 22.

Ainsi que ce verset:

﴿هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن يَأْتِيَهُمُ ٱللَّهُ فِى ظُلَلٍ مِّنَ ٱلْغَمَامِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ﴾

(Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne (ya'tiya) à l'ombre des nuées, de même que les anges)[223] .

Il n'est pas permis d'expliquer cette « venue » comme étant la venue de l'ordre (*Amr*) d'Allah, puisqu'une telle explication s'oppose au sens apparent du texte et au consensus des savants. En outre, elle ne repose sur aucune preuve.

Les paroles:

﴿أَوْ يَأْتِىَ بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ﴾

(...que viennent certains signes de ton Seigneur?)[224]

font référence au lever du soleil à l'ouest, à partir duquel le repentir des hommes ne sera plus accepté, comme l'a expliqué le Prophète (ﷺ) lui-même dans un hadith.

L'auteur[225] a également mentionné, comme preuve de la «venue» d'Allah, ces paroles:

﴿وَيَوْمَ تَشَقَّقُ ٱلسَّمَآءُ بِٱلْغَمَٰمِ وَنُزِّلَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ تَنزِيلًا﴾

(Le Jour où le ciel sera déchiré par les nuages et qu'on fera descendre les anges)[226] .

---

[223] Sourate *Al-Baqarah*, verset 210.

[224] Sourate *Al-An'âm*, verset 158.

[225] Cheikh Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn fait ici allusion à Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah, auteur du livre qu'il est en train d'expliquer: *Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah* [NDT].

[226] Sourate *Al-Fourqân*, verset 25.

Or, aucune référence n'est faite, dans ce verset, à la «venue» d'Allah. La raison en est que le ciel ne sera déchiré par les nuages et que les anges ne descendront qu'au moment où viendra Allah afin de juger Ses serviteurs. L'auteur a donc choisi ce verset comme preuve car il décrit des événements directement liés au sujet.

[Le Visage, la Main et l'Œil]

Le Visage (*Al-Wajh*)

Le Visage est l'un des attributs d'Allah qui participent de Son Essence (*Dhâtiyah*). Il s'agit d'un attribut qui appartient réellement à Allah, de la manière qui Lui sied. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَٰلِ وَٱلْإِكْرَامِ﴾

(Seul demeurera le Visage de ton Seigneur, plein de gloire (Al-Jalâl) et de générosité (Al-Ikrâm))[227] .

Le terme *Al-Jalâl* décrit la grandeur d'Allah, tandis que le terme *Al-Ikrâm* signifie qu'Il accorde à ceux qui Lui obéissent ce qu'Il leur a préparé comme dons généreux.

Par ailleurs, il n'est pas permis d'interpréter que le Visage représente la récompense, car cette compréhension s'oppose au sens apparent des termes employés et au consensus des musulmans des premières générations. En outre, aucune preuve ne vient appuyer cette interprétation du terme «*Wajh*».

La Main (*Al-Yadd*)

Les deux Mains d'Allah font partie de Ses attributs qui

[227] Sourate *Ar-Rahmân*, verset 27.

participent de Son Essence (*Dhâtiyah*). Il s'agit d'un attribut qui appartient réellement à Allah, de la manière qui Lui sied. Allah ouvre (*yabsout*) Ses deux Mains comme Il le veut et tient (*yaqbidh*) dans Ses deux Mains ce qu'Il veut. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ﴾

(Ses deux Mains sont, au contraire, largement ouvertes)[228] .

Et Ses paroles:

﴿مَا مَنَعَكَ أَن تَسْجُدَ لِمَا خَلَقْتُ بِيَدَيَّ﴾

(Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes deux Mains?)[229] .

De même, il n'est pas permis d'expliquer que les deux Mains désignent la force, car cette explication s'oppose au sens apparent des termes employés et au consensus des musulmans des premières générations. En outre, il n'existe aucune preuve qui puisse soutenir cette interprétation du terme «*Yadayn*». D'ailleurs, le duel, employé dans ces versets, interdit cette interprétation, car la force ne peut, dans le cas d'Allah, être employée au duel.

L'Œil (*Al-'Ayn*)

Les deux Yeux d'Allah font partie de Ses attributs qui participent de Son Essence (*Dhâtiyah*). Il s'agit d'un attribut qui appartient réellement à Allah, de la manière qui Lui sied. Par Ses deux Yeux, Il voit et regarde, comme le prouvent les paroles du Très Haut [au sujet de Moïse]:

[228] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 64.
[229] Sourate *Sâd*, verset 75.

﴿وَلِتُصْنَعَ عَلَىٰ عَيْنِيٓ﴾

(…afin que tu sois élevé sous Mon Œil)[230] .

Ainsi que celles-ci:

﴿تَجْرِى بِأَعْيُنِنَا﴾

(…voguant sous Nos yeux)[231] .

Et il n'est pas non plus permis d'expliquer que les deux Yeux symbolisent la science ou la vue, si par cela est niée l'existence de l'œil. En effet, cette interprétation s'oppose au sens apparent des termes employés et au consensus des musulmans des premières générations qui tous ont attribué un Œil à Allah. De plus, il n'existe aucune preuve qui puisse soutenir cette interprétation.

Néanmoins, certains des musulmans des premières générations ont interprété les paroles: (...voguant sous Nos yeux) ainsi: sous Notre regard. La réponse est qu'ils ne cherchaient pas par là à nier la réalité des Yeux. Ils ont simplement interprété le terme par ce qu'il implique nécessairement[232] tout en affirmant la réalité des Yeux - et il n'y a aucun mal à cela -, contrairement à ceux qui ont interprété les Yeux comme étant la vue tout en réfutant la réalité des Yeux.

L'emploi du singulier, du duel et du pluriel dans le cas des Mains et des Yeux

Les deux attributs que sont la Main et l'Œil apparaissent

[230] Sourate *Ta-Ha*, verset 39.

[231] Sourate *Al-Qamar*, verset 14.

[232] Puisque l'existence d'yeux implique forcément le regard [NDT].

dans les Textes soit au singulier, soit au duel, soit encore au pluriel. S'agissant du singulier, par exemple dans les paroles du Très Haut:

﴿تَبَٰرَكَ ٱلَّذِى بِيَدِهِ ٱلْمُلْكُ﴾

(Béni soit Celui dans la Main de qui se trouve la Royauté)[233] .

Et dans les paroles qui suivent:

﴿وَلِتُصْنَعَ عَلَىٰ عَيْنِىٓ﴾

(..afin que tu sois élevé sous Mon Œil)[234] .

En ce qui concerne le duel, mentionnons ce verset:

﴿بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ﴾

(Ses deux Mains sont, au contraire, largement ouvertes)[235] .

Mais aussi, ce hadith:

«Lorsque l'un d'entre vous se lève pour prier, il se trouve sous les deux Yeux du Tout Miséricordieux.»[236]

Pour ce qui est du pluriel, on peut citer par exemple les paroles du Très Haut:

﴿أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّا خَلَقْنَا لَهُم مِّمَّا عَمِلَتْ أَيْدِينَآ أَنْعَـٰمًا﴾

---

[233] Sourate *Al-Moulk*, verset 1.

[234] Sourate *Ta-Ha*, verset 39.

[235] Sourate *Al-Mâïdah*, verset 64.

[236] La majorité des savants de l'islam - dont Cheikh Mouhammad ibn Sâlih Al-'Outhaymîn lui-même considèrent ce hadith comme infondé (*Da'îf*) [NDT].

(Ne voient-ils donc pas que, parmi ce que Nos Mains ont fait, Nous avons créé pour eux des bestiaux)[237] .

Ainsi que ce verset:

﴿تَجۡرِي بِأَعۡيُنِنَا﴾

(…voguant sous Nos yeux)[238] .

Comment concilier ces différents nombres?

En réalité, il n’y a aucune contradiction entre le singulier et le duel puisque, [en arabe], les expressions «la Main d’Allah» ou «l’Œil d’Allah» ont une portée générale, elles englobent tout ce qui est attribué à Allah comme Main ou Œil, et donc le duel.

S’agissant du duel et du pluriel, là aussi aucune contradiction, car le pluriel a uniquement pour but ici de souligner la grandeur d’Allah. Par conséquent, l’emploi du pluriel n’exclut pas l’éventualité du duel.

L’ouïe (*As-Sam’*)

L’ouïe est un attribut qui appartient réellement à Allah, de la manière qui Lui sied. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلۡعَلِيمُ﴾

(Il est Celui qui entend tout (As-Samî’) et sait tout)[239] .

Le verbe «entendre» revêt deux significations différentes:

La première: l’exaucement. Il s’agit alors de l’un des «attributs d’action» (*Fi’liyyah*), comme dans les paroles du

[237] Sourate *Ya-Sin*, verset 71.
[238] Sourate *Al-Qamar*, verset 14.
[239] Sourate *Al-Baqarah*, verset 137.

Très Haut:

﴿إِنَّ رَبِّى لَسَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ﴾

(En vérité, mon Seigneur entend les invocations)[240] .

La deuxième: l'ouïe à proprement parler. Il s'agit alors d'un des attributs «essentiels» (*Dhâtiyyah*) d'Allah, qui participe de Son Essence. Exemple, les paroles du Très Haut:

﴿قَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّتِى تُجَـٰدِلُكَ فِى زَوْجِهَا﴾

(Allah a bien entendu les paroles de celle qui discutait avec toi à propos de son époux)[241] .

Dans cette deuxième catégorie, sont parfois voulues par le verbe «entendre» les notions d'assistance et de soutien, comme dans ces paroles, adressées par le Très Haut à Moïse et Aaron:

﴿إِنَّنِى مَعَكُمَآ أَسْمَعُ وَأَرَىٰ﴾

(Je Suis avec vous, J'entends et Je vois)[242] .

Le verbe «entendre» est également parfois employé comme une menace, à l'image des paroles qui suivent:

﴿لَّقَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ فَقِيرٌ وَنَحْنُ أَغْنِيَآءُ﴾

(Allah a certainement entendu les paroles de ceux qui ont dit : « Allah est pauvre et nous sommes riches . »)[243] .

Le Très Haut dit de même par ailleurs:

[240] Sourate *Ibrâhîm*, verset 39.
[241] Sourate *Al-Moujâdalah*, verset 1.
[242] Sourate *Ta-Ha*, verset 46.
[243] Sourate *Al 'Imrân*, verset 181.

﴿أَمْ يَحْسَبُونَ أَنَّا لَا نَسْمَعُ سِرَّهُمْ وَنَجْوَاهُم ۚ بَلَىٰ﴾

(Pensent-ils que Nous n'entendons pas leurs secrets et leurs confidences? Que si!)[244] .

La vision (*Ar-Rou'yah*)

La vision (*Ar-Rou'yah*) est l'un des attributs « essentiels » (*Dhâtiyyah*) appartenant réellement à Allah, de la manière qui Lui sied. Le terme *Ar-Rou'yah* peut, en réalité, prendre deux significations.

Premièrement: la vision, qui est la perception du monde extérieur, comme dans les paroles du Très Haut:

﴿إِنَّنِي مَعَكُمَا أَسْمَعُ وَأَرَىٰ﴾

(Je Suis avec vous, J'entends et Je vois)[245] .

Et ces paroles:

﴿وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

(Et Il entend tout et voit tout)[246] .

Deuxièmement: la science, à l'image des paroles du Très Haut:

﴿إِنَّهُمْ يَرَوْنَهُ بَعِيدًا ۝ وَنَرَاهُ قَرِيبًا﴾

(Ils le voient bien loin, alors que Nous le voyons bien proche)[247] .

Autrement dit: alors que Nous le savons bien proche.

[244] Sourate *Az-Zoukhrouf*, verset 80.

[245] Sourate *Ta-Ha*, verset 46.

[246] Sourate *Ach-Chourâ*, verset 11.

[247] Sourate *Al-Ma'ârij*, versets 6-7.

Dans la première catégorie, sont parfois voulues par le verbe «voir» les notions d'assistance et de soutien, comme dans les paroles du Très Haut:

﴿إِنَّنِي مَعَكُمَآ أَسۡمَعُ وَأَرَىٰ﴾

(Je Suis avec vous, J'entends et Je vois)[248] .

Le verbe «voir» est également parfois employé comme une menace, à l'image des paroles qui suivent:

﴿أَلَمۡ يَعۡلَم بِأَنَّ ٱللَّهَ يَرَىٰ﴾

(Ne sait-il donc pas qu'Allah le voit)[249] .

Al-Makr, Al-Kayd et Al-Mihâl (les ruses)

Ces trois termes sont proches dans leur signification. Ils décrivent l'emploi de moyens cachés pour se venger de l'ennemi.

Or, il n'est pas permis d'attribuer de manière absolue (*Moutlaq*) l'un de ces actes à Allah. En effet, employés de manière absolue, ces termes peuvent avoir une connotation soit péjorative, soit, au contraire, méliorative. Or, Allah est trop pur pour que puisse Lui être attribué un acte pouvant comporter une connotation péjorative.

En revanche, employés de manière restrictive (*Mouqayyad*), de manière méliorative et non péjorative, pour décrire la science, le pouvoir et la force d'Allah, ces termes peuvent Lui être appliqués car, dans ce cas, ils témoignent de la perfection divine.

Pour preuve qu'il s'agit là d'attributs d'Allah le Très Haut, ces paroles:

---

[248] Sourate *Ta-Ha*, verset 46.

[249] Sourate *Al-'Alaq*, verset 14.

﴿وَيَمۡكُرُونَ وَيَمۡكُرُ ٱللَّهُۖ وَٱللَّهُ خَيۡرُ ٱلۡمَٰكِرِينَ﴾

(Ils ourdissent des ruses, mais Allah ourdit également des ruses (yamkourou). Or, les ruses d'Allah sont les plus sûres)[250] .

﴿إِنَّهُمۡ يَكِيدُونَ كَيۡدٗا ۝ وَأَكِيدُ كَيۡدٗا﴾

(Ils emploient des ruses, et J'emploie des ruses (akîdou))[251] .

﴿وَهُمۡ يُجَٰدِلُونَ فِي ٱللَّهِ وَهُوَ شَدِيدُ ٱلۡمِحَالِ﴾

(Ils contestent la grandeur d'Allah alors que Ses ruses (Mihâl) sont redoutables)[252] .

Les termes arabes «*Makr*», «*Kayd*» et «*Mihâl*» comportent tous trois une connotation méliorative lorsqu'il s'agit, par ces ruses, de faire triompher la vérité et la justice, et d'anéantir le faux. En dehors de cela, ils sont péjoratifs.

Par conséquent, il n'est pas permis de tirer de ces attributs des noms divins, en disant par exemple *Al-Mâkir* ou *Al-Kâïd*. En effet, les noms sublimes d'Allah ne peuvent, en aucun cas, admettre une connotation péjorative. Or, comme nous l'avons vu, ces termes, employés de manière absolue, peuvent avoir une connotation péjorative.

La clémence (*Al-'Afouww*)

Al-'Afouww est un terme arabe qui signifie: passer sur les fautes des autres. Et il fait partie des noms d'Allah, comme

[250] Sourate *Al-Anfâl*, verset 30.
[251] Sourate *At-Târiq*, versets 15-16.
[252] Sourate *Ar-Ra'd*, verset 13.

le prouvent les paroles du Très Haut:

﴿وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا﴾

(Allah est clément ('Afouww) et Il pardonne (Ghafour))[253] .

Les textes relatifs aux attributs niés (*Salbiyyah*)

Nous avons déjà vu que les attributs sont de deux types: «affirmés» (*Thouboutiyyah*), il s'agit des attributs qu'Allah S'est attribué à Lui-même, et «niés» (*Salbiyyah*), qui sont les attributs dont Allah S'est déclaré exempt. Nous avons alors montré que la négation d'un attribut implique l'affirmation d'un attribut qui fait l'éloge d'Allah.

Or, l'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, a mentionné de nombreux versets relatifs aux attributs « niés », dont ceux qui suivent:

﴿هَلْ تَعْلَمُ لَهُۥ سَمِيًّا﴾

(Connais-tu quelqu'un digne de porter Son nom (Samiyy)?)[254] .

﴿وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ﴾

(Nul ne Lui est égal (Koufou'))[255] .

﴿فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا﴾

(Ne donnez pas d'égaux (Andâd) à Allah)[256] .

Les termes arabes *Samiyy*, *Koufou'* et *Nidd* [*Andâd* au

[253] Sourate *An-Nisâ'*, verset 99.
[254] Sourate *Mariam*, verset 65.
[255] Sourate *Al-Ikhlâs*, verset 4.
[256] Sourate *Al-Baqarah*, verset 22.

pluriel] sont proches les uns des autres quant au sens. Ils signifient: semblable.

Or, la négation de toute ressemblance avec Allah implique l'affirmation de la perfection d'Allah puisque nul ne Lui ressemble en raison de Sa perfection.

Autres attributs «niés», dans ces paroles du Très Haut:

﴿وَقُلِ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى لَمْ يَتَّخِذْ وَلَدًا وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ شَرِيكٌ فِى ٱلْمُلْكِ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ وَلِىٌّ مِّنَ ٱلذُّلِّ وَكَبِّرْهُ تَكْبِيرًۢا﴾

(Et dis : «Louange à Allah qui n'a pas pris d'enfant, qui n'a pas d'associé dans Sa royauté, et qui n'a nul besoin d'allié (Waliyy) contre l'humiliation.» Et proclame hautement Sa grandeur)[257] .

Allah ordonne à Ses serviteurs de célébrer Ses louanges puisqu'Il est exempt de toute imperfection. En effet, Il n'a pas pris d'enfant. Or, ne pas avoir d'enfant, dans le cas d'Allah, implique qu'Il peut parfaitement Se passer des mondes. De même, Il n'a pas d'associé, ce qui implique qu'Il est Unique et que Son pouvoir est absolu. Enfin, Il n'a nul besoin d'allié (*Waliyy*) contre l'humiliation, ce qui implique Sa Toute-puissance et Sa domination.

Que soit niée, dans ce verset, l'existence d'alliés d'Allah ne contredit pas l'affirmation de ces mêmes alliés dans d'autres Textes, comme dans les paroles du Très Haut:

﴿ٱللَّهُ وَلِىُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟﴾

(Allah est l'allié (Waliyy) de ceux qui croient)[258] .

Ou dans le verset:

[257] Sourate *Al-Isrâ'*, verset 111.
[258] Sourate *Al-Baqarah*, verset 257.

﴿أَلَآ إِنَّ أَوۡلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ﴾

(En vérité, les alliés d'Allah n'éprouveront ni crainte, ni affliction)[259] .

En effet, l'allié qui est nié dans le cas d'Allah est celui que l'on prend pour se préserver de l'humiliation. Quant à l'allié, pris dans le sens d'alliance, il n'est pas nié dans le cas d'Allah.

Autre négation [de toute imperfection], dans les paroles du Très Haut:

﴿يُسَبِّحُ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِ﴾

(Tout ce qui est dans les cieux et ce qui est sur terre célèbrent la pureté (yousabbihou) d'Allah)[260] .

«Célébrer la pureté d'Allah» (*Tasbîh*) revient à Le déclarer exempt de toute imperfection et de tout défaut, ce qui implique la perfection de Ses attributs.

Par ailleurs, le verset indique que tout ce qui existe célèbre réellement la pureté d'Allah, par l'état (*Hâl*) et par la parole, excepté le mécréant qui ne célèbre Sa pureté que par son état. En effet, ce dernier décrit Allah par ses paroles d'une manière qui ne sied pas au Seigneur tout-puissant.

Autre négation, dans les paroles du Très Haut:

﴿مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٖ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنۡ إِلَٰهٍۚ إِذٗا لَّذَهَبَ كُلُّ إِلَٰهِۭ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَا بَعۡضُهُمۡ عَلَىٰ بَعۡضٖۚ سُبۡحَٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يَصِفُونَ﴾

(Allah ne S'est pas attribué d'enfant, et il n'existe pas de divinité avec Lui. Sinon, chaque divinité gouvernerait ce

[259] Sourate *Younous*, verset 62.
[260] Sourate *Al-Joumou'ah*, verset 1.

qu'elle a créé, et chacune chercherait à dominer les autres. Pureté à Allah! Il est bien au-dessus de la description qu'ils font [de Lui])[261] .

Par ce verset est nié qu'Allah ait pu prendre un enfant et qu'il puisse exister plusieurs divinités. En outre, le verset indique qu'Allah est pur de tous les qualificatifs que Lui attribuent les polythéistes. Or, nié tout cela revient à affirmer qu'Allah est parfait et que Lui Seul détient ce qui Lui est exclusif.

Allah démontre, au moyen de deux preuves rationnelles, qu'il ne peut exister plusieurs divinités:

Première preuve: s'il y avait, avec Allah, une autre divinité, cette dernière gouvernerait, indépendamment d'Allah, ce qu'elle aurait elle-même créé. Or, la raison, tout comme la perception, indique que ce monde est régi par un système unique, homogène et sans contradiction, ce qui prouve que Celui qui le gouverne est également unique.

Seconde preuve: s'il y avait, avec Allah, une autre divinité, cette dernière convoiterait le pouvoir suprême. Dans ce cas, soit l'un dominerait l'autre, ce serait alors lui la seule divinité, soit l'un et l'autre seraient incapables de prendre le dessus, auquel cas ni l'un ni l'autre ne mériterait d'être une divinité, puisque impuissant.

Autre négation, dans les paroles du Très Haut:

﴿قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ وَٱلْإِثْمَ وَٱلْبَغْيَ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ وَأَن تُشْرِكُوا۟ بِٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ سُلْطَٰنًا وَأَن تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ﴾

(Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes, tant

[261] Sourate *Al-Mou'minoun*, verset 91.

apparentes que cachées, de même que le péché, l'agression sans droit, d'associer à Allah ce sur quoi Il n'a fait descendre aucun argument, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas)[262] .

Toutes les législations révélées se sont accordées sur le caractère illicite de ces cinq interdits.

Dans ce verset est affirmé l'attribut de la sagesse (*Al-Hikmah*), mais aussi celui de la jalousie (*Al-Ghîrah*) d'Allah [qui, jaloux de Son droit à être obéi], a donc interdit les cinq choses mentionnées ici.

Les paroles: (ce sur quoi Il n'a fait descendre aucun argument), c'est-à-dire, aucune preuve, ne signifient pas qu'il existerait des preuves du bien-fondé du *Chirk*, ce qui est impossible, mais ne font que décrire un état de fait.

Ce verset constitue également une condamnation des anthropomorphistes (*Mouchabbihah*), à travers les paroles: (d'associer à Allah ce sur quoi Il n'a fait descendre aucun argument). En effet, les *Mouchabbihah* ont donné des associés à Allah en établissant une ressemblance entre Lui et Ses créatures.

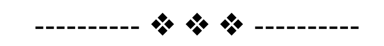
Le verset condamne également ceux qui renient les attributs d'Allah ou leur sens (*Mou'attilah*)[263] , et ce, à travers les paroles du Très Haut: (et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas). En effet, les *Mou'attilah* parlent sur Allah sans connaissance lorsqu'ils renient les attributs d'Allah en se fondant sur des arguments sans fondement.

---

[262] Sourate *Al-A'râf*, verset 33.

[263] Le terme *Mou'attilah* est tiré de l'arabe *Ta'tîl* (reniement), de même que *Mouchabbihah* est tiré de *Tachbîh* qui a le même sens que *Tamthîl* (comparer) [NDT].

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce verset est mentionné dans l'exposé de la croyance des gens attachés à la Sounnah.



L'élévation (*Al-'Oulouww*)

Le terme arabe *'Oulouww* décrit le fait d'être élevé (*Irtifâ'*).

L'élévation d'Allah est de trois types:

1. L'élévation d'Allah en Soi (*Adh-Dhât*): cela signifie qu'Allah est au-dessus de Sa création.
2. L'élévation de Son rang (*Al-Qadr*): cela signifie qu'Allah occupe un rang sublime, que nul, parmi Ses créatures, ne peut atteindre, et qu'Il est exempt de toute imperfection.
3. L'élévation au sens de domination (*Al-Qahr*): cela signifie qu'Allah le Très Haut domine toutes Ses créatures, si bien que nulle d'entre elles ne peut échapper à Son pouvoir et à Sa domination.

Les preuves de l'élévation d'Allah se trouvent dans le Livre d'Allah et la Sounnah. En outre, les musulmans le reconnaissent unanimement (*Ijmâ'*). De même, la raison l'admet et les hommes le reconnaissent naturellement (*Fitrah*).

S'agissant du Livre d'Allah, dans ces paroles du Très Haut:

﴿وَهُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْعَظِيمُ﴾

(Il est le Très Grand (Al-'Ali), le Très Grand (Al-'Adhîm))[264] .

[264] Sourate *Al-Baqarah*, verset 255.

En ce qui concerne la Sounnah, dans ce hadith prophétique:

«Notre Seigneur est Allah qui est au ciel!»[265]

En outre, le Prophète (ﷺ) n'a pas contredit l'esclave qui répondit: «Au ciel», lorsque le Messager (ﷺ) lui demanda:

«Où se trouve Allah?»

Au contraire, il a dit à son maître:

«Affranchis-la, car elle est croyante.»[266]

Par ailleurs, lors du pèlerinage d'adieu, le Prophète (ﷺ) prit à témoin son Seigneur que sa nation reconnaissait qu'il avait bien transmis le message. Il se mit alors à lever son doigt au ciel avant de le ramener vers les gens tout en disant:

«Ô Allah! Sois-en témoin!»[267]

Quant au consensus (*Ijmâ'*) des musulmans des premières générations (*Salaf*) à ce sujet, il est bien connu. On ne connaît personne parmi eux qui ait émis un avis différent.

La raison, quant à elle, admet cette élévation, car il s'agit d'un attribut de perfection. Or, Allah, pureté à Lui, possède tous les attributs de la perfection. Il est donc obligatoire de reconnaître Son élévation.

S'agissant de la prédisposition naturelle (*Fitrah*), chaque individu croit naturellement qu'Allah est élevé. C'est la raison pour laquelle, lorsque une personne invoque son Seigneur et dit: «Ô Seigneur», son cœur se tourne exclusivement vers le ciel.

Aux *Jahmiyyah*, qui ont réfuté le premier type d'élévation,

---

[265] Rapporté par Ahmad et Abou Dâwoud [NDT].
[266] Rapporté par Mouslim [NDT].
[267] Rapporté par Mouslim [NDT].

l’élévation d’Allah en Soi (*Adh-Dhât*), nous répondons par les preuves mentionnées précédemment[268] .



[268] C’est-à-dire, que leur avis s’oppose au sens apparent des textes et au consensus des musulmans des premières générations. En outre, il ne repose sur aucune preuve [NDT].

L'*Istiwâ'* d'Allah sur Son Trône

Le terme arabe «*Istiwâ'*» signifie qu'Allah est élevé (*'Oulouww*) et installé (*Istiqrâr*) sur Son Trône. Elévation (*'Oulouww, Irtifâ', Sou'oud*), ou installation (*Istiqrâr*) sont les notions employées par les premières générations de musulmans pour expliquer le terme «*Istiwâ'*». D'ailleurs, les termes *Irtifâ'* et *Sou'oud* sont tous deux proches du terme *'Oulouww* quant au sens.

La notion d'*Istiwâ'* apparaît dans les paroles du Très Haut:

﴿ٱلرَّحۡمَٰنُ عَلَى ٱلۡعَرۡشِ ٱسۡتَوَىٰ﴾

(Le Tout Miséricordieux sur le Trône S'est élevé (Istawâ))[269] .

Elle est, au total, mentionnée dans sept passages coraniques, dans les sourates *Al-A'râf, Younous, Ar-Ra'd, Ta-Ha, Al-Fourqân, As-Sajdah* et *Al-Hadîd*.

Plusieurs réponses peuvent être apportées à ceux qui donnent au terme arabe «*Istiwâ'*» le sens de «prendre le pouvoir»:

1. Cette interprétation s'oppose au sens apparent des Textes.
2. Cette interprétation contredit la compréhension des musulmans des premières générations.
3. Cette interprétation a des implications sans fondement[270] .

[269] Sourate *Ta-Ha*, verset 5.

[270] Cheikh Sâlih Al-'Outhaymîn a précisé dans son explication, en deux volumes, de ce livre ce que sont ces implications

Quant au terme «'*Arch*» [traduit ici par «Trône»], il désigne, dans la langue arabe, le siège particulier du roi sur lequel il prend place. Dans le domaine religieux, il peut être défini ainsi: ce sur quoi Allah S'est élevé et installé.

Le Trône est l'un des plus immenses éléments de la Création, ou plutôt le plus immense que nous connaissions. En effet, ces paroles sont rapportées du Prophète (ﷺ):

> «Les sept cieux et les sept terres ne sont, en comparaison du Koursi, que comme un anneau que l'on aurait jeté dans le désert. Or, l'immensité du Trône ('Arch) par rapport au Koursi est à l'image de l'immensité du désert par rapport à l'anneau en question.»[271]

Qu'Allah, Seigneur des mondes, soit béni.

Allah est «avec» (*Ma'a*) Ses serviteurs

Le terme arabe «*Ma'iyyah*» désigne dans la langue arabe le fait d'accompagner, d'être avec. Pour preuve qu'Allah est «avec» Ses serviteurs, les paroles du Très Haut:

﴿وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنتُمْ﴾

(Il est avec vous où que vous soyez)[272] .

---

sans fondement. Selon lui, interpréter le verbe « *Istawâ* » dans les paroles: (C'est Lui qui, en six jours, a créé les cieux et la terre, puis S'est élevé (*Istawâ*) sur le Trône), comme signifiant qu'Il a « pris le pouvoir » implique qu'Allah ne détenait pas le pouvoir avant la création des cieux et de la terre. En outre, la prise de pouvoir se réalise, en général, après une lutte. Or, nul ne peut lutter contre Allah [NDT].

[271] Rapporté par Ibn Abi Chaybah, Ibn Jarîr et Al-Bayhaqi [NDT].

[272] Sourate *Al-Hadîd*, verset 4.

Cette «*Ma'iyyah*» est de deux types:

1. Générale: elle s'applique à l'ensemble des créatures, comme dans les paroles du Très Haut:

   ﴿وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنتُمْ﴾

   (Il est avec vous où que vous soyez)[273] .

   Cette «*Ma'iyyah*» implique qu'Allah cerne toute Sa création de Sa science et de Son pouvoir, et qu'Il règne en Maître absolu sur elle.
2. Particulière: elle s'applique exclusivement aux Messagers et à ceux qui les suivent, comme dans les paroles du Très Haut:

   ﴿لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا﴾

   (Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous)[274] ,

   Et ce verset:

   ﴿إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوا۟ وَّٱلَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ﴾

   (Allah est avec ceux qui Le craignent et ceux qui font le bien)[275] .

   Cette « Ma'iyyah » implique non seulement qu'Allah les cerne de Sa science et de Son pouvoir, mais aussi qu'Il les assiste et les soutient.

Comment Allah peut-Il être avec Ses serviteurs (*Ma'iyyah*) et élevé (*'Oulouww*)**?**

Il n'y a aucune contradiction entre ces deux attributs d'Allah et ce, pour deux raisons:

La première: dans les faits, l'un n'empêche pas l'autre, l'un

[273] Sourate *Al-Hadîd*, verset 4.
[274] Sourate *At-Tawbah*, verset 40.
[275] Sourate *An-Nahl*, verset 128.

et l'autre pouvant être réunis dans une même chose. Ainsi, ne dit-on pas: «Nous n'avons cessé de progresser, accompagnés de la lune»? Pourtant, la lune se trouve dans le ciel.

La deuxième: en admettant qu'il puisse y avoir une incompatibilité entre *Al-Ma'iyyah* et *Al-'Oulouww* s'agissant des éléments de la Création, cela n'est pas nécessairement vrai dans le cas du Créateur. En effet, rien ne Lui ressemble et Il embrasse toute chose.

Toutefois, il n'est pas juste d'expliquer qu'Allah est « avec » nous en Personne (*bi dhâtihi*) à l'endroit où nous nous trouvons. Et ce, pour trois raisons:

1. Ceci est impossible dans le cas d'Allah puisque cela s'opposerait à Son élévation (*'Oulouww*). Or, *Al-'Oulouww* est l'un des attributs «essentiels» (*Dhâtiyyah*) d'Allah dont Il ne se départ jamais.
2. Cette interprétation s'oppose à celle des musulmans des premières générations.
3. Cette interprétation a des implications sans fondement.

Que signifie: Allah est au ciel?

L'expression: «Allah est au ciel» (*fi as-samâ'*) signifie: «Allah est sur le ciel», c'est-à-dire, «au-dessus du ciel».

La particule « *fi* » a, en effet, ici le sens de « *'alâ* », comme dans les paroles du Très Haut:

﴿قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ﴾

(Dis : « Allez sur (fî) la terre . »)[276] .

La particule « *fî*» a donc ici le sens de «*'alâ*».

[276] Sourate *Al-An'âm* verset 11.

Il est également possible que le terme «*as-samâ'*» désigne ici l'élévation. Les paroles «*Allah fi as-samâ'*» signifieraient alors: «Allah est élevé ». En effet, le terme arabe «*as-samâ'*» a déjà été employé dans cette acception dans ce verset:

﴿أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً﴾

(Il fait descendre une eau d'en haut (min as-samâ'))[277] .

Il ne faut donc pas se méprendre en croyant qu'Allah se trouve « dans » le ciel, considéré comme une entité physique. Car, dans ce cas, on serait tenté de croire qu'Allah est contenu dans le ciel. Or, cette compréhension est fausse, car Allah est bien trop grand pour être contenu dans l'un des éléments de Sa création.



[277] Sourate *Ar-Ra'd* verset 17.

La croyance des gens attachés à la Sounnah au sujet de la parole d'Allah

Les gens attachés à la Sounnah considèrent la parole d'Allah comme l'un des attributs d'Allah. Selon eux, Allah n'a jamais cessé et ne cessera jamais de parler, en prononçant de véritables paroles ayant un son qui ne ressemble pas à celui de Ses créatures, et des lettres. Allah prononce les paroles qu'Il veut, quand Il le veut, et comme Il le veut. Ils s'appuient pour cela sur de nombreuses preuves, comme celles-ci:

﴿وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا﴾

(Et Allah a effectivement parlé à Moïse)[278] .

Et Ses paroles:

﴿وَلَمَّا جَآءَ مُوسَىٰ لِمِيقَٰتِنَا وَكَلَّمَهُۥ رَبُّهُۥ﴾

(Lorsque Moïse se présenta à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé)[279] .

Et, preuve que Ses paroles ont un son, ce verset:

﴿وَنَٰدَيْنَٰهُ مِن جَانِبِ ٱلطُّورِ ٱلْأَيْمَنِ وَقَرَّبْنَٰهُ نَجِيًّا﴾

(Nous l'appelâmes de la partie du Mont [Sinaï] qui se trouvait sur sa droite, et Nous en fîmes un proche confident)[280] .

[278] Sourate *An-Nisâ'*, verset 164.
[279] Sourate *Al-A'râf*, verset 143.
[280] Sourate *Mariam*, verset 52.

S'agissant de la Sounnah, mentionnons les paroles du Prophète (ﷺ):

> *«Allah le Très Haut dira: "Adam!" Il répondra: "Je réponds à Ton appel". Il appellera alors laissant entendre un son: "Allah t'ordonne d'extraire de ta descendance ceux voués à l'Enfer". Adam demandera: "Seigneur! Dans quelle proportion?"...»*

Le hadith est rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim.

Pour affirmer que ces paroles se composent de lettres, ils se fondent notamment sur ce verset:

﴿وَقُلْنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ ٱلْجَنَّةَ﴾

> *(Nous dîmes: «Adam! Résidez, toi et ton épouse, au Paradis)*[281] .

Or, ce qui est dit ici se compose de lettres.

Et pour affirmer que ces paroles sont le fruit de Sa volonté, ils s'appuient sur ce verset:

﴿وَلَمَّا جَآءَ مُوسَىٰ لِمِيقَـٰتِنَا وَكَلَّمَهُۥ رَبُّهُۥ﴾

> *(Lorsque Moïse se présenta à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé)*[282] .

En effet, Allah parla à Moïse après la venue de ce dernier, que la paix et les éloges le couvrent.

La parole d'Allah est, à la base, un attribut «essentiel» (*Dhât*), car Allah n'a jamais cessé et ne cessera jamais de parler et d'être en mesure de parler. Mais, si l'on se place du point de vue des paroles qu'Il prononce l'une après

[281] Sourate *Al-Baqarah*, verset 35.
[282] Sourate *Al-A'râf*, verset 143.

l'autre, il s'agit d'un «attribut d'action», car cet attribut est lié à Sa volonté. Il parle quand Il le veut.

L'auteur[283] a multiplié les Textes relatifs à la parole d'Allah car c'est autour de cet attribut que les controverses furent les plus vives et par lui que les gens furent le plus éprouvés.



[283] Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah [NDT].

La croyance des gens attachés à la Sounnah au sujet du noble Coran

Les gens attachés à la Sounnah croient que le Coran est la parole d'Allah incréée et descendue [de Sa part], qu'il procède d'Allah Auquel il retournera. Pour affirmer qu'il est la parole d'Allah, ils se fondent sur ce verset:

﴿وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَـٰمَ ٱللَّهِ﴾

(Si l'un des polythéistes te demande ta protection, accorde-la-lui afin qu'il entende la parole d'Allah)[284] .

La parole d'Allah désigne ici le Coran.

Pour affirmer qu'il est descendu [de Sa part], ils s'appuient sur ces paroles du Très Haut:

﴿تَبَارَكَ ٱلَّذِى نَزَّلَ ٱلْفُرْقَانَ عَلَىٰ عَبْدِهِۦ﴾

(Béni soit Celui qui a fait descendre le Livre du discernement sur Son serviteur)[285] .

Et sur Ses paroles:

﴿وَهَـٰذَا كِتَـٰبٌ أَنزَلْنَـٰهُ مُبَارَكٌ فَٱتَّبِعُوهُ وَٱتَّقُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

(Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre. Conformez-vous y et soyez pieux, afin que miséricorde vous soit faite)[286] .

[284] Sourate *At-Tawbah*, verset 6.
[285] Sourate *Al-Fourqân*, verset 1.
[286] Sourate *Al-An'âm* verset 155.

Pour preuve qu’Il est increé, les paroles du Très Haut:

﴿أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ﴾

(La Création et l’Ordre Lui appartiennent)[287] .

Ces paroles indiquent que l’Ordre n’est pas créé. Or, le Coran fait partie de l’Ordre, comme le prouvent les paroles du Très Haut:

﴿وَكَذَٰلِكَ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا﴾

(C’est ainsi que Nous t’avons révélé un Esprit émanant de Notre Ordre)[288] .

En outre, le Coran fait partie de la parole d’Allah qui est l’un de Ses attributs. Or, les attributs divins sont increés.

L’expression: «qu’il procède d’Allah» signifie qu’Allah est Celui qui, au commencement, a prononcé ces paroles.

Quant aux paroles: «Auquel il retournera», elles signifient que le Coran retournera à Allah à la fin des temps, lorsqu’il sera retiré des manuscrits et des cœurs, afin qu’il soit préservé de tout rabaissement, et ce, quand les gens le tourneront en dérision et en feront un objet de divertissement.

La Sounnah

Le mot arabe «*sounnah*», désigne étymologiquement le chemin. Quant à la Sounnah du Prophète (ﷺ), il s’agit de sa législation, tirée de ses paroles, de ses actes et de ses approbations (*Iqrâr*), sous forme d’informations, d’ordres ou d’interdictions.

[287] Sourate *Al-A’râf*, verset 54.
[288] Sourate *Ach-Chourâ*, verset 52.

Croire en ce que renferme la Sounnah est obligatoire, au même titre qu'il est obligatoire de croire en ce que contient le Coran, que cette croyance se rapporte aux noms et attributs d'Allah ou à tout autre domaine. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟﴾

(Acceptez ce que le Messager vous ordonne, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en)[289] .

Ainsi que Ses paroles:

﴿مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ﴾

(Quiconque obéit au Messager, obéit en réalité à Allah)[290] .



[289] Sourate *Al-Hachr*, verset 7.
[290] Sourate *An-Nisâ'*, verset 80.

Les attributs qui apparaissent dans la Sounnah et pas dans le Coran

[La descente]

C'est le cas, par exemple, de la «descente» (*Nouzoul*) d'Allah au ciel de ce monde, comme le prouvent les paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

«ينزل ربنا إلى السماء الدنيا كل ليلة حين يبقى ثلث الليل الأخير فيقول: من يدعوني فاستجيب له؟ من يسألني فأعطيه؟ من يستغفرني فاغفر له؟»

«Notre seigneur descend (yanzilou) chaque nuit au ciel de ce monde, dans le dernier tiers de la nuit. Il dit alors: "Qui veut M'invoquer afin que J'exauce sa prière? Qui veut Me demander afin que Je lui accorde? Qui veut implorer Mon pardon afin que Je lui pardonne?".»[291]

Les gens attachés à la Sounnah croient qu'Allah, pureté à Lui, descend en Personne (*bi nafsihi*), et que cette descente, réelle, s'effectue comme il sied à Sa majesté. Néanmoins, Lui Seul sait comment se fait cette descente.

Quant aux gens qui interprètent faussement les attributs d'Allah, ils expliquent que c'est Son Ordre qui descend. A ceux-là, nous répondons ce qui suit:

1. Cette interprétation s'oppose au sens apparent des

[291] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

textes et au consensus des musulmans des premières générations.

2. L'Ordre d'Allah descend à tout moment, pas seulement dans le dernier tiers de la nuit.
3. L'Ordre ne peut parler et prononcer ces paroles: «Qui veut M'invoquer afin que J'exauce sa prière...»

Par ailleurs, la descente d'Allah, pureté à Lui, au ciel de ce monde, n'est pas incompatible avec Son élévation (*'Oulouww*). En effet, rien ne ressemble à Allah, pureté à Lui. Et il ne convient pas de comparer Sa descente à celle de Ses créatures.

La joie et le rire

Autre attribut mentionné dans la Sounnah, et absent du Coran, la joie (*Al-Farah*), comme dans les paroles du Prophète (ﷺ):

«لله أشد فرحا بتوبة عبده من أحدكم براحلته. . . »

«Allah se réjouit (farahan) plus du repentir de Son serviteur que l'un d'entre vous qui se trouve avec sa monture... »[292] .

[292] Voici la version complète de ce hadith rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim: « Allah le Très Haut se réjouit plus du repentir de Son serviteur, lorsque celui-ci se repent à Lui, que l'un d'entre vous qui se trouve avec sa monture dans le désert. Celle-ci lui échappe alors, emportant avec elle ses provisions de nourriture et d'eau. Perdant tout espoir, il s'allonge à l'ombre d'un arbre. Alors qu'il désespère de retrouver sa monture, voilà qu'elle réapparaît, debout face à lui. Il la saisit alors par les rênes et dit, sous l'effet de son immense joie: "Ô Allah! Tu es mon serviteur et je suis Ton seigneur", s'embrouillant tellement il est heureux. » [NDT].

Il s'agit d'une joie réelle qui sied à Allah. Et il n'est pas juste de l'interpréter comme étant la récompense d'Allah, car une telle compréhension s'oppose au sens apparent des textes et au consensus des musulmans des premières générations.

Autre attribut que seule la Sounnah mentionne, le rire (*Ad-Dahik*), comme dans les paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

«يضحك الله إلى رجلين يقتل أحدهما الآخر، كلاهما يدخلان الجنة»

«Allah rit (yad'hakou) au sujet de deux hommes, l'un ayant tué l'autre mais tous deux entrant au Paradis…»[293] .

Les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) croient qu'il s'agit d'un rire réel, comme il sied à Allah.

Quant aux gens qui interprètent faussement les attributs d'Allah, ils l'interprètent comme étant la récompense d'Allah. A ceux-là, nous répondons qu'une telle compréhension s'oppose au sens apparent des Textes et au consensus des musulmans des premières générations.

Les deux hommes auxquels fait allusion le hadith sont un mécréant et un musulman. Le premier tue le second au djihad. Puis, le mécréant embrasse l'islam et meurt en musulman. Les deux hommes entrent donc au Paradis.

[L'étonnement]

Par ailleurs, il est établi, par le Coran et la Sounnah, que l'étonnement (*Al-'Ajab*) est un attribut divin. Dans le Coran,

[293] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

par les paroles: (Je M'étonne (*'Ajibtou*)), selon l'une des lectures de ce mot[294] . Dans la Sounnah, cet attribut apparaît dans ce hadith prophétique:

«Notre Seigneur s'étonne ('ajaba) du désespoir qui s'empare de Ses serviteurs alors qu'Il peut rapidement modifier leur situation... »[295] .

Le type d'étonnement qui ne peut être attribué à Allah est celui qui est dû à l'ignorance. En effet, rien n'échappe à Allah. Quant à l'étonnement provoqué par ce qui sort de l'ordinaire ou de ce qui devrait être, il peut être attribué à Allah.

Les gens attachés à la Sounnah croient qu'il s'agit d'un véritable étonnement, comme il sied à Allah.

Quant aux gens qui interprètent faussement les attributs d'Allah, ils l'interprètent comme étant la récompense d'Allah ou Sa punition. A ceux-là, nous répondons qu'une telle interprétation s'oppose au sens apparent des textes et au consensus des musulmans des premières générations.

[Le Pied]

Autre attribut établi par la Sounnah, le Pied d'Allah tout-puissant, comme dans les paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

> «On ne cessa de jeter [les damnés] dans la Géhenne qui dira: "Y en a-t-il encore?" Jusqu'au moment où le Maître de la puissance y mettra Son Pied (rijlahou) -

[294] La lecture *Hafs* de ce mot du verset 12 de la sourate *As-Sâffât* est «*'Ajibta*». Selon cette lecture, Allah s'adresse à Son Messager (ﷺ), auquel Il dit: « Tu t'étonnes. » [NDT].

[295] Rapporté par Ahmad et Ibn Mâjah [NDT].

dans une autre version: mettra Son Pied (qadamahou) sur elle. Elle se contractera alors et dira: "Assez! Assez!"»[296]

Les gens attachés à la Sounnah croient que le Pied (*Ar-Rijl* et *Al-Qadam*) est réellement un attribut divin, comme il sied à Allah.

Quant aux gens qui interprètent faussement les attributs d'Allah, ils interprètent le terme « *Rijl* » comme signifiant le groupe - c'est-à-dire, le groupe de ceux qu'Allah placera en Enfer -, et le terme «*Qadam* » comme représentant ceux qui entreront en premier (*Mouqaddamîn*) dans le Feu. A ceux-là, on peut répondre qu'une telle interprétation s'oppose au sens apparent des textes et au consensus des musulmans des premières générations. En outre, il n'existe aucune preuve qui puisse soutenir cette interprétation.

[Deux hadiths prophétiques qui indiquent qu'Allah est au ciel]

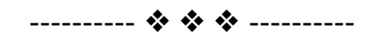
Dans le hadith où sont rapportées les paroles que le Prophète (ﷺ) prononçait pour la guérison du malade (*Rouqyah*)[297] , apparaissent plusieurs attributs divins: l'affirmation qu'Allah est le Seigneur des mondes (*Roubou-biyyah*), qu'Il est élevé au ciel, que Ses noms sont sanctifiés

[296] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

[297] Voici ce hadith, cité par Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah, dans *Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah*: «*Notre Seigneur est Allah qui est au ciel! Que Ton nom soit sanctifié. Tes décrets [sont exécutés] au ciel et sur terre. De même que Ta miséricorde se trouve au ciel, qu'elle soit également sur terre! Pardonne-nous nos grands péchés, comme les petits. Tu es le Seigneur des êtres purs. Fais descendre Ta miséricorde et Ta guérison sur ce malade, de sorte qu'il guérisse*.» [NDT].

et exempts de toute imperfection, et que Ses décrets sont exécutés au ciel et sur terre; l'affirmation aussi de Sa miséricorde et de Son pouvoir de guérir le malade.

Par ailleurs, le hadith de l'esclave[298] indique qu'Allah se trouve à un endroit (*Al-Makân*), cet endroit étant le ciel[299] .



[298] Dans ce hadith rapporté par Mouslim, le Messager d'Allah (ﷺ) a demandé à une esclave: «*Où se trouve Allah?*» «Au ciel», répondit-elle. «*Qui suis-je?*» Poursuivit-il. «Tu es le Messager d'Allah», répondit-elle. «*Affranchis-la, car elle est croyante* » ordonna le Prophète (ﷺ) à son maître [NDT].

[299] Cheikh Al-'Outhaymîn précise dans une explication plus détaillée de ce livre qu'Allah se trouve au dessus de toute chose [NDT].

Allah se trouve en face du fidèle en prière

Autre attribut établi uniquement par la Sounnah: le fait qu'Allah le Très Haut se trouve en face du fidèle en prière, comme l'indiquent ces paroles du Prophète (ﷺ):

> «Lorsque l'un d'entre vous est debout en prière, qu'il ne crache pas devant lui, car Allah se trouve en face de lui... »[300] .

Allah se trouve réellement en face de celui qui prie, comme il Lui sied. Et cela n'est pas incompatible avec Son élévation (*'Oulouww*), et ce pour deux raisons:

1. Etre en même temps «en face» et « élevé » est possible s'agissant des éléments de la Création. Ainsi, au moment où le soleil se lève, il se trouve à la fois « en face » de celui qui se tourne vers l'orient et dans le ciel. Or, si cela est possible s'agissant d'un élément de la Création, à plus forte raison dans le cas du Créateur.
2. Si ces deux situations sont incompatibles s'agissant des éléments de la Création ou des créatures d'Allah, cela n'implique pas nécessairement qu'elles le soient dans le cas du Créateur. En effet, rien ne ressemble à Allah.



[300] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

La proximité

La proximité d'Allah le Très Haut, qui est donc proche de Ses serviteurs, est établie par le Livre d'Allah et la Sounnah. Dans le Coran, par exemple, à travers les paroles du Très Haut:

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ﴾

(Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, qu'ils sachent que Je Suis proche et que J'exauce l'appel de celui qui M'invoque, lorsqu'il M'invoque)[301] .

En ce qui concerne la Sounnah, à travers ces paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

«Au contraire, Celui que vous invoquez entend tout et Il est proche.»[302]

Cette «proximité » est réelle, comme il sied à Allah le Très Haut. En outre, elle n'est pas incompatible avec Son « élévation». En effet, Allah embrasse toute chose de Sa science et aucune comparaison ne peut être établie entre Lui et Sa création, car rien ne Lui ressemble.

La vision d'Allah par Ses serviteurs

La vision d'Allah le Très Haut par Ses serviteurs est établie par le Livre d'Allah et la Sounnah. Parmi les preuves tirées du Coran, ce verset:

---

[301] Sourate *Al-Baqarah*, verset 186.
[302] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

﴿لِّلَّذِينَ أَحۡسَنُواْ ٱلۡحُسۡنَىٰ وَزِيَادَةٞۖ﴾

(A ceux qui accomplissent de belles œuvres, la plus belle récompense, et plus encore)[303] .

Or, le Prophète (ﷺ) a expliqué que ce « plus encore » était la contemplation du Visage d'Allah.

S'agissant de la Sounnah, on peut citer ce hadith prophétique:

«إنكم سترون ربكم كما ترون القمر ليلة البدر لا تضامون في رؤيته، فإن استطعتم ألا تغلبوا على صلاة قبل طلوع الشمس وصلاة قبل غروبها فافعلوا»

«Vous verrez assurément votre Seigneur comme vous voyez la lune, une nuit de pleine lune, sans aucune difficulté et sans vous gêner les uns les autres. S'il vous est donc possible de ne pas manquer la prière située avant le lever du soleil et celle avant son coucher, alors faites-le.»[304]

Dans ce hadith, une ressemblance est établie entre la vision [d'Allah dans l'au-delà] et la vision [de la lune sur terre], non entre ce qui sera vu [Allah] et ce qui est vu [la lune]. En effet, le Messager (ﷺ) a dit: «...comme vous voyez la lune.» En outre, rien ne ressemble à Allah.

Par ailleurs, les deux prières auxquelles il est fait allusion ici sont celle de l'aube et celle de l'après-midi (*'Asr*).

De plus, la vision d'Allah mentionnée dans le hadith se fera dans l'au-delà, non ici-bas, comme le prouvent ces paroles

[303] Sourate *Younous*, verset 26.
[304] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

d'Allah le Très Haut adressées à Moïse lorsque celui-ci demanda à Le voir:

﴿لَن تَرَىٰنِي﴾

(Tu ne me verras pas)[305] .

Pour preuve également, ces paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

«واعلموا أنكم لن ترو ربكم حتى تموتوا»

> «Et sachez que vous ne verrez pas votre Seigneur avant de mourir.»[306]

Néanmoins, les mécréants seront exclus de cette «vision», conformément aux paroles du Très Haut:

﴿كَلَّآ إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ﴾

> *(Un voile les empêchera, ce jour-là, de voir leur Seigneur)*[307] .

Les gens attachés à la Sounnah expliquent que cette « vision » se fera par les yeux, pour les raisons qui suivent:

Premièrement: Allah a lié cette «vision» au visage. Or, le visage est l'endroit où sont situés les yeux. Il dit en effet:

﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ○ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

> *(Certains visages seront, ce jour-là, rayonnants, regardant leur Seigneur)*[308] .

Deuxièmement: il est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit: «Vous verrez assurément votre Seigneur de vos propres

[305] Sourate *Al-A'râf*, verset 143.
[306] Rapporté par Mouslim et At-Tirmidhi [NDT].
[307] Sourate *Al-Moutaffifoun*, verset 15.
[308] Sourate *Al-Qiyâmah*, versets 22-23.

yeux.»[309]

Quant aux gens qui interprètent faussement les attributs d’Allah, ils expliquent que c’est la récompense d’Allah [et non Allah Lui-même] qui sera vue. Le hadith signifie donc selon eux: «Vous verrez la récompense de votre Seigneur». A ceux-là, nous répondons qu’une telle compréhension s’oppose au sens apparent des Textes et au consensus des musulmans des premières générations. En outre, il n’existe aucune preuve dans les Textes pouvant confirmer cette interprétation

La croyance des *Jahmiyyah*, des *Ach’ariyyah* et des *Koulâbiyyah* au sujet de la parole d’Allah

Selon les *Jahmiyyah*, la parole d’Allah est l’un des éléments de Sa création, non l’un de Ses attributs. D’après eux, Allah n’a établi un rapport direct entre Lui et Ses paroles [dans la formule: «les paroles d’Allah»] que pour montrer la noblesse et le rang de ces paroles, de même qu’Il a établi un rapport direct entre Lui et la Maison sacrée, d’une part, et entre Lui et la chamelle, d’autre part, dans les paroles:

﴿وَطَهِّرْ بَيْتِيَ﴾

(Et purifie Ma Maison)[310] .

Et ces paroles:

﴿هَٰذِهِۦ نَاقَةُ ٱللَّهِ﴾

(Voici la chamelle d’Allah)[311] .

Quant à la croyance des *Ach’ariyyah* au sujet des paroles

[309] Rapporté par Al-Boukhâri [NDT].
[310] Sourate *Al-Hajj*, verset 26.
[311] Sourate *Al-A’râf*, verset 73.

d'Allah, on peut la résumer ainsi: la parole d'Allah est bien l'un des attributs divins, mais il s'agit de significations qui existent en Lui, les lettres qui composent cette parole étant créées pour exprimer ces significations.

Les *Koulâbiyyah* professent la même croyance que les *Ach'ariyyah* à ceci près que, selon eux, les mots qui composent cette parole sont créés, non pas pour «exprimer» (*'Ibârah*) mais «représenter» (*Hikâyah*) la parole d'Allah.

Ces deux groupes s'accordent donc pour dire que la parole d'Allah le Très Haut n'est pas faite de lettres et de sons, mais de significations qui existent en Lui [inséparables de Son Essence].



La nation musulmane est la meilleure des nations, celle du juste milieu

Cette nation est la meilleure des nations, celle du juste milieu, notamment dans les actes d'adoration. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿وَكَذَٰلِكَ جَعَلۡنَٰكُمۡ أُمَّةٗ وَسَطٗا﴾

(Ainsi, avons-Nous fait de vous la meilleure des communautés)[312] .

Et celles qui suivent:

﴿كُنتُمۡ خَيۡرَ أُمَّةٍ أُخۡرِجَتۡ لِلنَّاسِ﴾

(Vous êtes la meilleure communauté suscitée aux hommes)[313] .

Un exemple de la supériorité de la nation musulmane dans les actes d'adoration:

Allah a accordé aux musulmans une religion exempte de toute difficulté, contrairement aux nations précédentes dont les législations étaient difficiles à mettre en application. Ainsi, lorsque le musulman ne dispose pas d'eau, il procède au *Tayammoum*[314] . En outre, les musulmans

[312] Sourate *Al-Baqarah*, verset 143.
[313] Sourate *Al 'Imrân*, verset 110.
[314] C'est-à-dire, l'utilisation de ce qui se trouve à la surface de la terre, comme la poussière, le sable ou la terre, à la place de l'eau, comme moyen de purification.

peuvent prier à n'importe quel endroit. A l'inverse, les membres des autres communautés religieuses n'accomplissent leurs prières que s'ils disposent d'eau, et que dans des lieux particuliers.

Un exemple qui prouve que la nation musulmane est la nation du juste milieu:

La loi du talion fut imposée aux juifs, interdite aux chrétiens. En revanche, les musulmans ont le choix entre demander l'application de la loi du talion, pardonner ou réclamer le prix du sang.

Les groupes qui composent la nation musulmane

La nation musulmane est composée de soixante-treize groupes, dont un seul est sauvé. Il s'agit de ceux qui suivent la voie de Mouhammad et ses compagnons. L'ensemble de ces groupes sont voués au Feu, excepté le «groupe sauvé» (*Al-Firqah An-Nâjiyah*), conformément à ces paroles prophétiques:

> «Les juifs se sont divisés en soixante et onze groupes, les chrétiens en soixante-douze et cette nation se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer sauf un.»

Les compagnons demandèrent: «Quel est-il, Messager d'Allah?» Il répondit:

> «Ceux qui suivront la voie que moi et mes compagnons suivons.»[315]

[315] Rapporté par Abou Dâwoud, At-Tirmidhi et Ibn Mâjah [NDT].

Les gens attachés à la Sounnah représentent le juste milieu

Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah représentent le juste milieu par rapport aux sectes de l'islam, et ce, s'agissant de cinq fondements:

Premièrement: les noms et attributs d'Allah. Ils suivent, en effet, la voie du juste milieu s'agissant des noms et attributs d'Allah, entre les gens qui renient ces attributs (*Ta'tîl*), et ceux qui les comparent à ceux de Ses créatures (*Tachbîh*). Quant aux gens attachés à la Sounnah, ils reconnaissent ces attributs mais sans les comparer à ceux de Ses créatures.

Deuxièmement: la prédestination (*Al-Qadâ' wa Al-Qadar*) que l'auteur a appelée: « les actes d'Allah ». Là aussi, les gens attachés à la Sounnah gardent le juste milieu, entre les *Jabriyyah* et les *Qadariyyah*. En effet, si les *Jabriyyah* admettent que les actes humains sont prédestinés, ils affirment également qu'ils sont contraints et forcés à agir, sans aucun pouvoir de décision et sans libre arbitre. A l'inverse, les *Qadariyyah* réfutent la prédestination des actes humains en prétendant que l'homme est capable d'agir et de décider de ses actes sans que ces derniers ne soient liés à la prédestination divine. Les gens attachés à la Sounnah reconnaissent, pour leur part, la prédestination des actes des hommes, tout en affirmant que l'homme détient un pouvoir de décision et un libre arbitre qu'Allah lui a accordés, mais que ce pouvoir et ce libre arbitre sont liés à la prédestination divine.

Troisièmement: les menaces du châtiment. Les gens

attachés à la Sounnah tiennent, de même, le juste milieu s'agissant des menaces d'Allah [adressées à ceux qui commettent les grands péchés], entre les *Mourjiah*, selon qui les musulmans qui commettent de grands péchés n'entreront pas en Enfer et ne le méritent pas, et ceux qui considèrent que ces derniers sont voués à l'Enfer éternel (*Al-Wa'îdiyyah*). Les gens attachés à la Sounnah considèrent, quant à eux, que ces pécheurs méritent d'entrer dans le Feu, mais pas d'y demeurer pour l'éternité.

Quatrièmement: la foi. Les gens attachés à la Sounnah suivent aussi la voie du juste milieu en ce qui concerne le statut, quant à la foi, [de celui qui commet de grands péchés], entre les *Mourjiah*, d'une part, et les *Mou'tazilah* et les *Harouriyyah*[316] , d'autre part. Les *Mourjiah* considèrent en effet le musulman qui commet de grands péchés comme un croyant dont la foi est complète, tandis que les *Mou'tazilah* et les *Harouriyyah* le considèrent comme un non croyant. Toutefois, si les *Harouriyyah* affirment clairement qu'il est mécréant, les *Mou'tazilah* le considèrent ni comme un croyant, ni comme un mécréant, mais lui font occuper une position intermédiaire entre la mécréance et la foi. Les gens attachés à la Sounnah, pour leur part, le considèrent comme un croyant à la foi incomplète ou, disent-ils encore, il est croyant grâce à sa foi, désobéissant (*Fâsiq*) à cause de son grand péché.

Cinquièmement: les compagnons du Prophète (ﷺ). Les gens attachés à la Sounnah occupent là encore une position

[316] Les «*Harouriyyah*» sont les kharidjites (*khawârij*) qui se sont réunis à l'écart des musulmans, dans les alentours de la ville d'*Al-Koufah*, dans un endroit appelé Harourâ', avec l'intention de combattre 'Ali [NDT].

médiane entre les *Rawâfid* et les *Khawârij*. Les *Rawâfid* ont en effet exagéré dans l'amour de la famille du Prophète (ﷺ), au point de les élever à un rang supérieur à leur rang réel. A l'inverse, les *Khawârij* les détestent et les insultent. Les gens attachés à la Sounnah, quant à eux, aiment tous les compagnons et élèvent chacun d'entre eux au rang qu'il mérite, sans excès, ni manquement.

Les sectes musulmanes mentionnées précédemment

L'auteur a mentionné différentes sectes:

Premièrement: les *Jahmiyyah*. Ce sont les adeptes d'Al-Jahm ibn Safwân qui fut lui-même influencé, dans son reniement des attributs d'Allah, par Al-Ja'd ibn Dirham. Ce dernier fut mis à mort à Khorasan, en l'an 128 de l'hégire.

La doctrines des *Jahmiyyah* consiste donc à renier (*Ta'tîl*) les attributs divins, les plus égarés d'entre eux réfutant même les noms d'Allah. C'est la raison pour laquelle, ils furent appelés «ceux qui renient» (*Mou'attilah*).

S'agissant des actes des serviteurs d'Allah, ils affirment que l'homme est contraint (*Majbour*) dans ses actes, ne disposant d'aucune capacité à agir et d'aucun libre arbitre. Ils furent donc également surnommés *Jabriyyah*.

Par ailleurs, ils considèrent les musulmans commettant de grands péchés comme des croyants à la foi complète qui n'entreront pas en Enfer. Ils furent donc appelés *Mourjiah*.

Deuxièmement: les *Mou'tazilah*. Ce sont les partisans de Wâsil ibn 'Atâ' qui délaissa les cours d'Al-Hassan Al-Basri, coupable à ses yeux d'affirmer que celui qui commet un grand péché est un croyant dont la foi est incomplète. Wâsil s'éloigna donc de lui et se mit à affirmer que l'auteur d'un grand péché se trouvait dans une position intermédiaire entre la foi et la mécréance.

En ce qui concerne les attributs d'Allah, la doctrine des *Mou'tazilah* est la même que celle des *Jahmiyyah*, ils les renient.

S'agissant des actes des serviteurs d'Allah, ils croient que l'homme dispose d'un libre arbitre et agit selon une volonté et une capacité indépendantes de la prédestination divine. En la matière, leur doctrine est donc opposée à celle des *Jahmiyyah*. Les *Mou'tazilah* sont donc appelés : *Qadariyyah* (partisans du libre arbitre).

S'agissant du sort de l'auteur de grands péchés, leur doctrine est également opposée à celle des *Jahmiyyah*, puisqu'ils croient que celui qui commet un grand péché est voué à l'Enfer éternel, alors que les *Jahmiyyah* affirment qu'il n'y entrera pas. C'est la raison pour laquelle, les *Mou'tazilah* sont appelés *Wa'îdiyyah*[317] .

Selon eux, l'auteur d'un grand péché se trouve dans une position intermédiaire entre la foi et la mécréance, n'étant ni croyant, ni mécréant, à l'inverse donc des *Jahmiyyah* qui considèrent les musulmans commettant de grands péchés comme des croyants à la foi complète. Les *Mou'tazilah* sont donc appelés: les partisans de la doctrine de la position intermédiaire (*Al-Manzilah bayna Manzilatayn*).

Troisièmement: les *Khawârij*. Ils furent surnommés ainsi pour s'être révoltés (*kharajou*) contre le chef des musulmans. Ils sont également appelés *Harouriyyah* pour s'être réunis à Harourâ', en Irak, dans les alentours de la ville d'Al-Koufah, avec l'intention de s'opposer à l'autorité de 'Ali ibn Abi Tâlib, qu'Allah l'agrée. Les *Khawârij* étaient, en apparence, les musulmans les plus attachés à la religion, au

[317] Terme tiré de l'arabe «*Wa'îd*» qui signifie « menace » [NDT].

point que le Prophète (ﷺ) les a décrits à ses compagnons en ces termes:

> «Vos prières vous paraîtront insignifiantes par rapport aux leurs, et vos jeûnes vous paraîtront insignifiants par rapport aux leurs. Ils liront le Coran, mais il ne dépassera pas leurs gorges[318] . Ils sortiront de la religion comme la flèche transperce la proie. Où que vous les trouviez, tuez-les donc, car quiconque les tuera obtiendra une récompense, et ce, jusqu'au Jour de la résurrection.»[319]

S'agissant de l'auteur de grands péchés, les *Khawârij* affirment qu'il est un mécréant qui entrera en Enfer pour l'éternité. Il est donc permis, selon eux, de le tuer et de s'emparer de ses biens. Aussi, ils considèrent qu'il est permis de se révolter contre le chef si celui-ci est un musulman qui s'est écarté de la voie droite (*Fâsiq*).

Quatrièmement: les *Rawâfid*. Ils sont également appelés chiites (*Chî'ah*). Les membres de cette secte vénèrent exagérément les membres de la famille du Prophète (ﷺ) et considèrent que 'Ali ibn Abi Tâlib, qu'Allah l'agrée, fut le meilleur des compagnons. Certains, parmi eux, vont même jusqu'à donner la prééminence à 'Ali sur le Prophète (ﷺ), d'autres osant même en faire une divinité.

Ils sont appelés chiites, car ils sont les partisans (*Chî'ah*) de la famille du Messager d'Allah (ﷺ). Ils sont également appelés *Rawâfid* car ils ont refusé (*Rafadou*) l'autorité de Zayd ibn 'Ali ibn Al-Housayn ibn 'Ali ibn Abi Tâlib[320] lorsqu'ils l'interrogèrent sur Abou Bakr et 'Oumar,

[318] Pour parvenir à leurs cœurs [NDT].
[319] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[320] Ce Zayd est donc l'arrière-petit-fils de 'Ali [NDT].

qu’Allah les agrée, et qu’il vanta leurs mérites en disant: «Ils furent les deux assistants de mon aïeul», c’est-à-dire, du Prophète (ﷺ). Ils s’écartèrent alors de lui et refusèrent son autorité.



Le Jour dernier

Le Jour dernier est le Jour de la résurrection. Fait partie de la croyance au Jour dernier de croire en tout ce dont nous a informés le Prophète (ﷺ) s'agissant de ce qui aura lieu après la mort, par exemple aux épreuves (*Fitnah*) de la tombe, mais aussi aux tourments et aux délices de la tombe.

La croyance au Jour dernier est obligatoire. Il s'agit même d'un des six piliers de la foi.

Les épreuves de la tombe

Ces épreuves consistent en ces questions que posent les deux anges [de la tombe] au mort: « Qui est ton Seigneur? Quelle est ta religion? Qui est ton prophète? » Allah raffermit alors les croyants si bien qu'ils prononcent les paroles de vérité. Le croyant dit: «Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'islam et mon prophète est Mouhammad (ﷺ).»

Quant à celui qui, de son vivant, était plein de doutes, ou le mécréant, il dit: «Euh! Euh! Je ne sais pas. J'ai entendu les gens dire des choses que j'ai répétées.»

Tous les morts sont soumis à ces épreuves, à l'exception des martyrs et de ceux morts alors qu'ils montaient la garde (*Ribât*) au djihad. De même, les Messagers ne sont pas interrogés, car c'est à leur sujet que les hommes sont interrogés.

S'agissant de ceux qui, sur terre, ne sont pas responsables (*Moukallaf*) de leurs actes, à l'image des enfants, les avis sont partagés. Selon certains savants de l'islam, ils sont eux aussi

interrogés dans la tombe, compte tenu de la portée générale des textes, alors que selon d'autres, ils ne sont pas soumis à ces épreuves, car ils n'ont pas à répondre de leurs actes.

Par ailleurs, les deux anges de la tombe ont pour noms Mounkar et Nakîr.

La croyance des gens de la Sounnah relative aux délices et tourments de la tombe

Les gens attachés à la Sounnah considèrent que les délices et les tourments de la tombe sont réels comme l'établissent ces paroles du Très Haut au sujet des gens de Pharaon:

﴿ٱلنَّارُ يُعۡرَضُونَ عَلَيۡهَا غُدُوّٗا وَعَشِيّٗاۚ وَيَوۡمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدۡخِلُوٓاْ ءَالَ فِرۡعَوۡنَ أَشَدَّ ٱلۡعَذَابِ﴾

(Ils sont exposés au Feu, matin et soir. Et le jour où l'Heure sonnera, [il sera ordonné] : « Faites entrer les gens de Pharaon dans les plus atroces tourments. »)[321] .

Ainsi que ces paroles d'Allah au sujet des croyants:

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ قَالُواْ رَبُّنَا ٱللَّهُ ثُمَّ ٱسۡتَقَٰمُواْ تَتَنَزَّلُ عَلَيۡهِمُ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ أَلَّا تَخَافُواْ وَلَا تَحۡزَنُواْ وَأَبۡشِرُواْ بِٱلۡجَنَّةِ ٱلَّتِي كُنتُمۡ تُوعَدُونَ﴾

(Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah », puis se tiennent sur le droit chemin, les anges descendent sur eux : « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés, mais recevez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. »)[322] .

Autres preuves de l'existence des tourments de la tombe, ces paroles du Prophète (ﷺ) au sujet du mécréant qui, interrogé

[321] Sourate *Ghâfir*, verset 46.
[322] Sourate *Foussilat*, verset 30.

dans sa tombe, répondra [mensongèrement]. Il dit:

> «Une voix se fera alors entendre du ciel: "Mon serviteur a menti. Préparez-lui donc une couche de Feu et ouvrez-lui une porte donnant sur l'Enfer.»

Et ces paroles du Prophète (ﷺ) au sujet du croyant qui, interrogé dans sa tombe, répondra [de manière véridique]. Il dit:

> «Une voix se fera alors entendre du ciel: "Mon serviteur a dit la vérité. Préparez-lui donc une couche du Paradis et ouvrez-lui une porte donnant sur le Paradis.»[323]

Seule l'âme du mort jouit de ces délices ou subit ces tourments, bien que délices et tourments puissent parfois toucher le corps également.

Les tourments que subissent les mécréants sont permanents, tandis que ceux auxquels sont soumis les croyants sont fonction de leurs péchés. Quant aux délices de la tombe, ils sont réservés aux croyants et sont, semble-t-il, permanents.

Il est rapporté de source sûre que la tombe du croyant est élargie, et celle du mécréant rétrécie. Pourtant, si leurs tombes étaient ouvertes, aucun changement n'y serait constaté.

A cela, deux réponses peuvent être apportées:

Premièrement: il est obligatoire de croire en ce qui est établi par le Livre d'Allah et la Sounnah, que notre raison et nos sens puissent l'appréhender ou pas. En effet, on ne peut s'opposer aux textes par la raison, en particulier dans les domaines où la raison n'a aucune part.

[323] Rapporté par Abou Dâwoud et Ahmad [NDT].

Deuxièmement: ce qui a lieu dans la tombe fait partie des événements de l'au-delà qu'Allah, dans Sa sagesse, et pour les éprouver, a dissimulé aux hommes qui ne peuvent donc se les représenter. En outre, il n'est pas permis d'établir une quelconque analogie entre l'au-delà et la vie terrestre, compte tenu de l'immense différence entre ce monde et l'autre monde.



La Résurrection (*Qiyâmah*)

[Il y a deux types de résurrection], la « petite résurrection », qui est la mort - si bien que quiconque meurt voit l'avènement de son Heure - et la «grande résurrection », celle qui est voulue ici, est qui est la résurrection des gens pour le Jugement et la Rétribution. Elle est appelée « *Qiyâmah*» car les gens se lèveront (*qiyâm*) en ce jour, mais aussi parce que justice y sera rendue (*qiyâm*) et que les témoins témoigneront (*qiyâm*).

La Résurrection est établie par le Coran, la Sounnah et le consensus

Parmi les preuves tirées du Coran, les paroles du Très Haut:

﴿أَلَا يَظُنُّ أُوْلَٰٓئِكَ أَنَّهُم مَّبۡعُوثُونَ ○ لِيَوۡمٍ عَظِيمٖ ○ يَوۡمَ يَقُومُ ٱلنَّاسُ لِرَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ﴾

(Ceux-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités en un jour terrible, le jour où les gens se tiendront debout devant le Seigneur des mondes?)[324] .

[324] Sourate *Al-Moutaffifoun*, versets 4-6.

Parmi les preuves tirées de la Sounnah, ces paroles du Prophète (ﷺ):

> «Vous serez ressuscités et rassemblés pieds-nus, dénudés et incirconcis.»[325]

S’agissant du consensus (*Ijmâ’*), les musulmans et les adeptes de toutes les religions révélées s’accordent pour affirmer l’existence du Jour de la résurrection. Par conséquent, quiconque le renie ou en doute est un mécréant.

Par ailleurs, la Résurrection sera précédée de signes précurseurs, appelés en arabe « *Achrât* », comme l’apparition du faux messie (*Ad-Dajjâl*), de Gog et Magog, ou comme le lever du soleil à l’ouest. Allah a fait précéder le Jour de la résurrection de ces signes avant-coureurs car il s’agit d’un jour terrible.

La résurrection et le rassemblement des gens

Les gens seront rassemblés le Jour de la résurrection en étant pieds nus, et donc sans sandales, dénudés, et donc dévêtus, et incirconcis, c’est-à-dire, non circoncis, comme l’indiquent les paroles du Très Haut:

﴿كَمَا بَدَأْنَآ أَوَّلَ خَلْقٍ نُّعِيدُهُۥ﴾

> *(De même que Nous avons procédé à la Création une première fois, Nous la renouvellerons)*[326] .

Pour preuve également, ces paroles du Prophète (ﷺ):

«إنكم تحشرون حفاة عراة غرلا»

[325] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[326] Sourate *Al-Anbiyâ’*, verset 104.

«Vous serez ressuscités et rassemblés pieds-nus, dénudés et incirconcis.»[327]

Ce que l'auteur a mentionné appartenant au Jour de la résurrection

<u>Premièrement</u>: le soleil se rapprochera des créatures au point de n'être séparé d'eux que d'un ou deux milles. Les hommes baigneront alors dans leur sueur selon leurs œuvres : certains jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'à la bouche, et pour d'autres encore entre la cheville et la bouche. Certains seront préservés du soleil puisque Allah les protégera de Son ombre le Jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne, à l'image du jeune homme qui a grandi dans l'adoration d'Allah et de l'homme dont le cœur était attaché aux mosquées[328] .

<u>Deuxièmement</u>: les Balances, qu'Allah placera afin qu'y soient pesés les actes des hommes. Ceux dont les bonnes actions pèseront lourd dans la Balance seront les bienheureux. Quant à ceux dont les bonnes actions pèseront léger dans la Balance, voilà ceux qui auront causé leur propre perte et qui

[327] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

[328] Allusion à ce hadith prophétique rapporté par Abou Hourayrah: «*Il y a sept sortes de personnes qu'Allah protégera de Son ombre le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne : le dirigeant juste, le jeune homme qui a grandi dans l'adoration d'Allah, l'homme dont le cœur est attaché aux mosquées, deux hommes qui s'aimant en Allah, se sont réunis en Lui et se sont séparés en Lui, l'homme qui, sollicité par une belle femme de haut rang, lui répond : "Je crains Allah", l'homme qui fait l'aumône si discrètement que sa main gauche ne sait pas ce que donne sa main droite, et enfin l'homme qui, loin des regards, se rappelle Allah puis fond en larme.*» [NDT].

demeureront éternellement en Enfer.

La Balance sera réelle, elle aura deux plateaux. Les *Mou'tazilah*, quant à eux, réfutent la réalité de cette balance qui, selon eux, symbolise la justice.

Pourtant, la Balance est mentionnée dans le Coran, au pluriel, et dans la Sounnah, au pluriel et au singulier. Aussi, certains affirment qu'il s'agit d'une seule balance, le pluriel étant employé compte tenu de tout ce qui y sera pesé. D'autres expliquent que le nombre de balances sera équivalent au nombre de nations ou de personnes, et que le terme «balance» utilisé au singulier est un terme générique.

Troisièmement: les Registres, où les œuvres des hommes ont été inscrits par les anges, seront ouverts et distribués. Allah le Très Haut dit:

﴿وَكُلَّ إِنسَٰنٍ أَلْزَمْنَٰهُ طَٰٓئِرَهُۥ فِى عُنُقِهِۦ ۖ وَنُخْرِجُ لَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ كِتَٰبًا يَلْقَىٰهُ مَنشُورًا ○ ٱقْرَأْ كِتَٰبَكَ كَفَىٰ بِنَفْسِكَ ٱلْيَوْمَ عَلَيْكَ حَسِيبًا﴾

(Au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et le Jour de la résurrection, Nous lui remettrons un registre qu'il trouvera ouvert : « Lis ton registre. Tu suffis, aujourd'hui, pour dresser le bilan de tes œuvres. »)[329] .

Certains, les croyants, prendront leurs registres de la main droite, alors que d'autres prendront leurs registres de la main gauche ou de derrière le dos, conformément aux paroles du Très Haut:

﴿فَأَمَّا مَنْ أُوتِىَ كِتَٰبَهُۥ بِيَمِينِهِۦ ○ فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا ○ وَيَنقَلِبُ إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦ مَسْرُورًا ○ وَأَمَّا مَنْ أُوتِىَ كِتَٰبَهُۥ وَرَآءَ ظَهْرِهِۦ ○ فَسَوْفَ يَدْعُوا۟ ثُبُورًا

[329] Sourate *Al-Isrâ'*, versets 13-14.

○ وَيَصۡلَىٰ سَعِيرًا﴾

(Celui qui recevra son registre dans la main droite sera soumis à un jugement indulgent, et retournera heureux auprès des siens. Quant à celui qui recevra son registre derrière le dos, il appellera la destruction sur lui-même, et il sera introduit dans un feu ardent)[330] .

Dans un autre verset, le Très Haut dit:

﴿وَأَمَّا مَنۡ أُوتِيَ كِتَٰبَهُۥ بِشِمَالِهِۦ فَيَقُولُ يَٰلَيۡتَنِي لَمۡ أُوتَ كِتَٰبِيَهۡ﴾

(Quant à celui qui recevra son registre dans la main gauche, il s'écriera: «Malheur à moi! J'aurais aimé ne jamais avoir reçu mon registre.»)[331] .

Il est possible de concilier ces deux versets soit en disant que certains des mécréants recevront leur registre de la main gauche, et d'autres derrière le dos, soit que le mécréant se verra arracher la main gauche de derrière le dos.

Quatrièmement: le Jugement (*Al-Hisâb*), au cours duquel sera procédé au bilan des œuvres des créatures d'Allah.

En ce qui concerne le croyant, Allah restera Seul avec lui et lui fera avouer ses péchés, avant de dire:

«Je les ai dissimulés pour toi aux yeux des gens sur terre, et aujourd'hui, Je te les pardonne.»[332]

Quant aux mécréants, ils seront arrêtés devant leurs œuvres et on les leur fera avouer. Puis, on s'exclamera devant toutes les créatures: «Voici ceux qui ont menti sur

[330] Sourate *Al-Inchiqâq*, versets 7-12.
[331] Sourate *Al-Hâqqah*, verset 25.
[332] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

leur Seigneur! Que la malédiction d'Allah poursuive les être injustes!»

Le premier des droits divins sur lequel il sera demandé des comptes à l'homme sera la prière (*Salât*) et les premiers cas à être jugés seront les crimes de sang.

Certains entreront au Paradis sans même avoir été jugés. Il s'agit de ceux qui ne sollicitaient aucune *Rouqyah*, qui ne se faisaient pas cautériser, qui ne croyaient pas aux augures, et qui s'en remettaient entièrement à leur Seigneur. Au nombre de ces gens qui entreront au Paradis sans jugement préalable figure 'Oukkâchah ibn Mihsan, qu'Allah l'agrée.

Cinquièmement: le Bassin (*Hawd*), où s'abreuveront les croyants de la nation du Prophète (ﷺ) et qui se trouve sur les lieux du Grand Rassemblement. Quiconque boit de son eau ne connaîtra plus jamais la soif. Il faudrait un mois pour le parcourir dans la longueur et autant dans la largeur. Ses récipients sont aussi nombreux que les étoiles dans le ciel. Son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel, et son odeur plus agréable que celle du musc.

Chaque prophète disposera d'un bassin où s'abreuveront les croyants de sa nation. Néanmoins, le plus grand des bassins sera celui du Prophète (ﷺ).

Les *Mou'tazilah* ont également renié l'existence du Bassin, mais leur opinion est rejetée par les multiples hadiths qui attestent de son existence.

Sixièmement: le *Sirât*, qui est ce pont enjambant la Géhenne. Il est plus fin qu'un cheveu et plus tranchant qu'un sabre. Sur ce pont se trouvent des crochets qui saisiront les gens en rétribution de leurs œuvres. Les gens traverseront le *Sirât* à une allure qui dépendra de leurs

œuvres: certains en un clin d'œil, d'autres à la vitesse de l'éclair, d'autres à la vitesse du vent, d'autres encore à la vitesse d'un cheval rapide, d'autres à la vitesse d'un chameau, d'autres en courant, d'autres en marchant, et d'autres encore en rampant. Certains, parmi eux, seront saisis violemment [par les crochets] puis jetés dans le Feu où ils seront tourmentés en fonction de leurs œuvres.

Lorsqu'ils auront traversé le *Sirât*, ils s'arrêteront sur un ponceau (*Qantrah*) situé entre le Paradis et l'Enfer. Là, on rendra justice aux uns pour les torts qu'ils auront subis de la part des autres afin que disparaissent la haine et les ressentiments, de sorte que tous puissent entrer au Paradis en rangs, comme des frères.

Septièmement: l'intercession (*Ach-Chafâ'ah*), qui consiste à intervenir en faveur de quelqu'un afin qu'il obtienne un bienfait ou qu'il soit préservé d'un mal. Il ne peut y avoir d'intercession que si Allah en donne l'autorisation à l'intercesseur et agrée celui en faveur de qui on intercède. L'intercession est, par ailleurs, de deux types: l'une réservée au Prophète (ﷺ), l'autre générale, permise à lui-même mais aussi à d'autres que lui comme les prophètes, les véridiques, les martyrs et les croyants vertueux.

Deux des intercessions spécifiques au Prophète ont été mentionnées par l'auteur:

La première: la «grande intercession» (*Ach-Chafâ'ah Al-'Oudhmâ*). Le Messager d'Allah intercèdera auprès d'Allah afin que soit procédé au jugement des hommes sur les lieux du Rassemblement. Avant cela, cette intercession aura été réclamée à Adam, puis Noé, puis Abraham, puis Moïse, et enfin à Jésus, mais aucun ne s'en chargera. Les gens finiront donc par solliciter Mouhammad (ﷺ) qui intercédera et

dont Allah acceptera l'intercession. Cette intercession fait partie du «rang digne de louange» (*Al-Maqâm Al-Mahmoud*) qu'Allah lui a promis par Ses paroles:

﴿عَسَىٰٓ أَن يَبۡعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامٗا مَّحۡمُودٗا﴾

(Il se peut que ton Seigneur te ressuscite en une position digne de louange)[333] .

La deuxième: l'intercession auprès d'Allah afin que les gens promis au Paradis y entrent.

Deux des intercessions générales ont été également mentionnées par l'auteur:

La première: l'intercession en faveur de ceux, parmi les croyants, qui auront mérité d'entrer en Enfer, afin qu'ils n'y entrent pas.

La deuxième: l'intercession en faveur de ceux qui y seront déjà entrés, afin qu'ils en sortent.

Or, les ***Mou'tazilah*** et les ***Khawârij*** réfutent ces deux types d'intercession, conformément à leur opinion selon laquelle l'auteur d'un péché majeur est voué à l'Enfer éternel. Aucune intercession ne peut donc, selon eux, lui être utile.

En outre, Allah fera sortir de l'Enfer des gens sans l'intercession de quiconque, mais uniquement par un effet de Sa grâce et de Sa miséricorde. Alors que tous les êtres de ce monde destinés au Paradis y seront entrés, il y restera de la place, si bien qu'Allah créera, pour combler ce vide, des gens qu'Il fera entrer au Paradis.

[333] Sourate *Al-Isrâ'*, verset 79.

La foi en la prédestination
(*Al-Qadâ' wa Al-Qadar*)

La croyance en la prédestination est obligatoire. Il s'agit même d'un des six piliers de la foi. En effet, le Prophète (ﷺ) a affirmé que la foi consistait à croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour dernier, et de croire au destin, que ses conséquences soient bonnes ou mauvaises [d'un point de vue humain].

La foi en la prédestination consiste à croire que tout ce qui existe ou n'existe pas dans l'univers, que cela soit général ou particulier, est le fruit de la volonté d'Allah et le résultat de Sa création. Cette foi consiste donc à croire que tout ce qui nous atteint ne pouvait nous manquer, et que tout ce qui nous manque ne pouvait nous atteindre.

Les niveaux de la foi en la prédestination

La foi en la prédestination se situe à deux niveaux, chaque niveau renfermant deux choses.

Le premier niveau consiste à croire en la science [éternelle d'Allah] et en l'Ecriture. Pour preuve, les paroles du Très Haut:

﴿أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ ۗ إِنَّ ذَٰلِكَ فِى كِتَٰبٍ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ﴾

(Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se trouve dans le ciel et sur terre? Tout ceci est consigné dans un Livre. Cela est si facile pour Allah)[334] .

[334] Sourate *Al-Hajj*, verset 70.

Il s'agit donc de croire qu'Allah sait toute chose, de manière générale et dans le détail.

Il s'agit également de croire qu'Allah, selon Sa science, a écrit toute chose dans la Table préservée (*Al-Lawh Al-Mahfoudh*). L'Ecriture est de deux types:

Le premier type: l'Ecriture dans la Table préservée, cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre, comme le prouvent les paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

> «Lorsque Allah créa le calame, Il lui dit: "Ecris". "Seigneur! Que dois-je écrire?" Demanda-t-il. Il répondit: "Ecris tout ce qui aura lieu jusqu'au Jour de la résurrection".»[335]

Le second type: l'Ecriture qui concerne la vie de chaque créature. Alors que le fœtus se trouve dans le ventre de sa mère, lorsqu'il a atteint quatre mois, l'ange chargé des matrices reçoit l'ordre d'écrire quatre choses: ce qui lui est destiné comme bienfaits et subsistance, la durée de sa vie, ses œuvres, et s'il sera parmi les damnés ou les bienheureux. Pour preuve, le hadith rapporté dans les deux recueils authentiques, d'après Ibn Mas'oud[336] .

La science et l'Ecriture étaient anciennement réfutées par les partisans extrémistes du libre arbitre (*Qadariyyah*).

---

[335] Le hadith est rapporté par Abou Dâwoud, At-Tirmidhi et l'imam Ahmad [NDT].

[336] Voici le hadith auquel l'auteur fait allusion: «*Chacun de vous est formé dans le ventre de sa mère durant quarante jours [sous forme d'une goutte de sperme]. Il devient ensuite une adhérence pour une période similaire, puis un fœtus pour une période identique. Et Allah lui envoie l'ange avec ordre d'écrire quatre choses : sa subsistance, la durée de sa vie, ses œuvres, et s'il sera parmi les damnés ou les bienheureux.*» [NDT].

Le second niveau englobe également deux choses: la volonté (*Machîah*) et la création (*Khalq*). La notion de volonté apparaît dans les paroles du Très Haut:

﴿وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ﴾

(Allah fait ce qu'Il veut)[337] .

Quant à la notion de création, on la trouve notamment dans ces paroles:

﴿ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَيْءٍ﴾

(Allah est le Créateur de toute chose)[338] .

Croire en la volonté divine consiste à croire que la volonté d'Allah s'applique à toute chose, si bien que tout ce qu'Allah veut se produit et que ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu, qu'il s'agisse de Ses actes ou de ceux de Ses créatures. Ainsi, à propos de Ses actes, le Très Haut dit:

﴿وَلَوْ شِئْنَا لَآتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدَىٰهَا﴾

(Si Nous l'avions voulu, Nous aurions guidé toute âme sur la voie droite)[339] .

Et en ce qui concerne les actes de Ses créatures, Il dit:

﴿وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ﴾

(Si ton Seigneur l'avait voulu, ils ne l'auraient pas fait)[340] .

Croire en la création consiste à croire qu'Allah est le Créateur de toute chose, qu'il s'agisse de Ses actes ou de ceux de Ses serviteurs:

---

[337] Sourate *Ibrâhîm*, verset 27.
[338] Sourate *Az-Zoumar*, verset 62.
[339] Sourate *As-Sajdah*, verset 13.
[340] Sourate *Al-An'âm*, verset 112.

Ainsi, s'agissant de la création de Ses actes, mentionnons ce verset:

﴿إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ﴾

(Votre Seigneur est, en vérité, Allah qui, en six jours, a créé les cieux et la terre)[341] .

Pour ce qui est de la création des actes de Ses serviteurs, citons ces paroles:

﴿وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ﴾

(Allah vous a créés ainsi que ce que vous faites)[342] .

Allah est le Créateur des actes de Ses serviteurs dans la mesure où leurs actes sont le fruit de leur volonté et de leur capacité à agir. Or, le Créateur de cette volonté et de cette capacité à agir n'est autre qu'Allah.

La volonté du serviteur et sa capacité à agir

Le serviteur d'Allah a une volonté et une capacité à agir, comme l'indiquent les paroles du Très Haut:

﴿فَأْتُوا۟ حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ﴾

(Allez à votre champ comme vous le voulez)[343] .

Ainsi que ces paroles:

﴿فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ مَا ٱسْتَطَعْتُمْ﴾

(Craignez donc Allah autant que vous le pouvez!)[344] .

Allah a attribué à Son serviteur une volonté et un pouvoir,

[341] Sourate *Al-A'râf*, verset 54.
[342] Sourate *As-Sâffât*, verset 96.
[343] Sourate *Al-Baqarah*, verset 223.
[344] Sourate *At-Taghâboun*, verset 16.

qui est cette capacité à agir. Toutefois, l’une et l’autre dépendent de la volonté d’Allah le Très Haut, conformément aux paroles du Très Haut:

﴿وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ﴾

(Mais vous ne voudrez que si Allah veut, Lui le Seigneur des mondes)[345] .

Les sectes qui se sont égarées à propos de la volonté et de la création

La première: les *Qadariyyah* qui prétendent que le serviteur possède une volonté et une capacité à agir indépendantes. Selon eux, ses actes ne dépendent donc ni de la volonté d’Allah, ni de Son pouvoir.

La deuxième: les *Jabriyyah* qui, au contraire, prétendent que le serviteur est contraint à agir de telle ou telle manière, si bien que ses actes ne sont ni le fruit de sa volonté, ni d’une quelconque capacité à agir de sa part.

La doctrine des *Qadariyyah* est réfutée par les paroles du Très Haut:

(Mais vous ne voudrez que si Allah veut).

Et ces paroles:

(Si ton Seigneur l’avait voulu, ils ne l’auraient pas fait).

Quant à l’opinion des *Jabriyyah*, elle est réfutée par les deux versets suivants:

﴿لِمَن شَآءَ مِنكُمْ أَن يَسْتَقِيمَ﴾

(…destiné à ceux parmi vous qui veulent suivre le droit

[345] Sourate *At-Takwîr*, verset 29.

chemin)[346] .

﴿فَأْتُوا۟ حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ﴾

(Allez à votre champ comme vous le voulez).

Allah a donc attribué à l'homme une volonté et une capacité à agir par lui-même.

Se reposer sur le destin, déjà écrit, pour renoncer à agir

Il n'est pas permis de se reposer sur le destin, qui est déjà écrit, pour renoncer à agir. En effet, les compagnons, qu'Allah les agrée, ont dit: « Messager d'Allah! Ne devons-nous pas nous en remettre à notre destin et renoncer à agir? Le Messager d'Allah (ﷺ) répondit:

> «Au contraire, agissez! Car à chacun sera facilité ce pour quoi il a été créé, aux bienheureux sera facilitée l'œuvre des bienheureux et aux damnés celle des damnés.»[347]

Puis, il récita ces paroles du Très Haut:

﴿فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَٱتَّقَىٰ ○ وَصَدَّقَ بِٱلْحُسْنَىٰ ○ فَسَنُيَسِّرُهُۥ لِلْيُسْرَىٰ ○ وَأَمَّا مَنۢ بَخِلَ وَٱسْتَغْنَىٰ ○ وَكَذَّبَ بِٱلْحُسْنَىٰ ○ فَسَنُيَسِّرُهُۥ لِلْعُسْرَىٰ﴾

(Celui qui donne, craint Allah, et déclare véridique la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, croit pouvoir se dispenser d'Allah, et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté)[348] .

[346] Sourate *At-Takwîr*, verset 28.
[347] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[348] Sourate *Al-Layl*, versets 5-10.

Les mazdéens de cette nation

Les mazdéens (*Majous*) de cette nation sont les *Qadariyyah* qui affirment que le serviteur est libre et indépendant dans ses actes. Ils furent appelés « mazdéens » en raison de leur ressemblance avec les mazdéens qui affirment qu'à l'origine de l'univers se trouvent deux créateurs: la lumière qui crée le bien, et les ténèbres qui créent le mal.

De la même manière, les *Qadariyyah* affirment en quelque sorte que les événements ont deux créateurs: ceux qui sont le fruit des actes des hommes sont créés par les hommes, et ceux dont Allah est à l'origine sont créés par Allah.

Les Jabriyyah retirent aux prescriptions d'Allah toute sagesse

Les *Jabriyyah* ne font aucune différence entre les actes que les serviteurs d'Allah accomplissent volontairement et ceux qu'ils accomplissent involontairement. Dans tous les actes, selon les *Jabriyyah*, ils sont contraints, comme nous l'avons vu précédemment.

Dans ce cas, par quelle sagesse récompenser les actes d'obéissance et punir les actes de désobéissance puisque le serviteur d'Allah agit indépendamment de sa propre volonté? Or, quiconque n'agit pas de son propre chef ne peut être ni loué, et donc mériter une récompense, ni blâmé, et donc mériter une punition.

La foi

La foi (*Al-Îmân*) désigne dans la langue arabe «la croyance». Dans le champ religieux, elle se définie ainsi: «L'attestation par le cœur et par la bouche, ainsi que les actes du cœur et des membres».

«L’attestation par le cœur» désigne la croyance (*Tasdîq*) et la reconnaissance (*Iqrâr*), tandis que les «actes du cœur» sont, par exemple, sa volonté et son *Tawakkoul*[349] .

«L’attestation par la bouche» désigne les paroles que prononce l’individu.

Et enfin, les «actes des membres» représentent les actions ou le renoncement à agir.

Pour preuve que la foi englobe tout ceci à la fois, les paroles du Prophète (ﷺ):

> «La foi consiste à croire en Allah, en Ses anges... »[350]

Ce hadith décrit «l’attestation par le cœur ».

Pour preuve également, ces paroles du Messager (ﷺ):

> «La foi comporte plus de soixante-dix degrés, le plus haut est l’attestation qu’il n’y a de divinité [digne d’adoration] qu’Allah, et le moins haut consiste à écarter de la voie publique ce qui pourrait nuire aux gens. La pudeur est l’un des degrés de la foi.»[351]

Les paroles «Il n’y a de divinité [digne d’adoration] qu’Allah» représentent «l’attestation par la bouche», écarter de la voie publique ce qui pourrait nuire aux gens représente les «actes des membres», alors que la pudeur est un «acte du cœur».

La foi s’affermit ou faiblit

La foi s’affermit ou faiblit, conformément à ces paroles du

[349] Le *Tawakkoul* consiste à s’en remettre sincèrement et entièrement à Allah [NDT].

[350] Rapporté par Mouslim [NDT].

[351] Rapporté par Mouslim [NDT].

Très Haut:

﴿لِيَزۡدَادُوٓاْ إِيمَٰنٗا مَّعَ إِيمَٰنِهِمۡۗ﴾
(…afin que leur foi augmente)[352] .

Pour preuve également, ces paroles du Prophète (ﷺ), au sujet des femmes:

> «Je n'ai vu personne comme vous, malgré les limites de votre raison et de votre religion, faire perdre la tête au plus sage des hommes.»[353]

La foi du croyant se raffermit grâce à l'obéissance à Allah, consistant à se conformer à Ses commandements et à s'écarter de ce qu'Il a interdit, et elle faiblit à cause des péchés consistant à désobéir à Allah.



[352] Sourate *Al-Fat'h*, verset 4.
[353] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

Le grand péché (*Kabîrah*)

Le terme arabe «*Kabîrah*» désigne tout péché auquel est associée une punition déterminée, comme la fornication, le vol, la désobéissance aux parents, la tricherie ou souhaiter du mal aux musulmans.

L'auteur d'un grand péché est considéré comme un croyant dont la foi est incomplète, ou encore comme étant croyant grâce à sa foi, désobéissant (*Fâsiq*) à cause de son grand péché. Néanmoins, il ne sort pas, par son acte, du giron de l'islam, comme le démontrent ces paroles du Très Haut au sujet de l'auteur d'un homicide volontaire:

﴿فَمَنْ عُفِيَ لَهُۥ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَٱتِّبَاعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ﴾

(Cependant, celui qui est pardonné par son frère en quoi que ce soit doit être sollicité de manière conforme aux usages)[354] .

Allah fait ici de la victime le frère [dans la foi] de son meurtrier. Or, si ce dernier avait, par son geste, quitté le giron de la foi, sa victime ne serait pas son frère.

Autre preuve, ces paroles d'Allah relatives à deux groupes de musulmans qui s'affrontent:

﴿وَإِن طَآئِفَتَانِ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱقْتَتَلُوا۟ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَهُمَا ۖ فَإِنۢ بَغَتْ
إِحْدَىٰهُمَا عَلَى ٱلْأُخْرَىٰ فَقَٰتِلُوا۟ ٱلَّتِى تَبْغِى حَتَّىٰ تَفِىٓءَ إِلَىٰٓ أَمْرِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن فَآءَتْ
فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَهُمَا بِٱلْعَدْلِ وَأَقْسِطُوٓا۟ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ○ إِنَّمَا
ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

[354] Sourate *Al-Baqarah*, verset 178.

(Si deux groupes de croyants entrent en conflit, alors réconciliez-les! Puis, si l'un d'eux agresse l'autre, combattez les agresseurs jusqu'à ce qu'ils se conforment au commandement d'Allah. S'ils s'y conforment, alors rétablissez entre eux une paix juste, et soyez équitables, car Allah aime les gens équitables. Les croyants sont des frères. Etablissez la concorde entre vos frères)[355] .

Ici encore, bien que les uns et les autres commettent un grand péché, Allah fait des musulmans appartenant à chacun de ces deux groupes des frères pour le troisième groupe, celui chargé de les réconcilier.

L'auteur d'un grand péché mérite la punition prévue pour ce grand péché, mais il n'entrera pas pour autant en Enfer pour l'éternité. Son sort dépend d'Allah qui, s'Il le veut, lui infligera le châtiment qu'il mérite, et s'Il le veut, lui pardonnera. Pour preuve, ces paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ﴾

(En vérité, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. En dehors de cela, Il pardonne à qui Il veut)[356] .

Ceux qui ont contredit les gens de la Sounnah au sujet de l'auteur d'un grand péché

Trois sectes se sont opposées, en la matière, aux gens attachés à la Sounnah:

1. Les ***Mourjiah***, selon qui l'auteur d'un grand péché n'en demeure pas moins un croyant dont la foi est complète: il ne sera donc pas puni pour son acte.

[355] Sourate *Al-Houjourât*, versets 9-10.
[356] Sourate *An-Nisâ'*, verset 48.

2. Les *Khawârij*, selon qui quiconque commet un grand péché est un mécréant, voué à l'Enfer pour l'éternité.
3. Les *Mou'tazilah*, selon qui il n'est ni croyant, ni mécréant, occupant une position intermédiaire entre la foi et la mécréance. En revanche, selon eux, il demeurera éternellement dans le Feu.

Le *Fâsiq* est-il considéré comme un croyant?

Celui qui s'est détourné de la voie droite en désobéissant à Allah (*Fâsiq*) n'est pas considéré comme un croyant dont la foi est complète, comme ceux que décrit le Très Haut dans ce verset:

﴿إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ﴾

(Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand Allah est mentionné, et dont la foi augmente quand Ses versets leur sont récités. Et c'est à leur Seigneur qu'ils s'en remettent)[357] .

En vérité, le pécheur (***Fâsiq***) ne quitte pas le giron de la foi, dans son acception la plus rétreinte. Pour preuve, ces paroles du Très Haut:

﴿فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ﴾

(qu'un esclave croyant soit affranchi)[358] .

Le croyant, ici, peut être *Fâsiq* ou non.

[357] Sourate *Al-Anfâl*, verset 2.
[358] Sourate *An-Nisâ'*, verset 92.

La position des gens de la Sounnah envers les compagnons

Le compagnon (*As-Sahâbi*) désigne quiconque a rencontré ou vu le Prophète (ﷺ), ne serait qu'un instant, en croyant en sa mission, et qui est mort avec cette foi.

Les gens attachés à la Sounnah aiment les compagnons et les louent comme ils le méritent. Ils se gardent donc d'éprouver une quelconque haine pour eux, ou d'atteindre à leur honneur en les rabaissant ou en les insultant. Dans le verset qui suit, le Très Haut décrit le comportement qu'il convient d'avoir avec eux:

﴿وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعۡدِهِمۡ يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱغۡفِرۡ لَنَا وَلِإِخۡوَٰنِنَا ٱلَّذِينَ سَبَقُونَا بِٱلۡإِيمَٰنِ وَلَا تَجۡعَلۡ فِي قُلُوبِنَا غِلّٗا لِّلَّذِينَ ءَامَنُواْ رَبَّنَآ إِنَّكَ رَءُوفٞ رَّحِيمٌ﴾

([Le butin est aussi destiné] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont devancés dans la foi, et ne place dans nos cœurs aucune rancœur contre ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Indulgent et Très Miséricordieux. »)[359] .

En outre, le Prophète (ﷺ) a dit:

«N'insultez pas mes compagnons, car, par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, si l'un d'entre vous dépensait dans le bien l'équivalent du mont Ouhoud en or, cela n'atteindrait pas [en mérite] le Moudd -

[359] Sourate *Al-Hachr*, verset 10.

pas même la moitié d’un Moudd - dépensé par l’un d’entre eux.»[360]

Les compagnons se distinguent les uns des autres par leurs rangs

Les compagnons n’ont pas tous atteint le même rang, comme le prouvent les paroles du Très Haut:

﴿لَا يَسْتَوِي مِنكُم مَّنْ أَنفَقَ مِن قَبْلِ ٱلْفَتْحِ وَقَٰتَلَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِّنَ
ٱلَّذِينَ أَنفَقُوا۟ مِنۢ بَعْدُ وَقَٰتَلُوا۟ ۚ وَكُلًّا وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ﴾

(On ne peut, cependant, comparer ceux d’entre vous qui ont dépensé leurs biens et combattu avant la conquête à ceux qui les ont dépensés et ont combattu après celle-ci. Les premiers occupent un rang plus élevé. Toutefois, à chacun Allah a promis la plus belle récompense)[361] .

Les compagnons se distinguaient les uns des autres par la vigueur de la foi, la science religieuse, les bonnes œuvres, et l’ancienneté de la conversion à l’islam.

Les meilleurs d’entre eux furent les émigrés (*Mouhâjiroun*), puis les Ansars. En effet, Allah a d’abord mentionné les premiers, en disant:

﴿لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِيِّ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ﴾

(Allah a accepté le repentir du Prophète, des émigrés et des Ansars)[362] .

En outre, les *Mouhâjiroun* ont non seulement dépensé leurs biens pour la cause d’Allah, et soutenu Mouhammad (ﷺ)

[360] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[361] Sourate *Al-Hadîd*, verset 10.
[362] Sourate *At-Tawbah*, verset 117.

mais, en plus, ils ont émigré, quittant leur patrie.

S'agissant des individus, le meilleur compagnon est Abou Bakr, suivi de 'Oumar, puis 'Outhmân, puis 'Ali, selon la majorité des gens attachés à la Sounnah. Telle est l'opinion qui prévaut chez eux, après l'apparition de divergences au sujet de la prééminence de 'Outhmân sur 'Ali.

Ainsi, certains ont placé 'Outhmân au troisième rang sans mentionner 'Ali après lui, alors que d'autres firent passer 'Ali devant 'Outhmân. D'autres enfin refusèrent de se prononcer sur la supériorité de l'un par rapport à l'autre.

Cependant, on ne peut traiter d'égaré celui qui affirme que 'Ali fut meilleur que 'Outhmân, puisque tel fut l'avis de certains des gens attachés à la Sounnah.

Les quatre califes

Les quatre premiers califes de l'islam furent Abou Bakr, 'Oumar, 'Outhmân, et 'Ali, mentionnés ici dans l'ordre chronologique de leurs califats.

Et quiconque renie le califat de l'un d'entre eux ou l'ordre chronologique de leurs califats doit être considéré comme un égaré, car il s'oppose ainsi au consensus des compagnons et des gens attachés à la Sounnah.

Le Prophète (ﷺ) a lui-même laissé entendre que c'est Abou Bakr qui devait lui succéder en le désignant [lors de sa dernière maladie] comme celui qui devait diriger la prière en commun et en le choisissant pour diriger le pèlerinage. En outre, étant le meilleur des compagnons, Abou Bakr méritait plus que quiconque de succéder au Messager d'Allah (ﷺ) comme émir des croyants.

Quant à 'Oumar, il fut recommandé par Abou Bakr lui-même pour devenir le deuxième calife. En outre, il était le

meilleur des compagnons après Abou Bakr.

'Outhmân, pour sa part, fut désigné à l'unanimité du conseil (*Chourâ*) qui fut chargé de se prononcer sur le choix du futur calife.

S'agissant de 'Ali, il fut désigné pour succéder à 'Outhmân par l'allégeance que lui prêtèrent les musulmans. En outre, 'Ali était le meilleur des compagnons après 'Outhmân.

[Les musulmans de Badr et de l'allégeance de Ridwân]

Les musulmans de Badr

Il s'agit ici des musulmans, un peu plus de trois cent dix hommes, ayant pris part à la bataille de Badr. Leur mérite, obtenu par la participation à cette bataille, est qu'Allah les a regardés et leur a dit:

> «Faites ce que vous voulez, car Je vous ai pardonné.»

Ces paroles signifient qu'Allah leur a pardonné les péchés qu'ils ont pu commettre, et ce, en raison de l'immense récompense qu'ils ont obtenue pour leur participation à la bataille de Badr. Ces paroles indiquent également qu'aucun d'entre eux n'a apostasié après cela.

Les musulmans de l'allégeance de Ridwân

Ce sont les musulmans qui, lors des événements d'Al-Houdaybiyyah, ont fait allégeance au Prophète (ﷺ) [sous un arbre] en s'engageant à combattre Qouraych et à ne jamais fuir mais à combattre jusqu'à la mort. Le Messager d'Allah (ﷺ) demanda à ses compagnons de prêter cette allégeance lorsque se répandit la rumeur de l'exécution de 'Outhmân, dépêché par le Prophète (ﷺ) chez les polythéistes de Qouraych pour engager des pourparlers.

Cette allégeance fut surnommée «L'allégeance de l'agrément» (*Bay'ah Ar-Ridwân*) car Allah les a agréés pour cette allégeance.

Près de mille quatre cents musulmans prirent part à cette allégeance qui leur valut les mérites suivants:

1. L'agrément d'Allah en leur faveur, comme l'indiquent les paroles du Très Haut:

   ﴿لَّقَدْ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ﴾

   (Allah a très certainement agréé les croyants lorsqu'ils t'ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre)[363] .

2. La garantie de ne pas entrer en Enfer, car le Prophète (ﷺ) nous a informés que nul, parmi ceux qui ont fait allégeance sous l'arbre, n'entrera en Enfer.



[363] Sourate *Al-Fat'h*, verset 18.

La famille (*Ahl Al-Bayt*) du Prophète (ﷺ)

L'expression «*Ahl Al-Bayt*» désigne ses épouses ainsi que tous ceux, parmi ses proches parents croyants, auxquels l'aumône est interdite, à l'image de la famille de 'Ali, de celle de Ja'far, ou d'Al-'Abbâs.

Le musulman est tenu de les aimer, de les honorer et de les respecter, en raison de leur foi en Allah et de leurs liens de parenté avec le Prophète (ﷺ), mais aussi pour respecter la recommandation du Messager d'Allah (ﷺ) en leur faveur lorsqu'il dit:

> «Je vous recommande, devant Allah, les membres de ma famille.»[364]

Par conséquent, les aimer et les respecter est une marque de foi complète, comme l'indique ce hadith:

> «Par Allah! Ils ne croiront vraiment que lorsqu'ils vous aimeront en vue d'Allah et en raison de nos liens familiaux.»[365]

Deux sectes se sont égarées au sujet de la famille du Prophète (ﷺ):

La première: les *Rawâfid* qui ont exagéré dans l'amour de la famille du Prophète (ﷺ), au point de les élever à un rang supérieur à leur rang réel et, pour certains, de faire de 'Ali une divinité.

La deuxième: les *Nawâsib* qui ont déclaré leur animosité à

[364] Rapporté par Mouslim [NDT].
[365] Rapporté par l'imam Ahmad [NDT].

la famille du Messager (ﷺ), et qui, par leurs paroles et leurs actes, portent atteinte à sa famille.

Les épouses du Prophète (ﷺ)

Les épouses du Prophète (ﷺ) sont les meilleures femmes de la nation musulmane, compte tenu de leur rang auprès du Messager d'Allah (ﷺ), parce qu'elles sont les «mères des croyants», parce qu'elles seront les épouses du Prophète (ﷺ) dans l'au-delà, et en raison de leur pureté et de leur chasteté. Aussi, quiconque accuse l'une d'entre elles d'adultère doit être considéré comme un mécréant. En effet, cette accusation implique l'imperfection du Prophète (ﷺ) dont la couche aurait ainsi été souillée.

Les meilleures de ces épouses sont Khadîjah et 'Âïchah, chacune d'entre elles étant, d'un certain point de vue, supérieure à l'autre. Ainsi, Khadîjah fut la première à croire au Messager (ﷺ) qu'elle a soutenu au début de sa mission. En outre, elle fut la mère de la plupart de ses enfants, ou plutôt de tous ses enfants, exception faite d'Ibrâhîm[366] . Khadîjah jouissait d'un rang tellement élevé auprès de lui qu'il n'avait de cesse de la mentionner [après sa mort] et qu'il n'a pas pris de seconde femme de son vivant.

'Âïchah, quant à elle, se distingue par son attention envers le Prophète (ﷺ) à la fin de sa vie. Et Allah l'a innocentée, dans Son Livre, des accusations portées contre elle par les calomniateurs. Il a, en effet, fait descendre à son sujet des versets qui seront récités jusqu'au Jour de la résurrection. Autre mérite de 'Âïchah, elle a retenu plus de traditions

[366] Ibrâhîm, que lui donna Mâriyah Al-Qibtiyyah (Marie l'Egyptienne), mourut alors qu'il n'était qu'un nourrisson [NDT].

prophétiques que nulle autre femme. Elle a donc propagé une grande science religieuse parmi les musulmans. De plus, elle est la seule vierge épousée par le Messager (ﷺ), si bien qu'elle fut élevée par lui. Par ailleurs, il a dit à son sujet:

> «La supériorité de 'Âïchah sur les autres femmes est à l'image de la supériorité du Tharîd[367] sur les autres plats.»[368]



[367] Pain coupé en petits morceaux puis imbibé de bouillon. Repas très apprécié à cette époque [NDT].

[368] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

La position des gens de la Sounnah par rapport aux discordes qui éclatèrent entre les compagnons, qu'Allah les agrée

La position des gens attachés à la Sounnah est que ces dissensions furent le résultat d'un effort d'interprétation de la part des différentes parties, et non de mauvaises intentions. Or, celui qui, après un effort d'interprétation, est dans le vrai est doublement récompensé, et celui qui, après ce même effort, se trompe obtient une seule récompense.

En conséquence, les discordes qui éclatèrent entre eux ne furent pas provoquées par la volonté de dominer les autres ou de semer le désordre sur terre, car un tel comportement est incompatible avec ce que furent les compagnons, qu'Allah les agrée. En effet, ils furent les gens les plus raisonnables, ceux dont la foi fut la plus vive, et ceux qui recherchèrent le plus sincèrement et le plus ardemment la vérité, comme l'a affirmé le Prophète (ﷺ):

> «Les meilleurs hommes sont ceux de ma génération.»[369]

Or, la voie du salut consiste à ne pas se lancer dans d'inutiles discussions sur ce qui les a opposés, et de laisser Allah être leur seul juge. C'est la voie la plus sûre pour ne pas susciter de la haine ou de l'animosité envers l'un d'entre eux.

[369] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

La position des gens de la Sounnah par rapport aux récits relatifs aux compagnons

Leur position est que les récits rapportés au sujet d’éventuelles fautes de la part de certains d’entre eux sont de deux types:

Les premiers sont authentiques, mais, dans ce cas, les compagnons sont excusables, car ces fautes sont le fruits d’un effort d’interprétation. Or, celui qui, après un effort d’interprétation, se trompe obtient une récompense, et s’il a raison, il est doublement récompensé.

Les seconds ne sont pas authentiques, soit qu’ils soient tout simplement mensongers, soit qu’ils aient été modifiés, certains événements ayant été inventés, d’autres passés sous silence. Ils ne peuvent donc être critiqués sur la base de ces récits car ces derniers sont irrecevables.

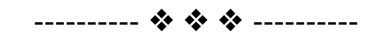
La pureté des compagnons

Les compagnons ne furent pas à l’abri du péché. Au contraire, ils pouvaient commettre des péchés, comme tous les hommes. Toutefois, ils furent les plus à même d’être pardonnés, pour les raisons qui suivent:

1. Leur foi et leurs bonnes œuvres.
2. L’ancienneté de leur islam et leurs mérites. Il est rapporté de source sûre que le Prophète (ﷺ) a affirmé qu’ils représentaient la meilleure génération de musulmans.
3. Les œuvres illustres que nul ne partage avec eux, comme la bataille de Badr et l’allégeance de Ridwân.
4. Leur repentir. Or, le repentir efface les péchés qui le précèdent.
5. Leurs bonnes actions qui effacent les mauvaises.

6. Les épreuves qu'ils subirent. Or, les épreuves expient les péchés.
7. Les invocations des croyants en leur faveur.
8. L'intercession du Prophète (ﷺ) qu'ils méritent plus que quiconque.

Par conséquent, le nombre d'actes condamnables émanant de certains d'entre eux est limité, et éclipsé par le nombre de leurs mérites et de leurs vertus. En effet, ils furent, en dehors des prophètes, les meilleures créatures, et l'élite de cette nation qui, elle-même, est la meilleure des nations. Nul n'a pu et ne pourra donc atteindre leur rang.



L'annonce de l'entrée au Paradis ou en Enfer

L'annonce de l'entrée au Paradis est de deux types: générale ou particulière.

La première, générale, consiste à attester que l'ensemble des croyants entreront au Paradis, sans mentionner nommément un individu. Elle apparaît dans ces paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ كَانَتۡ لَهُمۡ جَنَّٰتُ ٱلۡفِرۡدَوۡسِ نُزُلًا﴾

(Ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres seront accueillis dans les Jardins du Firdaws)[370] .

La seconde, particulière, consiste donc à attester qu'une personne en particulier ira au Paradis. Or, pour cela, il faut disposer d'une preuve tirée du Livre d'Allah ou de la Sounnah. Ainsi, de ceux auxquels le Prophète (ﷺ) a annoncé le Paradis, nous pouvons affirmer qu'ils entreront au Paradis. C'est le cas des dix hommes promis au Paradis, de Thâbit ibn Qays ibn Chammâs, de 'Oukkâchah ibn Mihsân, ou d'autres parmi les compagnons.

De même, l'annonce de l'entrée en Enfer est de deux types: générale ou particulière.

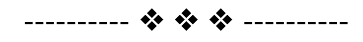
La première, générale, consiste à attester que l'ensemble des mécréants entreront en Enfer. Elle apparaît dans les paroles du Très Haut:

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ بِـَٔايَٰتِنَا سَوۡفَ نُصۡلِيهِمۡ نَارًا﴾

(En vérité, Nous introduirons dans le Feu ceux qui ne croient pas en Nos versets et Nos signes)[371] .

[370] Sourate *Al-Kahf*, verset 107.
[371] Sourate *An-Nisâ'*, verset 56.

La seconde, particulière, consiste à attester qu’une personne en particulier ira en Enfer. Or, pour cela, il faut également disposer d’une preuve tirée du Livre d’Allah ou de la Sounnah. Ainsi, il est possible d’affirmer qu’Abou Lahab et sa femme, qu’Abou Tâlib, ou que ’Amr ibn Louhayy Al-Khouzâ’i[372] , sont voués à l’Enfer.



[372] Allusion à ce hadith prophétique rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim: «J’ai vu ’Amr ibn Louhayy Al-Khouzâ’i traîner ses entrailles en Enfer.» [NDT].

La croyance des gens de la Sounnah relative aux prodiges des croyants vertueux

Les gens qui s'attachent à la Sounnah affirment que les prodiges (*Karâmât*) des croyants vertueux (*Waliyy*) existent. Ils se fondent pour cela sur les récits du Coran, comme celui des gens de la caverne (*Al-Kahf*), et sur les événements dont les gens ont été les témoins à toute époque et en tout lieu.

Les *Mou'tazilah*, quant à eux, réfutent l'existence de ces prodiges en arguant que reconnaître ces actes extraordinaires revient à comparer le *Waliyy* à un prophète, et le sorcier à un *Waliyy*. Deux réponses peuvent leur être apportées:

1. Les *Karâmât* sont attestées par les Textes religieux et l'expérience. Par conséquent, seul peut les renier celui qui, par orgueil, refuse la vérité.
2. Prétendre que croire aux *Karâmât* revient à comparer le *Waliyy* à un prophète est faux, car nul prophète ne viendra après Mouhammad (ﷺ). En outre, le prophète, qu'Allah soutient par des miracles (*Mou'jizât*), se déclare lui-même prophète, tandis que le *Waliyy* ne prétend pas être un prophète.
3. De même, prétendre que croire aux *Karâmât* revient à comparer le sorcier à un *Waliyy* est faux, car le *Waliyy* est un pieux croyant et ses prodiges lui viennent d'Allah sans action de sa part et sans que l'on puisse s'y opposer. A l'inverse, le sorcier est un mécréant qui

pratique lui-même sa sorcellerie et dont les maléfices peuvent être écartés au moyen d'une autre sorcellerie.

Le *Waliyy* et les *Karâmât*

Le terme arabe *Waliyy* désigne tout croyant qui craint Allah, autrement dit, tout croyant qui obéit à Allah conformément à ce que prescrit la religion.

Quant au terme *Karâmah*, il désigne un événement ou un acte extraordinaires qu'Allah le Très Haut permet à l'un de Ses vertueux serviteurs de réaliser, et ce, pour l'honorer ou pour défendre Sa religion.



L'intérêt de ces prodiges

1. Montrer le pouvoir d'Allah.
2. Défendre la religion ou honorer le *Waliyy*.
3. Raffermir la foi du *Waliyy* par lequel se manifeste le prodige ou celle de ceux qui en sont les témoins.
4. Le prodige constitue une heureuse annonce pour ce *Waliyy*.
5. Le prodige est en quelque sorte un miracle réalisé par le Messager dont le *Waliyy* suit la religion, car le prodige atteste que le *Waliyy* suit la voie droite.

La différence entre le prodige (*Karâmah*) et le miracle (*Mou'jizah*) est que le premier arrive au *Waliyy*, tandis que le second arrive au prophète.

Les prodiges sont de deux types:

1. Ceux liés à une science et une connaissance. Le *Waliyy* obtient une science que nul autre que lui n'acquiert, ou alors, sont portées à sa connaissance des choses inconnues de lui et que lui seul finit par connaître. Ainsi, à 'Oumar ibn Al-Khattâb fut montrée, alors qu'il était en train de prononcer une khotba à Médine, une troupe de musulmans encerclée par l'ennemi. Il dit alors au chef de la troupe dont le nom était Sâriyah ibn Zanîm: « La montagne, Sâriyah! » Ce dernier entendit la voix de 'Oumar et se réfugia sur la montagne.
2. Ceux liés à un pouvoir et une influence sur les choses. Le *Waliyy* peut posséder un pouvoir propre à lui, comme ce fut le cas d'Al-'Alâ' ibn Al-Hadrami qui traversa la mer en marchant à la surface de l'eau.

La voie et les actes des gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle

Premièrement: ils suivent la voie du Prophète (ﷺ), dans la croyance (*Bâtinan*), comme dans les actes (*Dhâhiran*), de même que la voie des premiers musulmans, parmi les émigrés et les Ansars, obéissant ainsi aux paroles du Messager d'Allah (ﷺ):

> «Je vous recommande ma Sounnah et la Sounnah des califes bien guidés qui me succéderont...»[373]

Les «califes bien guidés» sont ceux qui ont succédé au Prophète (ﷺ) à la tête des musulmans, dans la science, dans la foi, et dans l'appel à suivre la voie droite. Or, ceux qui correspondent le mieux à cette description sont les quatre premiers califes de l'islam: Abou Bakr, 'Oumar, 'Outhmân, et 'Ali, qu'Allah les agrée.

Deuxièmement: ils incitent les autres à la vertu (*Ma'rouf*) et condamnent le vice (*Mounkar*), selon ce que prescrit la religion.

Le terme «*Ma'rouf*» désigne tout ce qui est reconnu (*'ourifa*), selon la religion, comme étant un bien.

Et le terme «*Mounkar*» désigne tout ce qui est reconnu, selon la religion, comme étant mauvais.

En conséquence, tout ce que la religion ordonne est dit «*Ma'rouf*» et tout ce qu'elle interdit est dit «*Mounkar*».

---

[373] Rapporté par Abou Dâwoud et At-Tirmidhi [NDT].

Les conditions à remplir afin de pouvoir inciter les autres à la vertu

1. Connaître le vice et la vertu.
2. Ne pas craindre pour sa personne.
3. Ne pas craindre un mal supérieur à celui qui l'on veut faire disparaître.

Troisièmement: ils portent le bon conseil aux gouvernants aux côtés desquels ils accomplissent le hadj, le djihad, les prières du vendredi, et celles de l'aïd, que ces gouvernants soient de vertueux musulmans ou des pécheurs. Par conséquent, ils s'attachent à obéir à leurs gouvernants tant que ces derniers ne leur ordonnent pas de désobéir à Allah.

Quatrièmement: ils sont sincères avec l'ensemble des musulmans parmi lesquels ils répandent amour et affection, et auxquels ils viennent en aide, mettant ainsi en pratique les paroles du Prophète (ﷺ):

> «Les croyants sont, entre eux, semblables à l'édifice dont les parties se soutiennent les unes les autres.»[374]

De même que ces paroles:

> «Les croyants sont, dans leur affection, leur clémence et leur amitié réciproques, semblables à un seul corps: lorsque l'un de ses membres se plaint, c'est tout le corps qui lui répond par la fièvre et l'insomnie.»[375]

Cinquièmement: ils appellent les autres à bien se comporter, à avoir un noble caractère et de belles qualités, comme la sincérité (*Sidq*), la piété (*Birr*), la bonté envers les créatures d'Allah, la gratitude face aux grâces divines, la

[374] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].
[375] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

patience face aux épreuves, le bon comportement avec le voisin et le compagnon, ainsi que d'autres qualités louées par la religion et reconnues comme nobles.

Sixièmement: ils condamnent le mauvais comportement et les vices comme le mensonge, la désobéissance aux parents, le tort causé à autrui, le refus du destin, l'ingratitude face aux grâces divines, le mauvais comportement avec le voisin et le compagnon, ainsi que d'autres vices que condamnent la religion et les usages.

Les références des gens de la Sounnah leur permettant de juger la voie empruntée par les gens dans la croyance, les actes, et le comportement

Ces références sont le Livre, la Sounnah et le consensus (*Ijmâ'*) des musulmans. Le Livre est le Coran, la Sounnah, quant à elle, désigne les paroles et les actes du Prophète (ﷺ), ainsi que ce qu'il a approuvé. Quant au terme arabe «*Ijmâ'*», il désigne l'accord des savants de l'islam - ceux capables d'un effort d'interprétation (*Ijtihâd*) - autour d'un jugement religieux, après la mort du Prophète (ﷺ).

Or, le seul consensus (*Ijmâ'*) pouvant être invoqué est celui de nos vertueux prédécesseurs (*As-Salaf As-Sâlih*), puisque, après eux, se sont multipliées les divergences et se sont éparpillés les musulmans.

L'auteur n'a pas mentionné l'analogie (*Qiyâs*)[376] , dans la mesure où celle-ci repose sur les trois premiers fondements cités.

[376] L'analogie est le quatrième fondement, avec le Coran, la Sounnah, et le consensus, sur lesquels se basent les savants de l'islam dans leurs jugements [NDT].

Les véridiques, les martyrs, les croyants vertueux et les «*Abdâl*»

Les véridiques (*As-Siddîqoun*) sont les musulmans sincères dans leurs croyances, leurs paroles, et leurs actes, et qui croient en la vérité.

Les martyrs (*Ach-Chouhadâ'*) sont ceux qui sont morts pour la cause d'Allah. Selon certains, cependant, le terme *Chouhadâ'* ne désigne pas les martyrs, mais les savants de l'islam.

Les croyants vertueux (*As-Sâlihoun*) sont ceux qui ont atteint à la vertu parce que leurs cœurs sont purs et leurs actes vertueux.

Quant au terme «*Abdâl*», il désigne ceux qui se succèdent dans la défense de la religion. Chaque fois que l'un d'entre eux disparaît, un autre vient en remplacement (*badal*) de lui.

Et on retrouve chacune de ces quatre catégories parmi les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle.

Le groupe qui demeurera victorieux jusqu'à l'avènement de l'Heure

Le groupe victorieux (*At-Tâïfah Al-Mansourah*) représente les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*), ceux dont le Prophète (ﷺ) a dit:

> «Un groupe de ma nation sera toujours victorieux, et sur la voie de la vérité. Ceux qui l'abandonneront ne lui feront aucun tort, pas plus que ceux qui s'opposeront à lui, et ce, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah.»[377]

[377] Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim [NDT].

Et dans une autre version:

«...jusqu'à l'avènement de l'Heure.»[378]

L'expression «jusqu'à l'avènement de l'Heure» signifie, en réalité, «jusqu'à l'approche de l'Heure». Nous l'avons interprété ainsi afin de pouvoir concilier ce hadith et cette autre tradition prophétique:

> «Les pires êtres sont ceux qui seront vivants au moment de l'avènement de l'Heure.»[379]

Or, les gens qui s'attachent à la Sounnah et se réunissent autour d'elle (*Ahl As-Sounnah wa Al-Jamâ'ah*) sont les meilleures créatures après les prophètes. Il est donc impossible qu'ils soient encore à la surface de la terre au moment de l'avènement de l'Heure.

Nous implorons donc Allah de nous placer parmi eux et de ne pas faire dévier nos cœurs après qu'Il nous eut guidés. Nous Lui demandons de nous faire don de Sa miséricorde, car Il est l'infiniment généreux.

Que la paix et les éloges d'Allah couvrent notre prophète Mouhammad, ainsi que sa famille et l'ensemble de ses compagnons.



[378] Rapporté par Mouslim [NDT].
[379] Rapporté notamment par Ahmad [NDT].